

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. MICHEL PÉRICARD

1. **Loi de finances pour 1998** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

INDUSTRIE, POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (*suite*)

Réponses (*suite*) de M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, aux **questions** de : MM. Jean-Pierre Baeumler, Claude Evin, François Brottes, Robert Galley, Patrick Delnatte, Claude Hoarau, Ernest Moutoussamy, Jean-Claude Bois, Daniel Marcovitch, Franck Borotra.

ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE

III. - INDUSTRIE

État B

Titres III et IV. – Adoption (p. 12)

État C

Titres V et VI. – Adoption (p. 12)

M. le secrétaire d'Etat.

Suspension et reprise de la séance (p. 12)

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
COMMERCE ET ARTISANAT

M. Didier Chouat, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Gérard Charasse,
Jean-Claude Daniel,
Michel Vaxès,

Serge Poignant,

MM. Jean Proriol,
François Goulard,
Michel Herbillon.

Mme Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Réponses de Mme le secrétaire d'Etat aux **questions** de : Mme Marie-Françoise Perol-Dumont, MM. Patrick Bloche, Daniel Marcovitch, Yvon Abiven, Philippe Martin, Germain Gengenwin, Loïc Bouvard, Daniel Boisserie, Roger Lestas, Christian Martin, Pierre Lequillez.

ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE

IV. - PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
COMMERCE ET ARTISANAT

État B

Titres III et IV. – Adoption (p. 40)

État C

Titres V et VI. – Adoption (p. 40)

Article 60 (p. 40)

Amendement n° 173 rectifié de M. Chouat : M. le rapporteur spécial, Mme le secrétaire d'Etat, M. le rapporteur pour avis. – Adoption.

Adoption de l'article 60 modifié.

Mme le secrétaire d'Etat.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôts de propositions de loi organique** (p. 41).
3. **Ordre du jour** (p. 42).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL PÉRICARD, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

LOI DE FINANCES POUR 1998

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

INDUSTRIE, POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Ce matin, l'Assemblée a commencé les questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Pierre Baeumler.

M. Jean-Pierre Baeumler. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, je vous sais très attentif au mouvement de restructuration qui affecte actuellement la chimie française.

Pour ma part, je suis avec une attention toute particulière la cession en cours à Millenium-Chemical de l'entreprise Thann et Mulhouse, premier producteur français d'oxyde de titane, une des filiales du groupe Rhône-Poulenc, dont un établissement, occupant près de 300 salariés, est situé dans ma commune de Thann.

Dans le cadre de la politique de recentrage de Rhône-Poulenc sur la pharmacie et les sciences de la vie, cette filiale va donc être cédée à une société américaine. En dépit des assurances prodiguées par les repreneurs quant à la pérennité des activités à Thann, ainsi qu'au Havre, la vigilance reste naturellement de mise pour les salariés et les élus concernés.

J'observe en effet que la cession de Thann et Mulhouse à Millenium-Chemical fait suite à la vente, il y a quelques années, de Potasse et Produits chimiques, autre filiale du groupe Rhône-Poulenc, installée sur le même

site thannois, à l'entreprise américaine Albemarle, qui vient d'engager un processus d'externalisation d'une partie de ses services, ce qui ne manque pas d'inquiéter les salariés.

Cette cession s'inscrit en outre dans un processus plus large que vient d'évoquer Laurent Fabius, président de notre assemblée. S'inquiétant à juste titre du transfert de souveraineté industrielle que représente l'acquisition de trop nombreuses entreprises françaises par des groupes étrangers, il a déclaré qu'« on ne peut pas laisser nos grandes entreprises partir à l'étranger ».

Je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître votre point de vue sur cette question sensible pour notre avenir économique et pour l'emploi.

Je tiens également à appeler votre attention sur la situation du bassin potassique. C'est l'Entreprise minière et chimique, appartenant, elle, au secteur public, qui exploite, via une de ses filiales, les mines de potasse d'Alsace. Le terme de l'exploitation des puits encore en activité est fixé à 2004. Pour préparer cette échéance, divers outils institutionnels – plan-cadre, crédits européens, PACT urbain, primes à l'aménagement du territoire... – ont été mis en œuvre, sous l'autorité de l'Etat, pour soutenir et accompagner la reconversion et la nécessaire diversification industrielle et économique du bassin minier.

La forte mobilisation des organismes chargés de la prospection et de la diversification des activités – ADA, CAHR, SODIV – mis en place à l'initiative de l'Etat, mais aussi l'action dynamique et déterminée de la communauté de communes du bassin potassique et de ses élus, ainsi que les initiatives fortes et volontaristes des responsables de l'EMC et des Mines de potasse d'Alsace, ont déjà permis d'enregistrer des premiers résultats en termes d'implantation d'entreprises et de développement de ce secteur.

Toutefois, la dynamique de reconversion serait plus forte si le bassin potassique pouvait également accueillir un investissement à caractère industriel porté par l'Entreprise minière et chimique. En initiant une telle opération au cœur de ce territoire dont la mémoire est marquée par l'exploitation et le traitement de la potasse, l'Etat manifesterait concrètement, par le truchement de cette entreprise publique, sa volonté de conduire une politique de redéploiement au service du développement de l'industrie chimique et minière nationale en général, et du bassin potassique haut-rhinois en particulier.

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Pierre Baeumler. Vous n'avez que peu de prise, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les décisions du groupe Rhône-Poulenc, aujourd'hui privé. Mais il n'en va pas de même pour le groupe EMC sur lequel vous exercez la tutelle d'Etat, ce qui vous donne une certaine marge de manœuvre.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur Baeumler, votre question comporte deux parties : la première concerne Rhône-Poulenc, la seconde l'Entreprise minière et chimique, dont la situation vous intéresse particulièrement en tant que maire de Thann, en Alsace.

La chimie, au niveau mondial, fait l'objet d'une réorganisation qui entraîne nombre de fusions et de fusions-acquisitions. Rhône-Poulenc est une grande réussite industrielle française. Septième groupe mondial, il emploie 75 000 salariés dans quelque 160 pays et réalise 86 milliards de francs de chiffre d'affaires. Il a décidé de se recentrer sur la pharmacie et sur les sciences de la vie. Il se désengage des activités chimiques qu'il ne juge pas stratégiques, car il estime ne pas pouvoir être leader sur tous les créneaux où il était traditionnellement installé ; il se concentre sur les plus profitables, les plus porteurs d'avenir à ses yeux.

C'est ainsi que la société Millenium-Chemical a été amenée à racheter l'établissement Rhône-Poulenc de Thann. Je souhaite que nous suivions ensemble, avec la plus grande attention, les conséquences de cette cession d'actifs, pour nous assurer qu'il existe un véritable avenir pour les salariés de l'entreprise située dans votre commune. Je serai particulièrement vigilant et je m'engage à me concerter avec vous pour observer l'évolution de cet établissement et contrecarrer tout ce qui pourrait être négatif pour l'activité économique de votre ville et de votre région.

Quant à l'Entreprise minière et chimique, c'est un groupe public important qui réalise 18 milliards de francs de chiffre d'affaires et emploie 13 000 salariés. Ses activités dans la potasse, la chimie, le traitement des déchets et l'alimentation animale font l'objet d'un suivi par les pouvoirs publics.

La fermeture des usines des Mines de potasse d'Alsace est prévue pour 2004. L'Etat, l'entreprise et divers organismes ont effectivement, consenti des efforts financiers importants – environ 4,5 milliards de francs sur plusieurs années – pour assurer la conversion des activités et pour veiller à ce que les salariés ne soient pas victimes de cette évolution due aux conditions techniques d'exploitation des mines locales.

Je me porte garant, monsieur le député, de l'application stricte, favorable aux salariés, de ce plan de restructuration. Les engagements de reclassement du personnel sont tenus et ils devront l'être à l'avenir pour ce qui reste à réaliser. Des efforts constants de conversion, d'apport de nouvelles entreprises et de revitalisation du tissu économique local seront entrepris. Soyez assuré que le Gouvernement y veillera et que j'y veillerai moi-même, en liaison permanente avec vous.

M. Jean-Pierre Baeumler. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Claude Evin.

M. Claude Evin. Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux appeler votre attention sur la construction navale française, en général, et sur les Chantiers de l'Atlantique, en particulier.

La France est un pays maritime, même si elle l'oublie trop souvent. Elle a besoin d'une flotte de commerce à l'appui de son commerce extérieur. Elle a besoin d'une force d'intervention maritime armée. Elle a donc besoin d'une construction navale forte.

Il s'agit là, monsieur le secrétaire d'Etat, d'un enjeu industriel. Et le maintien d'une construction navale en France ne doit pas être classé, pardonnez-moi, dans les missions de solidarité de l'Etat. Il se justifie pour des raisons éminemment stratégiques et même géostratégiques.

La construction navale est une industrie de haute technologie. C'est aussi une industrie qui génère des emplois, y compris dans la sous-traitance. Vous connaissez bien, par exemple, l'entreprise Gantois à Saint-Dié.

Pour maintenir une construction navale en France, il est nécessaire de maintenir un certain niveau d'aide, compte tenu de la situation du marché mondial dans ce secteur. Toutefois, les constructeurs n'attendent pas tout de l'aide, et des efforts de productivité importants ont été accomplis aux Chantiers de l'Atlantique grâce à la mobilisation des salariés. Ils sont encore prêts à se mobiliser pour la construction navale française ; encore faut-il que le plan de charge des Chantiers de l'Atlantique soit conforté.

Je me félicite, à cet égard, que le Gouvernement ait trouvé, avec l'armateur Renaissance et les Chantiers de l'Atlantique, les moyens de lancer la construction de deux paquebots par ces chantiers. Je crois savoir que toutes les conditions sont réunies pour que soit passée cette commande.

Mais il faut maintenant engager une réflexion à moyen et à long terme en vue de garantir l'avenir de ce secteur industriel. L'abandon des quirsats dans la loi de finances, s'il peut se comprendre sur le plan budgétaire et fiscal, a été perçu par les salariés des chantiers comme la traduction d'une absence de politique en faveur de la construction navale. Il est nécessaire, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement propose très vite le dispositif alternatif aux quirsats qu'il a annoncé.

Hier s'est tenue une réunion des ministres européens de l'industrie qui ont eu à débattre de la situation de ce secteur. Mercredi, l'Assemblée avait exprimé son point de vue préalablement à la réunion de ce Conseil ; dans le cadre des travaux de la commission de la production et des échanges.

Au regard du contexte européen, de quelle manière souhaitez-vous affirmer l'attachement du gouvernement français au maintien d'une industrie de construction navale française compétitive et dynamique ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Secteur emblématique s'il en est de l'industrie française, les constructions navales font l'objet de restructurations importantes depuis plusieurs années. En quinze ans, leurs effectifs globaux sont passés de 23 000 salariés à 5 000 environ.

Mon département ministériel, vous l'avez indiqué, monsieur le député, a réalisé d'importants efforts pour accompagner ces restructurations. Nous aidons les chantiers navals au maximum de ce qu'il est possible de faire, dans les limites, que vous savez strictes, du droit communautaire, en particulier pour les aides à la commande : j'y reviendrai dans un instant.

Toutes les conditions sont donc réunies pour que la commande, que j'espère très prochaine – elle n'est pas encore concrétisée – de deux paquebots Renaissance aux Chantiers de l'Atlantique confirme à la fois la capacité de ces chantiers à gagner des contrats sur des produits très technologiques et le soutien important de l'Etat au secteur sous des formes appropriées. Le Gouvernement se prononcera très prochainement sur les formes les plus appropriées du soutien au secteur. Je pense que vous en serez satisfait.

J'ai plaidé, hier encore, au Conseil des ministres européens de l'industrie, pour la prolongation du système d'aide à la commande sur plusieurs années et je compte que la voix de la France soit entendue sous l'actuelle présidence luxembourgeoise ou sous la présidence suivante, puisque le sujet reviendra à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de l'industrie au mois de mai prochain.

Le contexte international est très difficile. Il existe, au sein de l'Union européenne, des aides aux armateurs qui ne sont pas toujours très explicites et très publiques ; c'est le cas pour plusieurs de nos partenaires. Le système de dérivation des commandes pratiqué aux Etats-Unis me paraît contraire aux règles de l'Organisation mondiale du commerce ; le cabotage de port à port n'y est permis que sur des bateaux construits sur le territoire américain. Il existe enfin des aides diverses au Japon, encore plus diverses et plus complexes en Corée. Bref, le marché est traversé de biais et d'aléas qui, même chez nos partenaires européens, contreviennent aux déclarations sur le libéralisme et l'ouverture à la concurrence.

Aussi la France doit-elle respecter ses engagements, et notamment maintenir sa politique d'aide à la commande. Je me battraï en ce sens au sein du Conseil des ministres européens et je compte que la position de la France soit acceptée par ses partenaires. Grâce au soutien de l'Assemblée nationale et du Sénat, nous resterons extrêmement fermes sur les positions que nous avons toujours défendues.

M. le président. La parole est à M. François Brottes.

M. François Brottes. Monsieur le secrétaire d'Etat, mon collègue Jean-Jacques Filleul, qui a dû partir plus tôt que prévu dans sa circonscription, s'associe à la question que je vais vous poser.

Nous voulons vous faire part de l'inquiétude des personnels de La Poste et de nombreux élus locaux face à des réorganisations de services qui démobilisent les uns et désespèrent les autres dans bon nombre de départements.

Au-delà de conflits particuliers qui s'éternisent ou qui s'enlisent, comme au bureau de Tours-Coty en Indre-et-Loire, il semble qu'il y ait un réel défaut d'explication et de concertation qui met à mal l'image du service public et engage la responsabilité de l'Etat. Comme je vous l'ai rappelé ce matin, la modernisation du service public passe par la mobilisation de tous et non par l'exclusion de certains.

A l'heure de la « réduction-aménagement » du temps de travail, pour reprendre votre formule, et de l'embauche au titre des emplois-jeunes, comment comptez-vous remobiliser La Poste, là où le dialogue social et la concertation citoyenne font défaut ? Heureusement, ce n'est pas partout.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. J'ai indiqué, lors de ma prise de fonctions, qu'il convenait de raviver, à La Poste, un dialogue social qui avait eu tendance à se réduire et à ne plus produire les fruits que l'on en attend dans un grand service public. J'ai affirmé à plusieurs reprises que le dialogue était indispensable et qu'il devait notamment s'instaurer dans le cadre des commissions de concertation instituées par la loi de 1990 entre, d'une part, les élus – non seulement les élus locaux mais également les députés et les sénateurs – et, d'autre part, les organisations syndicales.

A mon arrivée au ministère, il y avait, dans une quinzaine de centres de tri, des mouvements sociaux souvent durs et difficiles à apaiser. Aujourd'hui – touchons du bois ! – il n'y en a plus et le climat social s'est amélioré.

Nos efforts doivent cependant se poursuivre. Aussi ai-je rappelé à plusieurs reprises au président et à la direction générale de La Poste qu'il convenait, avant toute réorganisation, de procéder à une concertation avec les élus locaux et nationaux.

Grâce à l'amélioration du climat social, la préparation du contrat de plan de La Poste prévu par la loi de 1990 pourra s'effectuer dans de bonnes conditions de concertation avec les organisations syndicales représentatives. L'élaboration commune, dans la concertation et le dialogue, des objectifs de La Poste pour les trois prochaines années lui permettra de relever les défis auxquels elle doit faire face pour assurer son avenir : défis nationaux relatifs à ses missions de service public – et nous y sommes attachés – défis internationaux qui exigent une présence plus soutenue sur les marchés étrangers. Soyez assuré, en tout cas, que nous resterons vigilants.

Je vous remercie, monsieur Brottes, de votre question. Elle met l'accent sur la nécessité de raviver le dialogue social à La Poste, comme dans les autres services publics qui relèvent de ma compétence, et de mieux prendre en compte les besoins des travailleurs de ces entreprises.

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Ce matin, j'ai entendu avec un réel plaisir M. Strauss-Kahn déclarer que son grand ministère n'était pas simplement un ministère de la répartition mais aussi un ministère de la production. Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, la lourde responsabilité du secteur industriel de la production. Il vous revient d'impulser une politique industrielle capable d'aider véritablement nos entreprises à développer leurs activités, à créer des emplois et à conquérir de nouveaux marchés.

Vous savez comme moi que seules les entreprises du secteur marchand qui sont convenablement stimulées peuvent créer des emplois durables porteurs de valeur ajoutée. Or que constatons-nous ? Que les entreprises manufacturières qui emploient une main-d'œuvre nombreuse sont, comparées aux entreprises européennes similaires, écrasées par les charges sur le salaire. Tout semble aujourd'hui concourir soit à ce qu'elles se délocalisent dans des pays européens – je pense au Portugal ou à l'Irlande où elles trouveront une main-d'œuvre qualifiée non grevée par les charges sociales – soit, et le cas est fréquent de nos jours, à ce qu'elles cherchent toutes les voies leur permettant de s'automatiser dans des conditions telles que la main-d'œuvre soit réduite au minimum.

Cette situation n'est pas propre au secteur textile. Mon département offre l'exemple d'une nouvelle unité automatisée où un ouvrier réalise à lui seul une production supérieure à celle de 105 ouvriers dans l'usine elle-même, qui ne date pourtant que de quelques années.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il est de notre responsabilité collective de prendre en compte cette main-d'œuvre ouvrière qui ne sera pas capable du jour au lendemain de s'adapter aux nouvelles technologies que vous appelez de vos vœux, et je vous suis sur ce point. Une politique industrielle nouvelle doit être menée et nous devons, tous

ensemble, nous y employer. Il faut trouver les moyens de faire vivre les ouvriers qualifiés de l'industrie manufacturière et de permettre aux entreprises de se développer.

Je ne reviendrai pas sur l'industrie textile dont on a beaucoup parlé.

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur Galley.

M. Robert Galley. Je termine, monsieur le président.

Le geste fait par Mme Aubry sous la forme d'un cavalier budgétaire va dans le bon sens. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, et ma question déborde le cadre du budget de l'industrie, ne devrions-nous pas aller plus loin et réfléchir collectivement pour faire en sorte que la main-d'œuvre smicarde de notre pays soit préservée ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je vous remercie, monsieur le député, de votre question qui, en effet, dépasse le cadre de mon seul département ministériel.

Je suis d'accord avec vous. Il faut, en effet, prendre en compte la situation des entreprises dans lesquelles la main-d'œuvre, et donc la charge salariale et sociale, constitue une part très importante de la valeur ajoutée. Le Gouvernement est précisément décidé à le faire, notamment dans le textile, en favorisant la réduction du temps de travail et en proposant un certain nombre de mécanismes financiers incitateurs par emploi et par an. Ceux-ci devraient permettre, comme je l'ai indiqué dans mon intervention générale, à la fois d'abaisser le temps de travail, conformément à une évolution que l'on constate au fil du temps dans tous les pays développés, et de réorganiser l'entreprise à partir de la prise en compte des aspirations des travailleurs et en se fondant sur le dialogue au sein de celle-ci.

En fait, si j'en juge par votre intervention, nous avons un peu la même conception des choses. Nous considérons que la compétitivité d'une entreprise, au-delà de sa productivité – travail, capital – et au-delà même du climat social qui y règne dépend de la nature du dialogue qui, à l'intérieur de l'entreprise, permet d'associer l'ensemble des collaborateurs à l'œuvre commune. C'est donc par une conception dynamique et progressiste de l'entreprise – vous partagerez certainement ce point de vue –, que les industries de main-d'œuvre pourront relever le défi de la délocalisation. Nous ne gagnerons contre la délocalisation hors de France que grâce à la recherche scientifique et à la qualité des travailleurs dans l'entreprise et que s'ils sont associés aux destinées de celle-ci. Cela rejoint également les préoccupations que vous avez évoquées concernant la charge salariale globale.

L'ensemble de ces dispositions, contenues en perspective dans les déclarations du Premier ministre, Lionel Jospin, le 10 octobre dernier, fait partie des points forts de l'action du Gouvernement au cours des prochains mois. Nous aurons à y revenir, monsieur le député, dans l'intérêt en effet des entreprises industrielles françaises de main-d'œuvre.

M. le président. La parole est à M. Patrick Delnatte.

M. Patrick Delnatte. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'associerai à ma question mes collègues Schreiner et Angot qui n'ont pu être présents aujourd'hui.

Elu du Nord, je reviendrai sur le plan textile. Contrairement à ce que vous avez indiqué à la tribune, ce plan textile du précédent gouvernement n'était pas une erreur : c'était un devoir. D'ailleurs, vous allez vous retrouver dans une situation quasiment identique avec les dévalua-

tions à répétition des pays d'Asie. Ces derniers, en effet, vont devoir rechercher une compétitivité très forte afin d'exporter et de retrouver les équilibres fondamentaux. On peut donc s'attendre à une véritable invasion de produits textiles provenant de cette région.

Pour faire face aux conséquences qui ne manqueront pas d'en résulter, deux voies s'offrent à nous : le contingentement plus rigoureux des importations ou l'amélioration de la compétitivité de l'industrie française. Monsieur le secrétaire d'Etat, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour défendre efficacement notre industrie qui, dans les mois à venir, va être soumise à de fortes perturbations ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur Delnatte, vous vous adressez à un membre du Gouvernement qui, des années durant, a été président du groupe textile de l'Assemblée nationale. Avec le président Galley et de nombreux autres députés présents aujourd'hui, nous n'avons cessé de travailler pour l'avenir de notre industrie textile. Il faut le rappeler, le secteur du textile, de l'habillement, des cuirs et peaux, et de la chaussure représente 330 000 emplois. C'est une industrie d'avenir au regard de ses produits et des services qu'elle procure à la nation. C'est une des premières industries textiles au monde.

Comme vous l'avez dit, il est donc du devoir de la nation et du Gouvernement de tout faire pour que cette industrie soit assurée d'un avenir serein et dynamique. C'est d'ailleurs l'image qu'elle cherche heureusement à donner d'elle-même, et je la soutiens dans cette voie. Notre première tâche consiste à ne pas fragiliser cette industrie. Or, M. Borotra m'excusera de rappeler cela, et...

M. Franck Borotra. Vous répétez toujours la même chose !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... on a fait prendre des risques à nos entreprises...

M. Franck Borotra. Non, et vous, vous n'avez rien fait contre les dévaluations compétitives !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... en décidant, en mai 1996, de mettre en place un plan radicalement contraire aux règles européennes.

M. Franck Borotra. L'Europe n'a pas rempli sa mission ! Vous défendez l'Europe avant de défendre la France. Vous avez tort !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. D'ailleurs, chacun le sait, le gouvernement de l'époque a été prévenu par la Commission qu'il s'agissait de dispositions contraires au droit européen. Malgré tout, il s'est entêté et nous sommes aujourd'hui dans une situation qu'il convient de rattraper.

M. Franck Borotra. Vous défendez l'industrie italienne avant de défendre la nôtre ! C'est incroyable !

M. le président. Seul M. le secrétaire d'Etat a la parole !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Quelles mesures faut-il prendre ? Je l'ai dit ce matin, il convient d'abord, afin de ne pas fragiliser les entreprises, de ne pas faire peser trop lourdement le remboursement qui va être exigé par les autorités européennes. Sachez que, d'une manière dynamique, le Gouvernement s'est orienté vers un certain nombre de mesures positives et fortes. La première pré-

voit la reconduction de l'aide conforme à la règle européenne dite *de minimis* qui permet aux entreprises de moins de cinquante salariés de bénéficier d'une réduction des charges sociales sur plusieurs années à concurrence de 100 000 écus, soit environ 650 000 francs.

La deuxième mesure, annoncée par Martine Aubry et moi-même, porte sur la mise en œuvre d'un plan très dynamique de formation du personnel – et les entreprises du textile – habillement en ont bien besoin – qui viendra conforter l'élan que nous donnons en incluant de la valeur ajoutée supplémentaire dans ces productions.

Troisième mesure, les entreprises textiles, lorsqu'elles seront jugées en difficulté, pourront avoir accès à un dispositif dont les conditions seront précisées au cours des prochains mois par le Premier ministre. Il s'agira d'accorder une aide par salarié et par an à ces entreprises lorsqu'elles réduiront le temps de travail et, de ce fait, maintiendront l'emploi.

Enfin, le ministère de l'industrie étudie actuellement le meilleur moyen de mettre sur pied une aide au design industriel, à la créativité et à l'innovation qui viendra soutenir les industries textiles.

En fait, il importe, en dépit des difficultés auxquelles est confronté le secteur textile, de ne pas considérer ces entreprises comme irrémédiablement en crise et vouées à la disparition – je sais que le président Galley sera de mon avis. Pour beaucoup d'entre elles, il s'agit, au contraire, d'entreprises qu'il faut redynamiser. L'aide à l'innovation et au design que nous envisageons prendra la forme de crédits budgétaires ou de crédits d'impôts ; nous aurons à en discuter. Ce sera en tout cas pour le Gouvernement un des moyens d'affirmer que le secteur du textile, de l'habillement, des cuirs et peaux et de la chaussure est porteur d'avenir sur un grand nombre de créneaux. De grâce, ne laissons pas prévaloir l'idée, qui a semblé se faire jour, au cours des dernières semaines, dans notre pays, que le secteur textile serait en déclin. Affirmons ensemble la confiance que nous mettons dans ce secteur en réparant les erreurs du passé ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Merci d'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, pour votre double réponse, agréable à entendre pour nous tous.

M. Franck Borotra. Non, par pour nous tous !

M. Robert Galley. Je faisais allusion au credo en faveur de l'industrie textile !

M. Franck Borotra. Il faut d'abord se protéger des Italiens ! M. Pierret est pour l'importation des produits et l'exportation de nos emplois ! Ce n'est pas ma position !

M. le président. Seul M. Robert Galley a la parole pour poser sa question !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le président, puis-je intervenir avec la permission de M. Galley ?

M. le président. Vous avez la parole.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Merci, monsieur le président.

Monsieur Borotra, depuis ce matin, le débat se déroule dans la courtoisie.

M. Franck Borotra. Je ne dis que la vérité, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Et tous les participants ont fait preuve d'un esprit coopératif. Ne troublez pas ce climat à propos d'un sujet qui nous tient tous à cœur, à vous comme à moi, comme aux députés de la majorité. Faisons en sorte que le débat soit serein et donc positif, notamment pour l'industrie textile. Je remercie le président Galley d'avoir bien voulu approuver les propos que j'ai tenus à cet égard.

M. Robert Galley. Pas tous bien sûr, mais une bonne partie ! (*Sourires.*)

M. le président. Monsieur Galley, veuillez poursuivre et poser votre question.

M. Robert Galley. Ma question, monsieur le secrétaire d'Etat, fait suite à votre intervention de ce matin, que nous avons tous écoutée avec beaucoup d'attention. Je souhaite, en effet, revenir sur les conséquences de la loi Bataille. Nous regrettons d'ailleurs que notre collègue, pour des raisons de santé, ne soit pas parmi nous aujourd'hui.

La loi Bataille a prévu trois voies pour le retraitement des substances nucléaires que je me refuse à appeler déchets. Permettez-moi au passage de dire que j'ai horreur de ce nom, qui a une connotation négative, alors que nous devons au nucléaire 80 % de l'électricité qui nous éclaire. Il s'agit non pas de déchets, mais de produits de fission, d'actinides. Trois voies existent donc : pour les actinides, la transmutation ; pour les produits de fission, le stockage, souterrain ou en surface.

Aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne pouvez plus repousser la décision. Vous devez faire un choix car cette situation crée dans l'esprit de tous ceux qui sont attachés à l'énergie nucléaire le sentiment qu'on va étrangler la filière en agissant par l'aval et c'est très grave. On ferme Superphénix après avoir mis en accusation le stockage souterrain ; on fait ensuite des manifestations contre les stockages de surface, comme à La Hague : on finira par étrangler l'énergie nucléaire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez réclamé la transparence. Nous la voulons également, mais nous réclamons aussi que l'on n'attache pas trop de prix aux propos de tous les charlatans qui tournent autour de cette affaire et ne cherchent, à travers la médiatisation, qu'à inquiéter les gens et, finalement, à faire du tort à notre pays. De grâce, faites vite, prenez des décisions et rendez à nouveau confiance dans le nucléaire et la production d'énergie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Il s'agit, en effet, d'appliquer la loi du 30 décembre 1991, dite loi Bataille, dans toutes ses implications. Comme vous, je voudrais dire que nous pensons bien à M. Bataille, qui se remet actuellement d'une intervention chirurgicale.

La procédure prévue par la loi Bataille, concernant les laboratoires souterrains, est simple. Le calendrier du déroulement de cette procédure se poursuit normalement. Une enquête publique a eu lieu dans les trois sites potentiels : la Marne - Meuse, le Gard et la Vienne. Leurs conclusions sont aujourd'hui à la disposition du Parlement. La commission nationale d'évaluation, dans un avis paru au mois de septembre, s'est ensuite prononcée de manière globalement positive sur ces trois sites potentiels. Une décision du Gouvernement devra intervenir.

Vous nous appelez à faire vite, je peux vous confirmer que nous ferons diligence. Lorsque la direction de la sûreté des installations nucléaires nous aura donné son

rapport et lorsque j'aurai consulté l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, nous prendrons notre décision en connaissance de cause et sans traîner car, en tout état de cause, la loi prescrit que la décision doit être prise dans des délais normaux.

Enfin, le Parlement devra se déterminer sur le traitement des actinides en 2006. Laquelle des trois voies souhaitera-t-il privilégier ? La transmutation des actinides, c'est-à-dire le passage d'éléments radioactifs à vie longue et à haute activité vers des éléments à vie plus courte et à faible activité ? L'éventuel stockage en couches géologiques profondes dans des conditions de sûreté totale de ces actinides ou de ces déchets ? Ou, troisièmement, le stockage en surface ou subsurface des éléments radioactifs ? Je précise que des crédits importants sont consacrés à ces trois voies de recherche.

Toutes ces possibilités sont soumises au contrôle public, au débat contradictoire et à l'avis des scientifiques, membres du CEA ou non, c'est-à-dire à un avis extrêmement large du milieu scientifique – les plus hautes sommités internationales seront consultées. Enfin, une décision politique sera prise, dont il faut rappeler ici clairement qu'elle appartient toujours, en dernière instance, au Parlement.

Monsieur Galley, il n'y a pas de processus plus transparent et plus démocratique. Soyez assuré que, conformément à la loi, le Gouvernement fera toujours preuve de clarté, de transparence et de détermination. Il y aura débat, notamment avec l'Assemblée nationale et le Sénat, et diligence afin que, dans les meilleurs délais possibles, une décision claire et nette soit prise. Celle-ci s'inscrira dans les priorités de la politique énergétique que j'ai rappelées ce matin.

M. le président. Pour le groupe Radical, Citoyen et Vert, la parole est à M. Claude Hoarau.

M. Claude Hoarau. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais attirer votre attention sur la situation qui est faite à ceux que l'on appelle, dans le département de la Réunion, les auxiliaires de La Poste. Vous connaissez bien la situation de ces hommes et de ces femmes qui travaillent dans cette administration pour certains depuis vingt-cinq ans et qui, toute leur vie professionnelle, auront été payées au même indice, l'indice 217.

Pour des raisons d'interprétation abusive et restrictive de la notion de temps complet, ces agents se sont vu refuser leur titularisation en 1984. Condamnée pour cette interprétation par le Conseil d'Etat il y a des années, La Poste n'a pas encore appliqué la décision de ce dernier.

Le 4 août 1997, une réunion s'est tenue au ministère de l'industrie en présence d'un représentant du ministère de l'outre-mer et d'une délégation de syndicalistes des postes de la Réunion qui m'avait demandé de l'accompagner. Nous avons pris connaissance d'une circulaire récente qui informait les intéressés qu'ils pouvaient être titularisés à condition de venir finir leur carrière en Ile-de-France. Nous avons vivement protesté contre la teneur de cette circulaire et les syndicalistes qui m'accompagnaient n'ont pas caché qu'ils allaient se retirer et prendre d'autres dispositions. Finalement, la circulaire ne sera pas appliquée dans toute sa rigueur, mais le problème reste entier.

A ma connaissance, aucun progrès n'a été enregistré depuis trois mois.

La solution, monsieur le secrétaire d'Etat, est dans la programmation, sur quatre ou cinq ans, de la création, en nombre, d'emplois d'agents publics de La Poste. La Réu-

nion, vous le savez, souffre d'un déficit considérable : alors que l'on recensait, en 1993, 1 083 titulaires de La Poste pour 360 000 habitants en Martinique et 1 116 pour 357 000 habitants en Guadeloupe, ils n'étaient que 1 140 pour 650 000 habitants à la Réunion. Il est urgent d'accélérer le rythme des créations de postes en opérant une répartition équitable de ces derniers entre un train de titularisation des agents qui attendent sur place depuis des décennies et ceux qui aspirent au retour au pays. Il faut cesser d'opposer les uns aux autres. Cela est indigne de la France et de son Gouvernement, issu des élections du 1^{er} juin.

Monsieur le secrétaire d'Etat, combien d'années encore va durer le mépris pour nos compatriotes auxiliaires de La Poste ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Pour vous répondre, monsieur le député, je vais m'aider d'une note écrite parce que votre question précise appelle une réponse juridique très précise.

La loi du 11 janvier 1984 a défini les conditions de titularisation du personnel non titulaire de l'Etat dans les corps de catégorie D, mais l'administration de la poste de l'époque, dans sa circulaire du 2 août 1985, avait exclu les auxiliaires à temps incomplet du bénéfice de la titularisation. Or cette disposition a été reconnue illégale par le célèbre arrêt Corbard du Conseil d'Etat et les décisions de refus de titularisation des auxiliaires à temps incomplet prises par cette administration ont été annulées.

La titularisation des auxiliaires intéressés, en particulier ceux en poste à la Réunion que vous avez évoqués, est donc légitime et doit être mise en œuvre par La Poste. Votre question me donne l'occasion de le rappeler à l'exploitant.

Les modalités précises de cette titularisation n'ont pas été précisées par le Conseil d'Etat dans son arrêt. Ainsi, la titularisation devant intervenir, en principe, sur des emplois vacants, La Poste a proposé une titularisation en Ile-de-France, ce qui n'est pas idéal pour un agent travaillant à la Réunion. En revanche, vous l'avez rappelé, le choix d'une titularisation sur place avait été retenu en 1985. J'ai donc demandé au Conseil d'Etat de préciser les modalités de cette titularisation que les services de la Poste vont être appelés à mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Soyez assuré que le droit à la titularisation dans ces conditions sera assuré partout pour tous les agents auxquels vous avez fait référence dans votre demande.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le secrétaire d'Etat, la construction d'une centrale à bagasse et charbon sur le site sucrier de Gardel dans le département de la Guadeloupe, soulève de nombreuses interrogations et de graves inquiétudes, relayées récemment par la presse nationale.

Outre la précipitation, le flou et la confidentialité qui ont présidé à l'élaboration de ce projet, dont la légalité est contestée, on observe que les réponses données actuellement ne sont pas rassurantes qu'il s'agisse de l'alimentation en eau de la centrale thermique, de la pollution de l'environnement, du transport des 160 000 tonnes de charbon importées du Venezuela ou de l'avenir de l'industrie sucrière.

En l'état actuel des choses, alors que les agriculteurs de la région sont souvent confrontés à l'insuffisance de la ressource en eau notamment pendant le carême, il serait irresponsable d'hypothéquer le développement agricole en utilisant à des fins industrielles l'eau destinée à l'irrigation des terres agricoles. S'il en était ainsi, serait confirmée l'affirmation selon laquelle cette centrale à bagasse et charbon risque de devenir, à moyen terme, une centrale uniquement à charbon.

Compte tenu du fait que ce projet, qualifié de « curiosité locale » par un hebdomadaire national, a été élaboré avec la bénédiction de votre ministère, pourriez-vous monsieur le secrétaire d'Etat, d'une part, rassurer les élus et la population sur les questions non résolues qu'il soulève et, d'autre part, m'indiquer si ce projet est vraiment fiable et constitue une avancée réelle pour le développement de la Guadeloupe ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Il s'agit d'un sujet central pour l'avenir économique de l'île.

J'espère, en effet, que la construction par la Compagnie thermique du Moule d'une centrale sur le site de Gardel va apporter une réponse satisfaisante au double problème que vous connaissez bien, monsieur le député de la Guadeloupe : la pérennisation de l'industrie sucrière dans l'île et la satisfaction de ses besoins en électricité, lesquels croissent d'ailleurs de 6 à 8 % par an. Pour les satisfaire pleinement la construction d'une centrale est indispensable. Il m'appartient donc de vous apporter une réponse en termes de croissance économique et d'appui des décisions de l'Etat en faveur de l'économie de la Guadeloupe.

La pérennisation de la sucrerie de Gardel fait partie de nos objectifs car elle est désormais l'unique sucrerie de l'île. L'investissement considérable envisagé pour la construction de cette centrale électrique – plus de 700 millions de francs – devrait permettre d'améliorer le taux d'indépendance énergétique de la Guadeloupe qui pourrait être porté à plus de 20 %, grâce à la valorisation de cette source d'énergie locale et renouvelable qu'est la bagasse, le déchet vert de l'industrie sucrière, en bénéficiant de l'expérience acquise dans un autre département français, la Réunion.

Ce projet a été mené dans la plus grande transparence et le respect complet des diverses réglementations applicables. Il a fait l'objet d'une enquête publique réglementaire menée du 11 décembre 1995 au 10 janvier 1996 au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement dont s'occupe la DRIRE de Guadeloupe. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur s'est prononcé en faveur de l'opération.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, des précautions importantes ont été prises afin de garantir une protection optimale de l'environnement. J'ai souligné, ce matin, combien les questions industrielles étaient liées aux préoccupations environnementales. D'ailleurs DRIRE signifie direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Ainsi a été menée une étude approfondie par le BRGM pour étudier les modalités d'approvisionnement en eau de la centrale – vous avez évoqué ce problème dans votre question – afin de garantir que les autres utilisateurs de la ressource en eau, importante question dans l'île, ne seront pas gênés.

Il a également été vérifié que l'impact des véhicules qui desserviront la centrale ne sera pas sensible : ils représenteront moins de 2 % du trafic.

Enfin, les installations de la centrale seront bien évidemment conçues pour respecter les normes sévères d'émissions de fumée qui lui sont applicables conformément à la réglementation européenne.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Claude Bois.

M. Jean-Claude Bois. Ma question, monsieur le secrétaire d'Etat, concerne les crédits qui seront affectés à la reconversion des bassins miniers au cours de l'année 1998, plus particulièrement au fonds d'industrialisation du bassin minier, le FIBM, et du GIRZOM puisqu'ils participent à l'action d'un groupe interministériel. Je félicite d'ailleurs le Gouvernement d'avoir, à votre initiative, réintégré les crédits du fonds d'industrialisation du bassin minier dans le budget pour 1998. En effet, ils ne figuraient pas dans la loi de finances pour 1997, parce qu'ils provenaient d'un compte d'affectation spéciale des recettes de privatisations. Je vois, dans votre choix, une garantie pour la poursuite de la reconversion des anciens bassins charbonniers et le gage d'une action volontaire et affichée de l'Etat en faveur des régions durement éprouvées par la crise minière.

Toutefois, j'appelle votre attention sur les craintes exprimées par l'ensemble des élus des zones minières face à l'érosion continue des crédits du FIBM depuis 1994. De 235 millions de francs en 1994, nous sommes en effet passés à 140 millions de francs prévus pour 1998, ce qui représente une baisse de plus de 67 % pour les autorisations de programme et de 35 % pour les crédits de paiement en cinq ans.

Si je me réjouis de la hausse de 15 millions de francs des crédits destinés au groupe Charbonnages de France au travers de la dotation en capital et d'une subvention sur crédits budgétaires – à la condition que ces sommes soient bien utilisées au service de l'intérêt collectif – je ne peux que regretter la chute des dotations du FIBM destinées à la reconversion des zones minières.

De même, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, d'appeler votre attention et celle de Mme la ministre de l'aménagement du territoire, sur les perspectives des crédits du GIRZOM au-delà de 1999, puisqu'ils ont autant d'importance pour l'aménagement des zones minières que pour l'activité des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Depuis la loi du 4 février 1995, en effet, ces dotations sont incorporées dans le fonds national d'aménagement du territoire et dépendent de la DATAR. Le contrat de plan Etat-région pour la période 1994-1998 a prévu la somme de 605 millions de francs pour le Nord - Pas-de-Calais, soit 121 millions de francs par an. Or en 1996, une circulaire du ministre de l'époque, M. Gaudin, a prolongé d'un an le contrat de plan sans augmenter d'autant les crédits, si bien que le montant annuel de 121 millions tombe en réalité à 80 millions de francs.

La rénovation du patrimoine minier n'étant réalisée à ce jour qu'à 50 %, il faudrait encore dix à quinze ans pour terminer la réhabilitation des logements.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Bois !

M. Jean-Claude Bois. Monsieur le secrétaire d'Etat, quelle sera votre action et quelle sera l'action du Gouvernement pour les crédits du GIRZOM ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, depuis une trentaine d'années, pour répondre à la fermeture progressive des sites charbonniers, Charbon-

nages de France a reçu des pouvoirs publics une mission d'industrialisation visant à créer des emplois industriels durables dans les anciens bassins miniers.

Le dispositif en place comprend, d'une part, la SOFIREM – la société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières – et FINORPA, la financière du Nord - Pas-de-Calais, et, d'autre part, le FIBM, le fonds d'industrialisation des bassins miniers dont j'ai parlé ce matin en présentant mon budget.

Le SOFIREM et FINORPA apportent des concours financiers aux entreprises sous forme de prêts et d'apports en fonds propres, alors que le FIBM favorise l'environnement des entreprises ; il finance, par exemple, l'aménagement des zones industrielles ou la mise en place de formations, et il dispose de soutiens financiers importants de l'Etat. Pour plus de clarté j'ai d'ailleurs procédé à une rebudgétisation du FIBM, en l'accompagnant d'un soutien important en termes de crédits.

L'année 1997 étant celle de la fermeture de trois sites miniers, je tiens à donner un signal fort quant à la poursuite des efforts de soutien de l'Etat au développement économique des régions minières. Nous avons donc prévu, pour 1998, une enveloppe budgétaire de 140 millions de francs en autorisations de programme et, dès la fin de cette année, 80 millions de francs seront ajoutés aux crédits déjà engagés en 1997 en application de la loi de finances initiale.

Par ailleurs j'ai essayé d'améliorer la gestion du FIBM en demandant qu'il soit étendu aux services à l'industrie, au lieu d'être limité à l'industrie *stricto sensu*.

Quant à la partie de votre question relative au GIRZOM intégré au fonds national d'aménagement et de développement du territoire, elle relève de la compétence de mon excellente collègue, Mme Dominique Voynet, même si je suis avec attention les problèmes relatifs au secteur minier. Je la lui transmettrai donc avec la certitude que vos interrogations obtiendront des réponses circonstanciées précises et mobilisatrices qui vous rassureront sur l'avenir du GIRZOM.

En tout cas, je puis vous indiquer, au nom du Gouvernement, que sera maintenue et développée conformément à vos vœux l'action de l'Etat en faveur des bassins miniers, qu'il s'agisse de leur conversion ou de dynamisation économique. A ce titre la SOFIREM et FINORPA ont bénéficié d'environ 2 milliards de francs de dotations de l'Etat au cours des dernières années, ce qui a permis de créer environ 100 000 emplois industriels.

M. le président. La parole est à M. Daniel Marcovitch.

M. Daniel Marcovitch. Monsieur le secrétaire d'Etat, parmi les innovations qui caractérisent votre budget, que j'approuve en totalité, figure une ligne nouvelle d'un montant de 50 millions de francs pour un programme destiné à encourager les PMI à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nous savons que toute entreprise possède aujourd'hui un minimum d'équipements informatiques et une ligne téléphonique. Nous savons également que le coût d'un modem et d'un raccordement à Internet sont financièrement accessibles à la plupart des PMI. Pouvez-vous donc indiquer, monsieur le secrétaire d'Etat, comment seront utilisés ces crédits ?

S'agira-t-il d'une campagne de promotion appuyée sur les chambres de commerce ou d'industrie ou sur tout autre organisme professionnel ? S'agira-t-il d'une aide à l'investissement dans le matériel nécessaire pour l'accès aux nouvelles technologies ou s'agira-t-il de rémunérer

des formateurs ? Dans ce cas, de quelle nature seront les contrats ? Seront-ils passés avec les PMI elles-mêmes, avec les DRIRE ou avec tout autre intervenant ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. En effet, monsieur le député, le budget que je vous ai présenté ce matin comprend une nouvelle ligne budgétaire que Dominique Strauss-Kahn et moi-même avons voulu créer pour accroître l'utilisation des technologies liées à Internet et, plus généralement, des technologies de l'information et de la communication dans les PMI, pour favoriser la mise en place de serveurs Web innovants, pour organiser une veille technologique et concurrentielle, pour intensifier la présence commerciale, notamment à l'export, grâce à l'utilisation d'Internet, pour favoriser les actions de dématérialisation des relations entre l'administration et l'entreprise ou pour faciliter les rapports entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants.

Cette démarche doit s'accompagner d'une plus grande sensibilisation des chefs d'entreprise et, plus généralement, du grand public – et pas simplement des étudiants ou des jeunes – aux technologies de l'information et de la communication et à l'utilisation concrète, quotidienne d'Internet. Les perspectives du commerce électronique militent en ce sens et nous devons rapidement nous adapter aux nouvelles formes qui représentent déjà un chiffre d'affaires de plusieurs dizaines de milliards de dollars aux Etats-Unis.

Nous travaillerons autour de deux axes.

Le premier sera la formation aux technologies d'Internet dans les écoles d'ingénieurs dépendant du ministère de l'industrie – celle des Télécom et celle des Mines – ainsi que dans des établissements comme l'Institut national de recherche en informatique et automatique, placés sous la tutelle du ministère, à destination des dirigeants et des cadres des PMI. Dès le premier semestre de 1998, nous organiserons des sessions brèves de formation pour que les dirigeants de PMI puissent se familiariser rapidement avec cette technologie.

Ensuite, nous allons former, en accord avec l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, les assistants techniques de ces établissements à l'utilisation concrète et familière d'Internet. Ainsi que vous l'avez suggéré dans votre question, nous mènerons le même type d'action en faveur des ressortissants des chambres de commerce et d'industrie pour les nouvelles technologies.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs d'aide de mon ministère aux nouvelles technologies, plus particulièrement dans les domaines de la communication et de l'information, ont été dynamisés dans le budget pour 1998. Je pense en particulier aux fonds régionaux d'aide au conseil, au fonds de développement des petites et moyennes industries, aux procédures Atout dont il a été question ce matin, et aux aides de l'ANVAR. Afin de permettre un accès direct à ces informations, elles seront désormais toutes disponibles sur le site Web. En outre, les systèmes d'aides ou les demandes d'aides des entreprises adressées à nos services seront téléchargeables sur le Web dès le deuxième semestre de 1998.

Vous pouvez donc constater que nous jouons à plein la carte des nouvelles technologies, celles d'Internet en particulier car, il faut le reconnaître, la France a un peu de retard à cet égard. Nous devons donc développer des actions prioritaires en direction tant des petites et moyennes industries que de nos étudiants. Nos écoles et nos chambres de commerce répondront présentes, comme

le ministère de l'industrie, pour relever ce défi technologique dans les deux ou trois prochaines années, au cours desquelles – c'est son objectif – l'industrie française devrait rattraper son retard.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais dialoguer quelques instants avec vous sur cette affaire du textile.

Nous devrions, d'abord, nous mettre d'accord sur une conception commune de la responsabilité d'un ministre de l'industrie. A mes yeux, il doit prioritairement défendre les intérêts vitaux des secteurs industriels de son pays. Vous ne pouvez donc pas écarter d'un revers de main les conséquences des dévaluations compétitives, notamment la disparition de trois mille emplois par mois. Le Gouvernement français s'est adressé à la Commission de Bruxelles en lui demandant de prendre des mesures, mais la Commission n'a rien fait.

Dans ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, deux attitudes étaient possibles : ne rien faire et se laisser mourir ou prendre des mesures face à une agression déloyale dans le cadre d'une procédure de légitime défense. C'est ce que le Gouvernement de l'époque a fait, soutenu par le Parlement, puisque les décisions ont été prises par l'Assemblée nationale et par le Sénat.

Ensuite, des discussions ont été engagées et la voie d'une solution à ce contentieux semblait ouverte. Malheureusement elle a été fermée parce que vous avez abandonné l'abaissement des charges sur le coût du travail. Cela était votre droit et je ne critique pas ce choix, bien que je sois persuadé qu'il s'agit d'une erreur et même d'une faute.

Cessez donc de jeter l'opprobre sur vos prédécesseurs au prétexte que leur démarche était contraire à la vôtre, alors que, en réalité, une solution existait et que c'est vous-même qui avez fermé la porte.

Par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, ne faites pas rembourser les entreprises. Alors que 5 000 ont signé un contrat, soit par l'intermédiaire de la branche à laquelle elles appartiennent, soit directement avec l'Etat, 500 à 700 d'entre elles sont touchées par une demande de remboursement.

Ces entreprises ont pris des engagements en termes d'aménagement et de réduction du temps de travail, de retraite, de protection de l'emploi, d'embauche des jeunes et elles les ont respectés. Et l'Etat ne respecterait pas les siens ? Voilà une conception bien particulière de la morale civique à laquelle M. Allègre se réfère souvent !

Je vous en supplie, s'il n'y a pas d'autre manière de sortir de la situation actuelle, il faut que l'Etat prenne à sa charge le 1,2 milliard ou 1,3 milliard de francs et qu'il respecte les engagements contractuels qu'il a pris avec les entreprises qui, elles, les ont respectés.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur Borotra, il s'agissait plus d'une déclaration que d'une question, mais je me prête bien volontiers à ce jeu.

M. Jean-Paul Charié. C'est un dialogue ?

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur Borotra, il n'est absolument pas dans mon intention de vous mettre en cause pour ce que vous avez cru devoir engager au nom du gouvernement auquel vous apparteniez, celui de M. Juppé, en ce qui concerne le secteur textile.

Il est, en revanche, de ma responsabilité de membre du Gouvernement français de faire en sorte que les décisions qui ne sont pas conformes aux lois, règlements et traités liant la France au sein de l'Union européenne ne soient pas poursuivies. Je sais que vous contestez cette manière de voir, mais, vous, vous savez qu'en mai 1996, comme l'a déclaré ici même Mme Aubry, il y a une quinzaine de jours, le gouvernement français avait reçu un avis extrêmement ferme de la Commission européenne qui lui enjoignait de ne pas mettre en œuvre le dispositif textile que vous aviez organisé parce qu'il était strictement sectoriel.

M. Franck Borotra. Le gouvernement français a répondu !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. C'est pourquoi avec votre collègue M. Barrot, vous vous êtes posé la question de savoir si l'on pouvait étendre ce dispositif, pour le rendre conforme aux règles européennes, à l'ensemble des secteurs économiques français. Comme vous aviez le temps de le faire entre mai 1996, date à laquelle l'Union européenne vous a écrit et juin 1997, date à laquelle nous arrivons au gouvernement, vous avez pris en considération le coût financier et budgétaire insupportable pour les finances publiques de l'extension généralisée du dispositif textile à l'ensemble des secteurs de main-d'œuvre.

M. Franck Borotra. Ce n'est pas vrai !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. On a cité des chiffres – M. Barrot lui-même l'a reconnu avec une grande franchise – compris entre 30 et 40 milliards de francs. Prenons le point moyen : 35 milliards de francs.

M. Franck Borotra. Pourquoi racontez-vous des histoires ? Il en aurait coûté 6 à 8 milliards !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Vous avez estimé qu'il n'était pas possible, étant donné les contraintes qui pesaient sur les finances publiques et qui ont d'ailleurs motivé la dissolution prononcée par M. le Président de la République, de charger de 35 milliards de plus les finances de l'Etat. Voilà la réalité, monsieur Borotra.

M. Franck Borotra. Ce n'est pas vrai ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Marie-Françoise Perol-Dumont. Mais si !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je ne veux absolument pas polémiquer avec vous ; je veux simplement rappeler pourquoi vous avez pris la décision, parce que se profilaient à l'horizon les élections législatives, de poursuivre dans une voie erronée qui fragilise les entreprises...

M. Franck Borotra. C'est vous qui les fragilisez !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... je veux dire la voie du soutien non compatible avec les règles européennes du secteur du textile, de l'habillement, des cuirs et peaux et des chaussures.

Nous réparons aujourd'hui les erreurs que vous avez, hélas commises à l'époque ! (« Très bien ! » *sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Franck Borotra. Vous interrompez une négociation !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Nous le faisons, monsieur Borotra, avec le souci de soutenir l'ensemble des industries de main-d'œuvre à travers la problématique de la réduction du temps de travail. Nous ne voulons pas tomber dans les errements qui ont été les vôtres,...

M. Franck Borotra. Mais non !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... consistant, d'une part, à désigner indûment du doigt un secteur économique comme devant être soumis à des perfusions perpétuelles – ce qu'il ne demande pas –, j'ai répondu sur ce point – et, d'autre part, à fragiliser les finances publiques de manière indue.

Au contraire, nous mettons en œuvre, en liaison avec la profession, un plan dynamique de nature à résoudre la plupart des problèmes qui se posent à l'industrie du textile, habillement, cuirs et peaux et chaussures, et à rendre confiance à ce secteur qui, encore une fois, n'est pas condamné à la fatalité du déclin ou de la disparition.

Nous le faisons de manière dynamique. Nous le faisons de manière euro-compatible. Nous le faisons de manière volontaire. C'est toute la différence avec ce que vous avez fait il y a quelques mois et qui n'est pas compatible avec les règles européennes, vous le savez très bien ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Franck Borotra. Vous racontez des histoires !

M. le président. La parole est à M. Patrick Delnatte.

M. Patrick Delnatte. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement français devrait s'inspirer de ce que font nos amis belges à ce sujet. Ils ne procèdent pas à des remboursements ; ils sont en train de mettre en place, avec le plan Maribel IV, un allègement des charges pour les ouvriers de production. Ce n'est pas l'objet de ma question, mais un jour ou l'autre il faudra peut-être comparer les choses !

Un quotidien économique rappelait récemment que la France perdait de l'attractivité pour l'accueil des investissements étrangers. La nouvelle donne sociale que le Gouvernement a annoncée, avec la fixation par la loi d'un horaire légal ramené à trente-cinq heures hebdomadaires pour l'an 2000, ne va certainement pas arranger les choses. Au contraire, elle crée une longue période d'incertitude au sujet de la réglementation française sur les salaires et les horaires.

Un industriel belge écrivait, le 10 octobre dernier, à un maire de mon département : « Nous sommes désormais inquiétés par l'évolution des salaires en France : heures supplémentaires, repos compensateur, réduction des temps de travail.

« Tant que nous n'avons pas la certitude d'une stabilisation des salaires pendant cinq ans, nous n'avons pas l'intention de construire une usine.

« Nous espérons que tout ira mieux et vous prions d'agréer... ».

Que pourriez-vous répondre à cet industriel ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, je crains que cet exemple, qui porte sur un projet créateur de cinquante emplois, soit suivi d'autres retraits de projets plus importants, qui représentent pour le Nord un enjeu vital dans la lutte contre le chômage. En avez-vous conscience et quelle réponse apportez-vous ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, je vous remercie de me poser cette question qui me permet d'apporter une précision à l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement belge est aujourd'hui, d'après ce que m'a dit hier après-midi, M. Van Miert, contraint de rembourser dans les plus brefs délais les aides indues, du type

de celles mises en place par le système que je viens de critiquer, aides qu'il avait accordées aux entreprises du secteur textile et habillement.

Sur les investissements étrangers, ma réponse est très claire. J'ai participé il y a quelques jours, à l'inauguration, aux côtés de M. le Président de la République et de M. le chancelier Helmut Kohl, d'une usine Mercedes en Lorraine. Aucune question sur la fiscalité, sur l'aménagement du temps de travail, sur les « charges » dont vous venez de parler n'a été posée par les industriels qui constituent les sous-traitants, les équipementiers français et étrangers de l'entreprise.

La deuxième partie de ma réponse sera aussi très claire. En 1997 – pour autant qu'on puisse le savoir le 15 novembre –, la France sera encore le premier ou le deuxième pays pour l'accueil des investissements étrangers en Europe, derrière ou devant la Grande-Bretagne selon les années.

Lorsque des industriels d'Extrême-Orient viennent nous contacter pour étudier les possibilités d'installer en France un très important investissement, jamais ils ne posent comme un obstacle la réduction du temps de travail, les trente-cinq heures et les charges auxquelles vous vous référez. Plutôt que de tomber dans la polémique à propos de la fiscalité, de la réduction-aménagement du temps de travail, il faut voir dans ce deuxième mouvement non pas un obstacle, non pas un poids, non pas un empêchement de faire avancer l'économie française, mais un levier, un catalyseur, une occasion de se poser la question de l'organisation de l'entreprise, un moyen de dynamiser les collaborateurs de l'entreprise et les forces créatives de celle-ci.

C'est ainsi que je conçois les trente-cinq heures et que je les explique dans les réunions que j'organise – Mme Lebranchu pourrait en dire autant – dans les différentes régions. C'est comme cela, mesdames, messieurs les députés, que nous sommes compris par les chefs d'entreprise des PMI de notre pays. Lorsqu'on explique comment la réorganisation et l'aménagement du temps de travail peut être une nouvelle dynamique pour l'entreprise, on est parfaitement compris.

M. François Goulard. Vous voyez la vie en rose ?

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Vous évoquiez la fiscalité. Je vous rappelle que l'augmentation prévue de l'impôt sur les sociétés est effectivement temporaire, ce qui n'était pas le cas – je le regrette profondément – de la décision prise par M. Juppé qui avait augmenté de 10 % le montant l'impôt sur les sociétés.

M. Franck Borotra. 3,6 milliards de charges en plus !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je veux mettre les points sur les « i ». Vous avez, dans le gouvernement que vous avez soutenu à l'époque, engendré 120 milliards de francs de fiscalité supplémentaire. Dès lors, à votre place et à la place de votre groupe, je me montrerais plus modeste dans mes appréciations sur la politique industrielle et la politique financière ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Delnatte. On verra !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE

III. – Industrie

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Economie, finances et industrie : III. – Industrie. »

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

- « Titre III : moins 659 662 530 francs.
- « Titre IV : moins 98 318 250 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 62 000 000 francs.
- « Crédits de paiement : 21 898 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 5 250 300 000 francs.
- « Crédits de paiement : 1 699 510 000 francs. »

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.
(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits de l'industrie, de La Poste et des télécommunications.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le président, je tiens à remercier l'Assemblée nationale du soutien qu'elle a apporté en votant les crédits du budget de l'industrie.

J'associe dans mes remerciements tous les fonctionnaires du ministère de l'industrie, de La Poste et des télécommunications, qui concourent, par leur travail quotidien, au succès de l'industrie française et, d'une manière plus générale, à celui de la politique économique que nous avons voulu mettre en œuvre.

Je n'oublie pas les rapporteurs qui, ce matin, au nom de la commission de la production et des échanges et de la commission des finances, ont donné toute la mesure de leur talent.

Le concours de tous contribue grandement à l'action de mon département ministériel. Je compte, avec plus d'intensité encore que je ne l'ai fait depuis quelques mois, poursuivre le dialogue et le travail approfondi que je mène avec l'Assemblée nationale.

Je vous remercie beaucoup, mesdames, messieurs les députés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
COMMERCE ET ARTISANAT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Didier Chouat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Madame le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, au moment d'examiner le projet de budget de votre secrétariat d'Etat, il est bon de rappeler l'importance, dans l'économie générale du pays, des secteurs d'activité représentés par le commerce, l'artisanat et les PME.

Le commerce, c'est 460 000 non salariés et 2,5 millions de salariés, soit près de 3 millions d'actifs, et 4 800 milliards de francs en 1996 de chiffre d'affaires, soit 60 % du produit intérieur brut.

L'artisanat, c'est 800 000 entreprises et 2,3 millions d'actifs dans près de 250 métiers, dégageant un chiffre d'affaires de 832 millions de francs en 1995.

Quant aux PME, celles de moins de 500 salariés employaient, en 1995, 12,2 millions de personnes parmi lesquelles 3,5 millions travaillaient dans de très petites entreprises de moins de dix salariés.

J'ajoute que ce secteur de l'économie est celui qui crée chaque année le plus grand nombre d'emplois. Ainsi, en 1996, les PME ont permis de créer 522 000 emplois ; 275 000 ont été des créations pures et 243 000 emplois sont dus à des reprises et à des réactivations réussies.

A côté de ces chiffres, le budget propre du secrétariat d'Etat peut paraître particulièrement faible avec ses 424,8 millions de francs annuels. Indiquons d'emblée que cette faiblesse n'est qu'apparente dans la mesure où l'intervention en faveur de ce secteur d'activité provient de multiples sources financières, outre le budget proprement dit : les crédits extra-budgétaires, les moyens engagés par d'autres ministères, sans oublier les financements des organismes bancaires, ceux des chambres consulaires et les participations des collectivités territoriales.

L'essentiel du soutien aux PME, au commerce et à l'artisanat se réalise en fait dans le cadre de partenariats et de cofinancements.

Avec 424,8 millions de francs, ce budget baisse donc de 2,8 % par rapport à celui de 1997, mais il faut rappeler que cette baisse a été de près de 12 % en 1996 et de 15,3 % en 1997.

En réalité, si l'on compare aux crédits réellement disponibles pour 1997, après l'arrêté d'annulation de juillet dernier, ce budget progresse de 4,6 %.

Une autre caractéristique mérite d'être soulignée : ces crédits sont pour l'essentiel des dépenses ordinaires consacrées pour 90 % à des crédits d'intervention, qui, du fait des cofinancements et des partenariats que je viens d'évoquer, ont un important effet de levier.

Raison de plus pour souligner que ce budget doit être considéré comme minimal, non réductible, et, de ce fait, doit être mis à l'abri d'éventuelles mesures de régulation si l'on veut qu'il continue à jouer un rôle moteur en faveur de l'investissement et de l'emploi.

Le rapport écrit passe en revue, dans le détail, la répartition des crédits pour 1998 et décrit les actions entreprises ou soutenues en faveur du commerce, de l'artisanat et des PME.

Au-delà des chiffres et des statistiques qui fourmillent dans tout rapport budgétaire, la question centrale que je me suis posée est la suivante : dans le domaine d'activité des PME, du commerce et de l'artisanat, les moyens budgétaires prévus pour 1998 vont-ils contribuer à atteindre les objectifs prioritaires du Gouvernement, à savoir la relance de l'économie et l'incitation à la création d'activités et d'emplois ? J'ajoute, car je sais que c'est aussi votre préoccupation, madame la secrétaire d'Etat, l'objectif d'un aménagement équilibré du territoire.

C'est dans cet esprit que je me permets de recommander dans mon rapport de renforcer les moyens humains et matériels de vos services déconcentrés autour des délégués régionaux au commerce et à l'artisanat, qui font un travail de terrain remarquable et apprécié, avec des équipes de collaborateurs très réduites, notamment depuis la fusion des délégations régionales au commerce et à l'artisanat avec les secrétariats généraux aux affaires régionales.

L'examen des crédits d'intervention inscrits dans ce budget me conduit à formuler un certain nombre d'observations.

Les interventions en faveur de l'artisanat sont en réduction relative, même si ce secteur continue de bénéficier de 72 % des dotations. Cette diminution traduit en réalité un redéploiement des crédits lié à une baisse importante des aides budgétaires à la formation continue des artisans. Il convient, en effet, de préciser que le financement de cette formation donne lieu, depuis la loi de finances pour 1997, à une augmentation supplémentaire de la collecte finançant les fonds d'assurance formation - FAF - évaluée à 50 millions de francs sur un total de 376 millions de francs pour 1997.

Cela signifie donc que les actions de formation en direction des artisans ne sont pas remises en cause. Cette baisse apparente n'affecte pas non plus les actions conduites par l'Etat dans de nombreux domaines qui concernent directement l'artisanat : fonds d'aménagement des structures artisanales, engagements pluriannuels dans les contrats de plan avec les régions, notamment les opérations de rénovation de l'artisanat et du commerce - les ORAC -, l'animation économique, les actions de développement de la qualité et de promotion de l'artisanat, etc.

Le soutien à l'artisanat passe aussi par les prêts bonifiés. D'une durée de deux à quinze ans, ils permettent de financer l'installation et la mise aux normes des ateliers. L'an dernier, le montant moyen était de 140 000 francs par prêt.

En 1997, pour atteindre un taux de prêt à 3,5 %, une bonification de 2,25 points a été nécessaire et les crédits inscrits ont permis d'accorder 1,93 milliard de francs de prêts, abondés de 1,55 milliard de francs grâce à un apport exceptionnel provenant du FISAC.

Pour 1998, l'enveloppe initiale, compte tenu des évolutions prévisibles de taux, doit permettre d'accorder 2 milliards de francs de prêts.

Au vu du rythme de consommation des crédits ouverts, il serait judicieux de porter cette enveloppe à 3 milliards de francs, ce qui impliquerait une progression de 10 millions de francs seulement des crédits nécessaires la première année.

Les interventions en faveur du commerce, augmentent de 7,6 %, atteignant 60 millions de francs pour 1998.

Une part importante de cette progression bénéficie à la formation et, notamment, à l'Institut de formation commerciale permanente, IFOCOP, chargé de former les salariés du commerce. Ce soutien à la formation doit permettre, comme vous l'avez récemment indiqué, ainsi que le Premier ministre, lors des assises nationales du commerce, de préparer ce secteur d'activités aux mutations technologiques et financières telles que le développement du commerce électronique ou la mise en œuvre de l'euro.

Les autres aides au secteur du commerce, comme pour l'artisanat, sont essentiellement contractualisées dans les contrats de plan : là aussi, on retrouve les ORAC, l'action de transmission-reprise de l'artisanat et du commerce, ATRAC - on s'est familiarisé à ces nombreux sigles. Les crédits que vous attribuez sont abondés par ceux des régions, des conseils généraux, sans oublier dans les secteurs éligibles, ceux de l'Europe avec le fonds européen de développement régional, le FEDER.

A propos de ces contrats de plan, je me permets de vous interroger, madame la secrétaire d'Etat, sur les conséquences, pour votre secteur de responsabilité, de la décision annoncée par le précédent gouvernement d'allonger d'une année l'exécution du XI^e plan. Et, d'autre part, quand envisagez-vous d'engager, avec les collectivités, la préparation des contrats pour le XII^e plan ?

J'en viens aux organismes placés sous votre tutelle et qui jouent un rôle déterminant dans le développement du commerce et de l'artisanat.

Les chambres de métiers jouent désormais un rôle important en matière de formation continue des artisans. Je crois qu'elles doivent poursuivre leur action dans le développement de l'apprentissage, notamment en élevant progressivement les niveaux de qualification qu'on peut atteindre dans certains métiers, dans de nombreux métiers même, avec des formations par alternance. Rappelons que les 66 CFA des chambres accueillent près de 100 000 apprentis.

Pour mener à bien toutes leurs missions, les chambres de métiers doivent disposer des moyens nécessaires. C'est pourquoi la commission des finances a adopté l'article 60, et, par conséquent, le relèvement pour 1998 de la part fixe maximum de la taxe pour frais de chambre de métiers qui passera de 595 à 615 francs, soit une augmentation de 3,4 %. Nous aurons l'occasion d'examiner à la fin de ce débat un amendement lié à cette taxe.

S'agissant des chambres de commerce et d'industrie dont chacun connaît bien les missions, je crois qu'il est bon de souligner le rôle qu'elles doivent jouer en faveur de l'emploi et de la création d'entreprises, dans les secteurs du commerce comme de la production et des ser-

vices. Une réforme globale des CCI est engagée depuis 1996 et doit être poursuivie pour accroître la cohérence territoriale et l'efficacité de ces organismes publics.

Comme je l'ai indiqué dans mon introduction, les moyens d'action de votre ministère sont variés et les ressources extra-budgétaires représentent une part importante des crédits dont vous pouvez disposer, notamment avec le FISAC – le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce.

Les actions du FISAC concernent, dans la grande majorité des cas, les structures commerciales. Au fil des années, ce fonds, alimenté par une taxe sur les grandes surfaces, a vu ses crédits augmenter pour atteindre 300 millions de francs en 1997. Dans le même temps, les types d'intervention se sont diversifiés au point de perdre en lisibilité et en efficacité. C'est un fonds qui est maintenant bien connu par des acteurs locaux et par les élus, notamment dans les zones commerciales fragilisées, qu'elles soient rurales ou urbaines.

Je vous suggère donc à la fois d'abonder ce fonds de manière significative et d'envisager un regroupement de ses interventions sur des opérations plus lourdes et mieux ciblées afin d'éviter le saupoudrage des aides.

Parler de soutien aux activités commerciales, c'est aussi aborder l'urbanisme commercial et l'équilibre toujours fragile entre grande distribution et commerce spécialisé ou de proximité. Le Premier ministre a apporté les réponses nécessaires lors des Assises du 4 novembre auxquelles je faisais référence il y a un instant, en indiquant qu'il n'entendait pas modifier la législation en vigueur sur les règles de création ou d'extension des grandes surfaces de vente.

En ce qui concerne le soutien aux petites et moyennes entreprises, l'action de votre secrétariat d'Etat et du Gouvernement consiste essentiellement à créer un environnement favorable à leur création et à leur développement.

Le projet de loi de finances pour 1998 contient des mesures concrètes de soutien à l'activité des PME, à la création d'entreprise et à l'embauche.

Pour le secteur du bâtiment, deux mesures doivent avoir un effet rapide de relance : le taux réduit de TVA à 5,5 % sur les travaux d'amélioration et de réhabilitation de logements sociaux, d'une part ; le crédit d'impôt de 15 % pour les dépenses d'entretien effectuées sur les résidences principales, en faveur des propriétaires occupants ou des locataires, qu'ils soient ou non imposables sur le revenu, d'autre part.

A titre personnel, mais je sais que la commission des finances a déjà eu l'occasion d'en discuter très récemment, indépendamment de l'examen des crédits de votre ministère, je me permets de faire observer que les seuils retenus paraissent faibles – 4 000 francs pour une personne seule, 8 000 francs pour un couple – et que cette distinction entre couples et personnes seules ne correspond pas à la réalité lorsqu'il faut engager des travaux sur une résidence principale.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. D'autres mesures en faveur des PME vont dans le bon sens : la possibilité d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprises à des cadres exerçant dans ces entreprises ; un crédit d'impôt de 10 000 francs par emploi net créé pendant trois ans, limité à cinquante emplois. Et je n'oublie pas l'encouragement au développement d'entreprises nouvelles par les jeunes, mesure contenue dans la loi sur les emplois-jeunes récemment adoptée.

D'une manière générale, s'agissant de la création d'entreprise, j'insiste dans mon rapport sur la nécessité de toilettier le dispositif des aides afin de le rendre plus efficace notamment en faveur des très petites entreprises, celles de moins de dix salariés, qui constituent l'essentiel des créations chaque année.

Mon rapport dresse également un premier bilan de l'action de la BDPME depuis sa création il y a un an par regroupement du crédit d'équipement des PME et de la SOFARIS. Ce nouvel instrument paraît bien adapté pour répondre aux deux missions essentielles, l'activité de garantie de crédits accordés aux PME et le cofinancement avec des banques sous forme de prêts et d'interventions en fonds propres.

Bien entendu, je souligne enfin la nécessité de maintenir, en faveur des PME, les dispositifs d'aide à l'innovation et à l'exportation.

Avant de conclure, je souhaite, madame la secrétaire d'Etat, appeler votre attention et celle du Gouvernement sur quelques questions qui préoccupent ces acteurs économiques que sont les commerçants, les artisans et les dirigeants de PME.

Peut-on engager une lutte plus résolue et plus efficace contre le travail clandestin ? C'est une question récurrente, à laquelle il serait bon que vous nous apportiez des réponses.

La politique de création d'emplois par réduction du temps de travail annoncée à l'issue de la Conférence nationale, le 10 octobre dernier, fera-t-elle l'objet de mesures spécifiques en faveur des artisans et des PME ? Vous avez déjà commencé à déclarer des actions dans ce domaine ; pourriez-vous les préciser ?

Dans le domaine social, même si cela ne concerne pas directement votre ministère, peut-on espérer rapidement des mesures de revalorisation des retraites les plus basses, comme cela vient d'être annoncé pour le régime agricole ?

A travers ces questions, vous l'avez compris, c'est un appel à la reconnaissance de la place et du rôle dans notre économie et notre société de ce secteur essentiel que constituent le commerce, l'artisanat et les PME.

L'action que vous conduisez depuis quatre mois et demi, madame la secrétaire d'Etat, montre que vous êtes très attentive aux préoccupations de ces millions d'acteurs locaux de notre développement économique et social.

C'est dans ce contexte que la commission des finances vous propose, mes chers collègues, d'adopter les crédits des PME, du commerce et de l'artisanat.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Je n'ajouterai rien sur le fond à ce que vient de dire le rapporteur de la commission des finances. Je suis satisfait qu'il ait convenu que la politique en faveur des PME ne se mesurait pas à l'aune des crédits budgétaires. Ces propos, je les tiens depuis dix ans, et il les a repris quasiment mot pour mot. Pour les petites et moyennes entreprises, ce n'est pas parce que le budget baisse qu'il est mauvais. C'est en fait la politique globale du Gouvernement en leur faveur qu'il faut juger. Ne l'oublions pas, les PME ont besoin moins de subventions que de baisses de charges, moins d'interventionnisme de l'Etat que d'espaces de liberté.

Les PME sont la force de la France, la clé de voûte du combat contre le chômage. Mais elles ne le resteront que si l'Etat n'est pas pour elles une faiblesse.

Voilà pourquoi le précédent gouvernement avait élaboré le plan PME pour la France. Le rapporteur et tous les membres de la commission de la production et des échanges en ont salué la quasi-totalité des mesures : baisse des taux d'intérêt, création de la banque de développement des PME, réduction de 1,5 % du taux minimum des prêts des régions, abattement de 50 % sur la valeur des entreprises transmises à titre gratuit entre vifs, déduction des moins-values, réduction de 33,3 % à 19 % du taux de l'impôt sur les sociétés, ou encore les deux lois sur la moralisation de la concurrence et l'urbanisme commercial. Je me félicite que le Premier ministre, et vous-même, madame, ayez déclaré qu'il n'était pas question de revenir sur ces lois.

Nous avons aussi engagé d'autres mesures : la création du statut fiscal et social des travailleurs indépendants – je vais y revenir ; la réforme du financement des chambres consulaires – très grand chantier qui n'est pas anodin si l'on veut qu'elles soient un bon relais des politiques gouvernementales sur le terrain ; le développement de l'apprentissage ; la promotion des métiers du commerce et de l'artisanat – nous avons en France plus besoin de bons maçons et de bons menuisiers que de titulaires de bac plus 4 ou plus 5 en chômage ; le nouvel abaissement des charges fiscales et sociales et, enfin, les schémas de développement commercial. Vous trouverez retracées, chers collègues, l'ensemble de ces mesures dans la deuxième partie de mon rapport écrit.

Il reste de nombreuses préoccupations, que j'ai citées dans la troisième partie de mon rapport. J'insiste sur le fait que chacune des mesures préconisées n'est pas à mettre en œuvre telle quelle : chacune mérite que nous en débattions.

Parmi ces préoccupations, j'insisterai plus particulièrement sur la nécessité de réduire les charges sociales et fiscales des PME. Je ne peux pas m'empêcher, madame le secrétaire d'Etat, au risque de vous déplaire, de comparer les 425 millions de francs de votre budget – niveau qui, je le répète, n'est pas forcément critiquable – aux 40 milliards de francs de prélèvements supplémentaires effectués sur les entreprises. Je ne peux pas m'empêcher d'insister sur l'injustice dont sont victimes les travailleurs indépendants qui, contrairement à tous les autres travailleurs de France, ne paient pas leurs cotisations fiscales et sociales sur l'équivalent salaire, mais sur la marge d'exploitation de leur entreprise.

Ainsi, des couples d'artisans qui, à deux, ne gagnent même pas le SMIC, devront supporter des charges sociales et fiscales comme s'ils disposaient de plus de 10 000 francs par mois ! Quand on sait que beaucoup de petites et moyennes entreprises de ces secteurs sont à 20 000, à 30 000 ou à 50 000 francs au-dessus du seuil de rentabilité, on voit qu'il faut unir nos efforts pour obtenir ce statut fiscal et social.

Il convient aussi de moderniser le code du travail. Il ne s'agit pas de le jeter. Dans les petites et moyennes entreprises, on en a besoin plus qu'ailleurs, pour jouer en équipe avec tous les salariés. Mais il faut l'adapter, d'une part, aux spécificités particulièrement pointues des petites et moyennes entreprises, d'autre part, au contexte mondial dans lequel elles évoluent aujourd'hui.

A ce sujet, je voudrais aborder – M. le rapporteur de la commission des finances ne l'a pas fait – le problème des trente-cinq heures. Nous ne sommes pas contre les trente-cinq heures – je parle en tant que rapporteur – elles peuvent même être une opportunité pour de nombreuses entreprises et pour de nombreux services dans les entreprises. Ce qui nous inquiète, c'est l'obligation d'appliquer

les trente-cinq heures pour toutes les entreprises en l'an 2000. D'ailleurs, le Gouvernement a bien conscience que ce sera dramatique pour les petites et moyennes entreprises puisqu'il a l'intention d'en exonérer de l'obligation les entreprises de moins de vingt salariés.

Double erreur, madame le secrétaire d'Etat : premièrement, si la loi est votée, ces PME seront obligées d'appliquer les trente-cinq heures parce qu'il y aura une légitime pression sociale en ce sens ; deuxièmement, ce débat, que je conteste, mais il est engagé, est peut-être l'occasion de réfléchir à la nécessaire flexibilité du temps de travail, à sa nécessaire annualisation, à la nécessaire souplesse à apporter au code du travail, et il ne faut pas en exonérer les petites entreprises.

Le Gouvernement et la majorité parlementaire ont créé un contrat pour les 350 000 jeunes employés dans la fonction publique : le contrat à durée déterminée de cinq ans. Voilà le genre d'initiative qu'il faudrait prendre pour les petites et moyennes entreprises. Je peux vous assurer que, si l'on modernisait le code du travail, les PME qui ont du travail à donner pourraient embaucher.

Par ailleurs, faisons attention. J'ai noté que vous étiez à juste titre très inquiète à propos du travail au noir. Quand les salariés ne travailleront plus que trente-cinq heures, les premiers vendredis, samedis et dimanches, ils seront chez eux...

M. Germain Gengenwin. Ils ne vont pas se tourner les pouces pendant trois jours !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. ... mais, très vite, comme c'est dans la nature de l'homme, ils chercheront un autre travail et se développera le travail au noir.

M. René Mangin. C'est très pernicieux !

M. Jean-Claude Abrioux. C'est évident, pourtant !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Troisième point, il faut moraliser le droit de la concurrence. J'ai parfaitement conscience que l'un de vos objectifs est de continuer le travail que nous avons engagé, mais deux chantiers restent à ouvrir.

Il faut d'abord réformer le code des marchés publics. Nous sommes en train de perdre l'un des plus beaux fleurons de l'activité nationale, le bâtiment et les travaux publics, parce que, comme je l'ai dénoncé ces dernières années, il y a trop de prix anormalement bas, on facture en dessous des coûts de revient. C'est pourquoi il faut réserver 20 % des commandes publiques aux petites et moyennes entreprises : je serai avec vous si vous faites une telle proposition.

Dans ce cadre du droit de la concurrence, je vous ai remis un projet de schéma de développement commercial. Il faut poursuivre l'objectif de la loi Raffarin. Nous devons mettre fin aux querelles stériles entre grandes surfaces et petites entreprises. Plus nous enverrions ce débat, plus ce sera aux dépens de petites entreprises. Ce qui est condamnable ce n'est pas l'existence des grandes surfaces – nous sommes des libéraux, nous sommes pour la libre entreprise – mais les pratiques déloyales qui sont le fait des grandes surfaces mais aussi parfois des petites entreprises.

M. Germain Gengenwin. Tout à fait !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Ce schéma de développement commercial devra impulser la nécessaire synergie, le nécessaire partenariat qui doit exister entre tous les commerces, toutes les entreprises, quelles que soient leur forme, leur taille.

C'est dans ce contexte que nous analysons vos crédits. Objectivement, ils ne sont intrinsèquement pas critiquables. L'année dernière, ils étaient en baisse de 11 %, cette année de 3 %. Nous les avons donc adoptés.

Je relève cependant la faiblesse de vos moyens en personnel. Si nous voulons impulser une politique en faveur du commerce et de l'artisanat, il n'est pas normal qu'au sein de votre cabinet, et je l'ai déjà dénoncé l'année dernière, comme sur le terrain, dans les équipes des directeurs régionaux du commerce et de l'artisanat, il y ait aussi peu de personnels.

Ce n'est pas votre budget qui est critiquable, madame le secrétaire d'Etat. Ce qui peut et doit légitimement nous inquiéter, c'est l'augmentation des charges sur les PME, l'objectif des trente-cinq heures. Nous souhaitons obtenir des engagements clairs sur les espaces de liberté dont ont besoin les PME. Les PME, force de France, sont inquiètes et fragiles. Que ce message puisse être entendu par le Gouvernement et l'ensemble du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Gérard Charasse.

M. Gérard Charasse. Madame la secrétaire d'Etat, c'est un plaisir pour moi d'intervenir sur le budget des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, vous le comprendrez, puisque le ministère où vous êtes a été occupé par deux fois dans les dernières années, et de façon magistrale, par des radicaux socialistes, Michel Crépeau, notre président de groupe, et François Doubin.

C'est un plaisir aussi en raison de ma qualité de maire rural, puisque la réimplantation de petites surfaces commerciales et de PME est un objectif majeur pour revitaliser économiquement et socialement les villages, pour aménager de façon humaine et équilibrée notre espace, pour favoriser le nécessaire maillage social du territoire.

C'est un plaisir, enfin, car ce budget, modeste par sa taille, s'adresse à un secteur important de l'économie.

Par leurs activités, par leur implantation, par les emplois occupés et créés, les petites et moyennes entreprises, les entreprises du commerce et de l'artisanat occupent une place essentielle en faisant vivre, sous toutes ses formes, le lien entre l'offre et la demande.

Ce budget est important également puisqu'il s'agit d'un budget d'intervention qui a un effet de levier non négligeable pour le développement économique des secteurs concernés.

Certes, votre budget pour 1998 est en légère décroissance. La limitation du déficit budgétaire en est partiellement responsable, mais je constate avec plaisir que le rythme de baisse a été fortement ralenti. Le temps des coupes claires semble être révolu. Les crédits d'intervention, qui représentent 95 % du budget et dont je viens de dire combien ils sont importants à mes yeux, baissent cette année de 6,3 %, alors qu'en 1996 et 1997, les moyens avaient été réduits de 9,7 % et de 14,9 %. En limitant cette baisse, vous réconciliez les discours et les actes. Les petites et moyennes entreprises, les entreprises du commerce et de l'artisanat vous en sauront gré.

Vous avez opéré, dans le domaine de l'artisanat, un redéploiement de nombreux crédits. L'effort réalisé dans le domaine de la formation, en particulier le soutien financier apporté à l'ouverture de nouvelles sections dans les centres de formation d'apprentis, est, à mes yeux, indispensable.

Je parlais à l'instant d'effet de levier. Il en est un qui fonctionne particulièrement bien : ce sont les prêts à taux bonifié aux artisans. La charge budgétaire pour l'Etat est relativement faible mais cela permet de lever des fonds importants pour l'investissement dans des filières de l'artisanat. Ces prêts ont permis, sur l'ensemble du territoire, une remise aux normes, et l'installation, par reprise ou création d'entreprise, de nouvelles personnes. La baisse générale des taux sur les marchés financiers aura permis en 1997 d'accorder, à charge budgétaire constante, un montant plus élevé de prêts. Cet effort doit continuer, et je joins ma voix à celle de mon collègue Didier Chouat qui souhaite que l'on puisse aller jusqu'à trois milliards en 1998.

Dans le domaine du commerce, je constate une progression des aides au développement des activités. L'action de l'Institut de formation commerciale permanente, chargé de former les salariés dans le secteur du commerce, est renforcée. La contractualisation des aides et l'intervention, souvent à parité avec les collectivités locales et les conseils régionaux en particulier, montrent, là encore, que l'action de votre ministère dépasse largement la seule dimension budgétaire.

C'est sur les domaines des petites et moyennes entreprises que je veux désormais recentrer mon intervention. Dois-je rappeler ici que l'emploi, qui reste notre priorité, jaillit d'abord des petites et moyennes entreprises ?

M. Daniel Marcovitch. Très bien !

M. Gérard Charasse. La politique de création d'emplois doit aussi être une politique de création d'entreprises et notamment de très petites entreprises. Dans ce secteur, les intervenants sont très nombreux : votre ministère, les chambres consulaires, l'ANVAR, la DATAR, SOFARIS, les collectivités locales.

La disparition de l'agence nationale pour la création et le développement des entreprises et sa transformation en deux entités, le conseil national de la création d'entreprise et l'agence pour la création d'entreprise, a sans doute contribué à simplifier ce véritable maquis dénoncé dans un rapport de juillet 1996. Cette tâche n'est pas achevée.

Dominique Baert a apporté des réponses que j'évoquerai tout à l'heure, mais je souhaite d'ores et déjà vous demander – je le fais d'autant plus facilement que l'effort budgétaire dans ce domaine est loin d'être insurmontable – d'amorcer enfin dans notre pays une vraie simplification des aides à la création d'entreprises autour de deux axes : d'une part, rassembler les structures d'aide et de conseil ; d'autre part, concentrer les aides sur la création de petites unités. J'ajoute que le maintien, voire le développement de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises est, à mes yeux, indispensable.

L'amélioration de l'environnement de travail des petites et moyennes entreprises, la simplification des procédures et leur développement sont des objectifs pris en compte par votre budget.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, votre principale ressource est extrabudgétaire : il s'agit du FISAC. La dotation attribuée en 1997 était de 300 millions de francs.

Je formulerai deux remarques à cet égard. D'une part, il est souhaitable que les missions du FISAC soient évaluées. Sur les dix-sept objectifs qui peuvent donner lieu à l'appel de ces crédits, cinq d'entre eux mobilisent 90 % des sommes disponibles et certains ne donnent plus lieu à dépôt de dossiers depuis deux, voire trois ans. Les missions du FISAC doivent donc être recentrées. D'autre

part, nous savons que près de 250 millions de francs seront engagés en 1998 dans le cadre des programmes pluriannuels. Cela signifie que les dotations du FISAC doivent être augmentées si nous souhaitons que ce fonds continue à rester un outil fiable d'aménagement du territoire.

M. Baert a rendu, le 15 octobre 1997, un excellent rapport sur la simplification des procédures touchant les entreprises. Avec son autorisation, je fais miens les principes de simplification qu'il a énoncés : limitation du recours à l'autorisation ou à l'agrément, stabilisation de l'environnement réglementaire, amélioration de la transmission des données, réduction des enquêtes statistiques.

Au-delà de la volonté d'en finir avec l'environnement au mieux courtelinesque, au pire kafkaïen, que, pour certains, nous découvrons encore dans nos permanences en région, ces propositions ont d'abord un impact économique. Mises en œuvre, elles doivent permettre d'unifier les visions fiscales et sociales de l'entreprise et contribuer à faire tomber les charges fixes. C'est une façon de réduire les coûts.

En matière de coûts, je n'ai pu qu'être sensible aux mesures fiscales et sociales prises à l'occasion de cette loi de finances. On nous disait avoir tout fait pour les PME. Votre budget montre que tel n'était pas encore le cas. Vous avez souhaité considérer l'ensemble de l'environnement de l'entreprise en vous adressant aux investisseurs et aux entrepreneurs, en favorisant la création, je l'ai déjà expliqué, mais aussi l'embauche, et en ne délaissant aucun secteur d'activité, puisque l'encouragement va autant aux entreprises du secteur des nouvelles technologies qu'à celles du bâtiment.

Votre effort a porté tout d'abord sur l'emploi. Le crédit d'impôts de 10 000 francs par emploi net créé à partir de 1998 est une aide claire, simple, et la capacité que vous avez offerte d'utiliser ce crédit pour acquitter la contribution de 10 % de l'impôt sur les sociétés renforce encore cet aspect.

Le soutien des entreprises du bâtiment va dans le même sens. Il s'agit d'abord du crédit d'impôt sur le revenu pour les dépenses d'entretien et de revêtement des surfaces et les réparations locatives réalisées dans l'habitation principale. Il s'agit ensuite de l'application du taux réduit de TVA aux travaux d'amélioration et de réhabilitation des logements sociaux. Enfin, le dispositif de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise est à l'évidence ingénieux et permettra de mobiliser, davantage qu'elle ne l'est aujourd'hui, l'épargne en faveur des PME.

En matière de développement, vous avez répondu au souci constant des petites et moyennes entreprises : le financement de leurs activités. Face à un secteur bancaire fragilisé et très sensible, la création de la Banque de développement, l'augmentation du capital du CEPME et de SÔFARIS ont permis d'aider au développement de nombreuses entreprises. Cet effort doit être poursuivi et axé à mon sens dans trois directions : le soutien à l'exportation, l'aide à l'innovation et l'accès aux marchés publics. Toutes trouvent des réponses dans votre budget.

Madame la secrétaire d'Etat, vous l'avez compris, les députés du groupe Radical, Citoyen et Vert voteront votre budget. Il marque la volonté du Gouvernement de développer l'emploi et il marque son attachement au tissu économique local, qui est, pour l'essentiel, formé de petites et moyennes entreprises, de petits commerçants et d'artisans.

Il est néanmoins un sujet sur lequel je souhaite attirer votre attention en conclusion. Nous passerons dans quelques mois le cap de la monnaie unique. Ce tissu local d'entreprises, dont je rappelais tout à l'heure qu'il incarne le lien entre l'offre et la demande, va jouer, dans la sensibilisation et l'éducation des consommateurs, un rôle très important. J'aurais aimé que, si vous le partagez, ce souci soit pris en compte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Daniel.

M. Jean-Claude Daniel. Madame la secrétaire d'Etat, le projet de budget pour 1998 du secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat ne porte la trace que d'une part infime de la politique gouvernementale conduite en direction des PME, des artisans et des commerçants, les orateurs précédents l'ont souligné.

Les moyens financiers proposés pour le fonctionnement de votre secrétariat d'Etat, 425 millions environ, hors ressources extrabudgétaires du FISAC, diminuent légèrement, de 2,8 %, par rapport à 1997. Je ne rappellerai pas comment s'explique cette diminution. Mes prédécesseurs à la tribune ont montré que vous aviez jugulé la décroissance budgétaire des deux années précédentes.

Vous avez annoncé les axes d'une politique de progrès dans un domaine particulièrement sensible, qui soulève beaucoup d'espoir.

Les PME pèsent lourd dans l'économie française. Elles en sont, d'évidence, le socle, ne serait-ce que par leur nombre. Rappelons qu'au 1^{er} janvier 1997, en dehors des entreprises agricoles et financières, les entreprises de moins de dix salariés représentent 93 % du total des entreprises en France.

La contribution des PME à l'activité économique nationale est déterminante, puisque les entreprises de moins de 500 salariés dégagent 83 % de la valeur ajoutée produite dans les années récentes, emploient 84 % des salariés et sont très présentes sur certains pans de l'activité économique, en particulier les services et le commerce.

Le tissu des PME est cependant très divers et leur situation fort inégale.

J'ai le privilège d'avoir dans ma circonscription à la fois le président de la CAPEB, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, et le président du FNB, la Fédération nationale du bâtiment, ce qui est une performance et facilite le contact, vous le comprendrez bien. Il y a deux jours, l'un d'entre eux...

M. François Goulard. Lequel ?

M. Jean-Claude Daniel. ... M. Buguet me disait et je pense que c'est un message qu'il faut entendre, que les petites entreprises du bâtiment allaient mieux. Elles constatent une progression de deux points d'activité. Après une perte sévère de 15 000 emplois en 1996, l'année 1997, pas encore soldée, apparaît en demi-teinte, et les prévisions pour 1998 sont plus optimistes, la clientèle privée reprenant partiellement confiance.

Les mesures que vous avez annoncées, madame la secrétaire d'Etat, font partie des « moteurs » de ce retour d'optimisme.

Il en est ainsi de la baisse du taux de TVA de 20,6 % à 5,5 % pour la réhabilitation du parc immobilier locatif à caractère social. Cette mesure, particulièrement juste, compense l'augmentation générale de la TVA avalisée par

le précédent gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

En ce qui concerne justement le parc immobilier locatif à caractère social, il conviendrait peut-être d'en préciser les contours. Dans certains pays d'Europe, ceux-ci sont suffisamment larges pour permettre l'application d'un taux de TVA réduit. Les entreprises du bâtiment pourraient aussi y trouver leur bonheur.

Favorisent également l'optimisme les mesures envisagées pour aider à l'entretien des logements et soutenir l'activité des entreprises artisanales du secteur du bâtiment. Pour une même habitation, le montant des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt serait de 4 000 francs pour une personne seule et de 8 000 francs pour un couple. Comme le rapporteur, je considère que ce montant est un peu faible et qu'il devrait être possible de l'améliorer, par exemple en prenant en compte le nombre d'enfants vivant sous un même toit. Une telle démarche s'inscrirait dans le cadre d'une réelle politique familiale et la conforterait.

Je souligne aussi, à titre indicatif, même si cela n'a rien à voir avec l'examen du présent budget, tout l'intérêt des opérations de type OPAH pour les entreprises du bâtiment. En effet, ces opérations contribuent à leur fournir une quantité de travail non négligeable.

Par ailleurs, les mesures prévues par ce budget devraient permettre de corriger une disparité dont souffrent nos entreprises du BTP. Alors que, en 1990, la production française du BTP représentait à peu près 10 % du PIB, chiffre qui correspondait à la moyenne des pays européens, cinq ans plus tard, ce pourcentage était descendu à 8 % alors que la moyenne des pays européens était passée à 12 %, soit un écart de quatre points.

Il était grand temps, madame le secrétaire d'Etat, de corriger un certain nombre des orientations de la politique concernant les PME car elles entraînaient une régression dans la production du BTP. Vous l'avez fait, et je vous en remercie.

Les PME jouent également un rôle important en matière d'emploi. A cet égard, je m'appuierai moi aussi sur le rapport Baert pour citer quelques chiffres.

Ainsi, le nombre des emplois dans les PME a progressé de 5,7 % sur la période 1987-1992, la quasi-totalité de cette progression étant due aux entreprises de moins de 500 salariés. Au-dessus, en revanche, les entreprises ont connu une faible régression. Cela signifie que les PME de moins de 500 salariés constituent un gisement d'emplois ; il faut donc que l'on se préoccupe de leur sort.

Evidemment, je parle de cette évolution « en masse ». L'analyse mériterait d'être affinée. Ainsi, le fait que le taux de création d'entreprises ait été supérieur au taux de mortalité entre en ligne de compte dans la progression du nombre des emplois. D'ailleurs, l'INSEE conclut précisément que les créations nettes d'emplois dans les PME sont largement imputables aux créations nettes d'entreprises elles-mêmes.

Et puisque ce sont les entreprises nouvelles qui créent des emplois, dans un créneau, celui des PME, où le *turn over* des entreprises est grand, la relation PME-emplois sous-tend donc, selon M. Baert, une double problématique selon laquelle faciliter l'embauche dans les PME ou – le « ou » étant inclusif – faciliter la création d'entreprises concourent à un même objectif.

Ce constat de M. Baert me conduit à poser cinq questions.

Premièrement, quelles mesures particulièrement incitatives proposerez-vous, madame la secrétaire d'Etat, pour faciliter la création d'entreprises nouvelles ou pour abaisser le taux de mortalité des entreprises ? Quelle sera en particulier le niveau d'implication des organismes de capital-risque ?

Deuxièmement, comment envisagez-vous de faire bénéficier les PME, très « atomisées » sur le territoire et souvent très petites, d'un réel accès aux technologies nouvelles et à l'innovation ? C'est une des propositions de votre secrétariat d'Etat et du Gouvernement, mais qui me semble peut-être un peu difficile à mettre en œuvre compte tenu de cette dispersion.

Troisièmement, quelle logique « territorialisée » entendez-vous promouvoir pour un aménagement du territoire moins « barycentré » grâce à la présence de pôles de population plus denses ? Je fais allusion à l'Île-de-France mais aussi à d'autres endroits. Elu d'un milieu rural, je peux dire que la « barycentration » ne joue vraiment pas en faveur de ce type de milieu. En matière d'aménagement du territoire, il y a une injustice dans l'implantation des PME.

J'en viens à ma quatrième question. Les entreprises françaises les plus nombreuses sont celles qui n'ont aucun salarié hormis le chef d'entreprise : on en compte plus de 1 100 000. D'où la question de l'incidence sur l'emploi qu'aurait le recrutement d'un premier salarié dans chacune d'entre elles. Toutefois, pour procéder à ce recrutement, il est capital de simplifier les procédures administratives.

Pour illustrer mon propos, je vous donnerai l'exemple de ce garagiste travaillant seul dans une petite commune rurale. Il aurait la possibilité d'embaucher un salarié car il aurait du travail à lui donner, mais il ne le fera pas car il serait obligé de consacrer un quart, voire un tiers de son temps de travail à des tâches administratives qu'il ne sait ni ne veut faire.

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. Jean-Claude Daniel. Il s'agit d'un problème crucial pour les entreprises qui ne sont constituées que du chef d'entreprise.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Exactement !

M. Jean-Claude Daniel. Une telle situation implique des mesures spécifiques, madame la secrétaire d'Etat. Comptez-vous en mettre en œuvre et de quelle manière ?

M. le président. Mon cher collègue, posez vite votre cinquième question !

M. Jean-Claude Daniel. J'y arrive, monsieur le président.

Cinquièmement, l'immense majorité des entreprises françaises sont très petites avec moins de dix salariés. C'est le terreau fertile de toutes les initiatives possibles.

Quelles mesures comptez-vous prendre en faveur de ces très petites entreprises qui, pour une raison de seuil, sont tenues à l'écart du débat qui s'est engagé le 10 octobre lors de la conférence nationale de l'emploi ? Leur situation mérite un examen spécifique et attentif. Les responsables de ces entreprises artisanales ne comprennent pas le *distinguo* qui est établi entre leurs petites entreprises et les entreprises plus importantes qui ont la faculté, elles, de s'engager dans la voie du progrès social grâce à l'abaissement de la durée du travail à trente-cinq heures, abaissement inscrit dans l'évolution inéluctable de la société française. Ils se sentent un peu négligés, alors que ce sont eux qui sont les porteurs d'espoir pour les emplois de demain.

Comment concevoir qu'il puisse y avoir des entreprises avançant à des vitesses différentes, des employés à deux vitesses :...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. C'est comme les politiques !

M. Jean-Claude Daniel. ... trente-cinq heures pour les uns, trente-neuf heures pour les autres ?

En conclusion, madame la secrétaire d'Etat, votre budget, même s'il est inférieur à un demi-milliard, n'est pas significatif de l'action du Gouvernement dans le domaine des PME. D'ailleurs la récapitulation des crédits budgétaires, qui figure dans le « jaune » distribué ce matin, met en évidence que les crédits spécifiquement dévolus aux PME – je parle bien des crédits spécifiquement dévolus aux PME – sont passés de 4,626 millions en 1996 à 5,596 milliards en 1997, et devraient atteindre 5,872 milliards en 1998. Cela me semble aller dans le bon sens, et je ne doute pas que les prochains budgets s'inscriront dans cette ligne.

Naturellement, je représente un groupe qui ne manquera pas d'approuver votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Vaxès.

M. Michel Vaxès. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les PME-PMI, le commerce et l'artisanat représentent en matière d'activités et d'emploi un secteur fondamental de notre économie. Chacun s'accorde en effet à reconnaître que, au cours des quinze dernières années, les entreprises de moins de cinquante salariés ont augmenté leurs effectifs de près de 1 200 000 personnes, tandis que celles de plus de 500 salariés diminuaient les leurs de près de 900 000.

Pourtant, le contexte était peu favorable : une consommation des ménages atone, une réduction des investissements publics et industriels, une concurrence déloyale de la grande distribution commerciale, une sous-traitance malmenée par les grands donneurs d'ordres, des délais de paiement rallongés, un accès au crédit difficile, une TVA majorée de deux points, tout cela dans un environnement administratif, réglementaire et fiscal inadapté. Il n'est donc pas surprenant de dénombrer, en 1997, 70 000 défaillances qui risquent d'aboutir à la liquidation dans 90 % des cas.

Cela signifie bien que, jusqu'à présent, les causes réelles des difficultés n'ont pas été prises en compte.

La déréglementation financière, la perspective de gains importants, rapides et à court terme ont largement détourné les banques et les grands groupes vers les marchés financiers au détriment de l'investissement industriel et des PMI.

Les entreprises les plus puissantes ont fait jouer la concurrence et imposer des conditions plus avantageuses de financement, que les banques ont compensé par des taux élevés sur le crédit aux petites et moyennes entreprises et à la consommation.

La privatisation du secteur bancaire n'a fait qu'amplifier le phénomène. Il en résulte, pour les PME-PMI, un accès difficile aux crédits et des taux trop élevés. De fait, le problème du financement des PME demeure entier.

Il semblerait, au terme d'une année de fonctionnement de la banque de développement des PME, que point encore une conception quelque peu restrictive de ses missions. Celle-ci focalise ses actions sur une gestion minimaliste du risque et s'oriente principalement vers les PME innovantes.

C'est pourquoi je crains que ne s'installe un système de financement à deux vitesses où seules les PMI innovantes seraient aidées tandis que celles qui progressent sur des secteurs plus traditionnels seraient laissées pour compte.

Bien évidemment, cela ne signifie pas pour autant que des mesures spécifiques ne doivent pas être nécessaires pour ces PME dites de croissance. Toutefois, la situation actuelle justifie la présence d'un secteur bancaire public assurant des missions d'intérêt général ; c'est vraiment une nécessité.

L'activité du commerce s'est accrue de 1,7 %. Cette croissance plus que modérée est inférieure à celle de 1995.

La croissance de l'activité du commerce de détail a été moins soutenue en 1996 qu'en 1995, et le chiffre d'affaires des commerces à prédominance alimentaire a continué, comme par le passé, à se réduire.

Avec 60,5 % du marché des produits alimentaires, les grandes surfaces ont continué d'accroître leur emprise, même s'il est vrai que le nombre et la taille des hyper et supermarchés ont crû moins vite que par le passé.

Si l'on peut considérer que ce ralentissement est une bonne chose pour amorcer la construction d'un réseau plus équilibré des différentes formes de commerce sur notre territoire, il convient de rester vigilant car la stratégie de la grande distribution sera de réinvestir dans les moyennes surfaces de 300 mètres carrés.

L'objectif de moralisation poursuivi par la loi du 1^{er} juillet 1996 relative à l'équilibre et à la loyauté des relations commerciales est loin d'avoir été atteint. Il serait utile de rediscuter ce texte et, au terme d'un débat national, de le modifier pour mettre en place un nouveau dispositif plus efficace car plus conforme aux intérêts des PME et de leurs salariés.

N'est-il pas temps, compte tenu de ces résultats, du bilan des politiques conduites jusqu'à présent et au regard des sommes investies par le budget de l'Etat – 81 milliards de francs en 1997, 82 milliards prévus pour 1998 – de changer d'orientation et d'élaborer pour les PME et PMI une autre stratégie, une véritable stratégie de reconquête ?

Tel est d'ailleurs le sens des propositions présentées par le groupe communiste lors de l'examen des recettes budgétaires.

Nous pensons en effet qu'il est urgent de réformer le crédit et de conforter le secteur public bancaire et financier en tant qu'outil décisif propre à mobiliser des ressources sur les projets créateurs d'emplois ; de relever le plafond des CODEVI ; d'engager une réforme structurelle de la fiscalité visant à moduler les impôts des entreprises et les cotisations sociales en fonction des créations d'emplois, de l'aménagement du temps de travail, de la formation et des salaires ; d'abaisser la TVA.

Ces propositions sont conformes aux engagements pris durant la campagne électorale et à la déclaration commune des formations appartenant à la majorité. Je cite : « Nous voulons engager une réforme du système fiscal pour orienter l'argent vers l'emploi, la production, les services, la recherche, la formation... Dans le même esprit, une réforme du crédit devrait contribuer à réduire les charges financières qui pèsent contre l'emploi, notamment pour les PMI. »

Là est le fond du problème, car l'essentiel est de se donner les moyens de relancer la consommation et l'investissement industriel.

Comme les artisans le disent à leur manière, pour les PMI-PME, selon eux, « seuls les carnets de commandes justifient les embauches ». S'il faut agir sur la fiscalité et

le crédit, il est tout aussi indispensable de conduire une politique industrielle volontariste. De ce point de vue, l'intervention ce matin de monsieur le ministre de l'industrie et les ambitions qu'il a affichées confortent notre appréciation et ravivent l'espoir pour la période qui s'ouvre.

Par ailleurs, nous pensons qu'il faut agir pour inciter les grands groupes industriels à rechercher des coopérations avec les PME et à s'engager avec elles dans des coproductions assorties de contrats à long terme.

Les premières mesures prises par le Gouvernement en matière de construction et de réhabilitation de logements, en particulier l'abaissement de la TVA, permettront de réduire les difficultés du secteur du bâtiment dont la production, on l'a rappelé, est passée de 10 % du PIB en 1990 à 8 % en 1995. Il conviendra d'améliorer encore le dispositif. Est également positive la décision de mettre en place un crédit d'impôt de 10 000 francs par emploi créé.

Nous soutenons complètement l'objectif consistant à aider plus de PME à se mobiliser vers l'exportation. Cependant, le budget de fonctionnement du centre français du commerce extérieur a baissé pour la deuxième année consécutive. Il passerait à 120 millions de francs en 1998, avec un plan social ramenant ses effectifs de 470 à 320 agents. Nous vous demandons, madame la secrétaire d'Etat, de bien vouloir intervenir avant l'examen du budget du commerce extérieur, le 17 novembre prochain, pour que les moyens budgétaires du CFCE restent compatibles avec la conduite des actions d'aides indispensables aux PME pour développer leurs activités à l'exportation.

Les 2 300 000 entreprises du secteur des PMI-PME du commerce et de l'artisanat, dont près de 1 200 000 n'emploient aucun salarié, représentent dans la lutte contre le chômage un fort gisement potentiel de créations d'emplois, une opportunité pour l'intégration des nouvelles technologies. Elles rendent d'indéniables services à la population. Comme le montre un sondage récent, les Français y sont très attachés, et ils ont raison, car elles constituent un instrument important dans la politique d'aménagement du territoire pour lutter contre la désertification rurale et le dépérissement des centres villes.

L'annonce faite par M. le Premier ministre d'un statut unique pour l'embauche du premier salarié et la création d'un observatoire du commerce est un point positif. Toutefois, il faut aller plus loin dans la simplification des démarches administratives en proposant un statut juridique, fiscal et social de l'entreprise individuelle et des micro-entreprises correspondant mieux aux réalités de la situation économique, aux contraintes de la petite entreprise et aux aspirations légitimes des salariés pour l'aménagement du temps de travail, sa réduction aux trente-cinq heures et l'obtention de droits nouveaux dans l'entreprise.

Madame la secrétaire d'Etat, après les baisses successives des crédits de 11,8 % en 1996 et de 15,8 % en 1997, le projet de budget que vous soumettez à notre appréciation limite la baisse à 2,8 % par rapport à la loi de finances pour 1997. Mais il est vrai qu'il est en augmentation de 4,6 % par rapport aux crédits disponibles de 1997.

Vous avez indiqué que vous vous attacheriez à ce que soient évités les gels et les annulations de crédits en 1998. Nous souhaitons qu'il en soit réellement ainsi.

Nous regrettons cependant la diminution des crédits du titre III. Elle nous paraît inopportune alors que se révèle nécessaire une plus grande réactivité des services du commerce et de l'artisanat.

Au-delà de ces données financières, nous souscrivons aux orientations que vous entendez donner à votre action.

Pour conclure, madame la secrétaire d'Etat, eu égard aux premières mesures que j'ai évoquées, aux dispositions fiscales déjà adoptées, aux engagements pris de baisser la TVA et de réformer la fiscalité, la taxe professionnelle, en particulier, nous considérons ce budget pour l'année 1998 comme un budget de transition. Le groupe communiste le votera...

M. Germain Gengenwin. Bien sûr !

M. Michel Vaxès. ... comme un encouragement à confirmer le changement de stratégie qui s'amorce. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. François Goulard. C'est la majorité plurielle !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. C'est plutôt un encouragement pluriel ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Madame la secrétaire d'Etat, vous êtes arrivés, vous et votre Gouvernement et, miracle ! tout va bien ! Tout va bien grâce à vous, disent en cœur vos amis parlementaires !

Pourtant, en étudiant votre budget, j'ai eu la vague impression que vous rendiez un certain hommage à vos prédécesseurs ou, tout au moins, que vous reconnaissiez l'important travail effectué par le précédent gouvernement, celui d'Alain Juppé, en direction des PME-PMI.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Ce n'est pas une impression !

M. Serge Poignant. J'ai eu cette impression en examinant les actions que vous proposez de poursuivre et qui relèvent de votre budget direct, comme les dotations extrabudgétaires du style FISAC, en reconnaissant votre soutien à l'initiative BDPME, ou encore en prenant acte de votre souhait de poursuivre tous les efforts de simplification. De cela, je ne puis que me féliciter, madame la secrétaire d'Etat.

En effet, pour la première fois en 1995, un ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat était installé, Jean-Pierre Raffarin, et un très gros travail était effectué tant sur le plan gouvernemental que sur le plan parlementaire, notamment avec mon collègue Jean-Paul Charié aujourd'hui rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges.

Tout prouvait et tout prouve encore que le tissu des PME-PMI, de l'artisanat et du commerce constitue la trame essentielle de l'emploi et de l'activité dans notre pays.

Tout prouvait et tout prouve combien il est vital, pour résoudre le problème de l'emploi, de développer une politique de conquête volontariste en faveur des PME.

Seules les PME de moins de 500 salariés ont connu, sur une moyenne période, une croissance à la fois de leurs chiffres d'affaires et de leurs effectifs. Plus encore, la majeure partie du solde positif en emplois des PME provient du développement d'anciennes très petites entreprises ayant dépassé le seuil de dix salariés.

L'importance d'une telle stratégie de développement apparaît encore plus clairement lorsqu'on compare la situation des PME-PMI en France et en Allemagne : en effet, la France compte aujourd'hui deux fois moins d'entreprises moyennes que l'Allemagne.

Madame le secrétaire d'Etat, si vous partagez vraiment le sentiment que l'amélioration de l'emploi dans notre pays passe par le développement des PME-PMI, de l'artisanat et du commerce, ne pensez-vous pas que la situation commanderait de créer, au moyen d'une politique ambitieuse, un effet de levier puissant en faveur de l'investissement dans ces secteurs ?

Vous allez me répondre qu'il existe des ressources extrabudgétaires provenant du FISAC, ou encore du fonds pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités artisanales et commerciales, qu'il existe d'autres ressources provenant d'autres ministères et dont vous n'avez pas la libre disposition. Certes, mais ne pensez-vous pas qu'une politique à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui en termes d'emplois potentiels devrait passer par une gestion coordonnée de l'ensemble des concours de l'Etat ?

Madame le secrétaire d'Etat, si vous étiez tentée de me répondre que ce budget n'est pas tellement différent de celui des années précédentes, alors je vous parlerais du contexte général qui situera la position du groupe du RPR.

Comment pouvez-vous parler de soutien aux PME-PMI, à l'artisanat et au commerce par le biais d'un budget dont nous connaissons la faiblesse et alors que, dans le même temps, votre gouvernement prend des décisions politiques ô combien pénalisantes et graves pour l'avenir ?

Comment pouvez-vous parler de soutien aux PME-PMI, à l'artisanat et au commerce quand l'article 65 du projet de loi de finances pour 1998 limite la réduction progressive des cotisations patronales de sécurité sociale à 130 % du SMIC, au lieu de 133 % comme précédemment, et rétablit le principe de proratisation ? Une telle mesure porte atteinte à la politique d'allègement des charges sur les bas salaires, qui a pourtant fait la preuve de son efficacité. Elle porte également atteinte au développement du temps partiel.

Cette seule mesure va vous rapporter pas moins de 6,5 milliards de francs, qui seront ponctionnés sur les emplois marchands. Oui, 6,5 milliards face à votre petit budget de 425 millions ! La vérité est que votre collègue Mme Aubry doit trouver de l'argent pour financer ses emplois pseudo-publics.

Comment pouvez-vous parler de soutien aux artisans et commerçants quand l'article 66 du projet de loi de finances supprime l'exonération de 30 % des cotisations d'assurance maladie des créateurs ou repreneurs d'entreprises artisanales pendant deux ans, mise en place par la loi Madelin ? Là encore, c'est l'initiative privée et la petite entreprise créatrice d'emplois qui vont se trouver pénalisées.

Cette simple mesure représente à elle seule 500 millions de francs, qui seront encore ponctionnés sur les mêmes entreprises, c'est-à-dire plus que votre propre budget.

Vous allez m'objecter que 200 millions sont prévus en aides directes pour les jeunes créateurs. Peut-être, mais, premièrement, il ne s'agit que de 200 millions et non de 500 millions et, deuxièmement, il faudra encore passer par des organismes intermédiaires pour l'instruction des dossiers.

Une mesure pertinente et appréciée avait été instaurée en 1994, une mesure simple d'allègement de charges – j'insiste : d'allègement de charges. C'est ce que nous souhaitons voir se poursuivre avec les entreprises elles-mêmes, et cela dans le réel intérêt de l'emploi.

Comment pouvez-vous parler de soutien aux artisans et commerçants si vous connaissez les conséquences pour certains d'entre eux du relèvement de la CSG ?

Comment pouvez-vous parler de soutien aux PME-PMI alors que vous décidez d'une majoration de 15 % de l'impôt sur les sociétés ? Car même si vous fixez un plancher de chiffres d'affaires, de nombreuses PME-PMI seront concernées.

Pour vous, la suppression de la provision pour licenciement ou la suppression de la provision pour fluctuation des cours sont-elles des mesures susceptibles d'encourager les PME-PMI ?

Vous ajoutez à cela la perspective des trente-cinq heures généralisées et vous vous retrouvez face à des PME-PMI, des artisans et des commerçants qui diffèrent leurs investissements,...

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. Serge Poignant. ... qui n'embauchent pas, quand ils ne sont pas acculés au dépôt de bilan, et qui se découragent.

La vérité, madame le secrétaire d'Etat, c'est que les petites entreprises, les artisans et les commerçants n'en peuvent plus de subir des charges et des contraintes toujours grandissantes.

Le gouvernement d'Alain Juppé avait créé les conditions nécessaires à un allègement des charges sociales et patronales pesant sur le travail, donc sur l'emploi. Vous reprenez la marche en avant de l'alourdissement de ces charges.

Dans un tel contexte, vous comprendrez facilement que le groupe du RPR ne vote pas votre budget.

Mais au-delà même de toutes ces mesures, élargissons au contexte, si vous le voulez bien.

Permettez-moi d'aborder quelques questions, qui ne sont que des exemples, mais dont les réponses sont attendues par les PME-PMI, artisanales ou commerciales.

Le dispositif des prêts à taux bonifiés est réservé à l'agriculture et aux entreprises artisanales. Ne pourriez-vous envisager d'améliorer le dispositif en élargissant son champ d'application ?

Ce type de prêts ne pourrait-il pas être accordé aux PME commerciales ?

Les propositions du rapport Trassy-Paillogues visent à réformer le code des marchés publics, dont a parlé Jean-Paul Charié, en préconisant l'affirmation de l'offre la mieux-disante par l'élimination des offres anormalement basses et par l'incitation à scinder les marchés importants pour permettre aux petites entreprises de soumissionner à des volumes qui soient adaptés à leurs capacités de production. Aujourd'hui, nous ne savons aucunement ce que vont devenir ces propositions.

La loi du 5 juillet 1996, relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, prévoyait que le Gouvernement dépose avant la fin de 1997 un rapport sur la mise en place et le contenu des schémas de développement commercial. On n'en parle plus et aucune échéance ne nous est précisée.

Un rapport vous a été remis le 22 octobre. Il préconise cinquante-cinq mesures pour améliorer l'environnement administratif des PME et, en particulier, la simplification

administrative. Vous avez abordé cette question, mais nous attendons de savoir comment et quand vous utiliserez le milliard de francs annoncé pour ces mesures.

Nous aurions par ailleurs aimé que vous nous parliez des moyens dont vous pourriez disposer pour lutter efficacement contre la concurrence déloyale, contre le travail au noir et pour aider spécifiquement à la création de petites entreprises ou à l'exportation des PME.

Nous aurions aimé, madame le secrétaire d'Etat, que vous nous disiez comment vous comptez favoriser l'apprentissage par la formation par alternance, et en améliorer l'image.

Des questions sont restées en suspens, telles que le statut de la très petite entreprise, la transmission patrimoniale, le différentiel de TVA dans le secteur de la restauration ou – sujet fondamental – la réforme de la taxe professionnelle.

Je pourrais argumenter sur le contenu même du budget que vous nous soumettez. Je pourrais vous dire, par exemple, que la baisse des crédits alloués à l'Institut supérieur des métiers et aux outils d'accompagnement des petites entreprises, que sont les organisations professionnelles et les chambres, me semble injustifiée. Mais c'est surtout votre approche, qui est aussi celle de votre gouvernement, de tout un contexte ô combien essentiel pour l'emploi dans notre pays, que mes collègues du RPR et moi-même ne partageons pas. C'est cette obstination à ne pas vouloir aller dans le sens d'un allègement des charges, pourtant décisif tant localement que face à la concurrence internationale et à la mondialisation, que nous ne comprenons pas.

Un tel budget ne pouvant être sorti de son contexte, le groupe du RPR votera contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la première question que l'on se pose lorsque l'on prend connaissance de ce budget est la suivante : à force de devenir modeste, ce budget persistera-t-il ? Son caractère minimaliste – 425 millions de francs – ne cesse d'inquiéter les professionnels concernés. Certain voient même dans le choix d'un secrétariat d'Etat au lieu et place d'un ministère le signe d'un certain renoncement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais vos origines bretonnes, madame, suffisent à dissiper ce doute (*Sourires*), et je suis tout à fait conscient qu'il serait trop réducteur de se fier uniquement aux seules dotations budgétaires pour déterminer votre action.

Néanmoins, eu égard à l'importance économique considérable de ce secteur d'activité, n'est-il pas temps de dépasser le simple constat et de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour que les crédits du secrétariat d'Etat soient davantage le reflet des réalités économiques ou, tout au moins, nous préserver l'effet de levier de ce budget sur l'investissement, l'emploi, le logement neuf ou la rénovation.

Lors de votre audition par la commission de la production et des échanges, le 29 octobre dernier, vous avez défini votre politique budgétaire autour de trois grands axes : la formation et l'emploi, les actions économiques territoriales, le développement des entreprises. Mais ce schéma ne me paraît pas aussi clair au regard des inflexions gouvernementales.

Commençons par la formation et l'emploi.

Les gagnants, si l'on peut dire, sont les salariés du commerce puisque l'augmentation des crédits d'intervention en faveur du commerce – près de 5 millions de francs – est essentiellement destinée à renforcer l'action de l'IFOCOP, l'Institut de formation commerciale permanente. Je suis le premier à m'en réjouir, mais je déplore qu'à l'inverse la baisse des interventions en faveur de l'artisanat – près de 20 millions de francs – concerne essentiellement la formation continue des artisans.

Certes, cette diminution devrait être compensée par une augmentation de la collecte finançant les fonds d'assurance formation. Mais il faudrait que le décret d'application relatif à ces fonds paraisse. Il est vrai que sa non-publication ne vous est pas totalement imputable. Reste que sa non-publication comme la non-publication du décret instituant un fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, est particulièrement préjudiciable dans la mesure où elle entraîne des dysfonctionnements au niveau de la prise en charge des actions de formation des artisans. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier.

Par ailleurs, je souhaiterais, après M. Poignant, appeler votre attention sur le fait que la réduction du budget de l'artisanat affecte en grande partie les crédits d'animation économique, ce qui risque de menacer les activités de l'Institut supérieur des métiers, qui joue un rôle de première importance dans la formation et le perfectionnement des animateurs économiques et des élus des organisations professionnelles.

Si ce désengagement de l'Etat devait se confirmer, l'évolution, la modernisation et la compétitivité de l'artisanat s'en trouveraient sérieusement freinées.

A trois jours des élections consulaires, je ne peux passer sous silence les missions de formation qui font des chambres de commerce et d'industrie le deuxième formateur de France après l'éducation nationale.

J'en viens maintenant aux actions économiques territoriales.

Dotées de 145 millions de francs, elles sont complétées par les crédits du FISAC dont on attend la dotation extrabudgétaire que vous êtes peut-être, madame la secrétaire d'Etat, en mesure de nous annoncer, après les ultimes arbitrages budgétaires.

Puis-je suggérer, comme l'année dernière, de tenter de rendre le FISAC plus performant, notamment en direction du commerce indépendant de proximité ? Pour cela, je vous propose d'envisager la déconcentration de la procédure de traitement des dossiers au niveau des régions.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Jean Proriol. Faisons-en au moins l'expérience dans l'une ou l'autre d'entre elles !

Puis-je vous proposer aussi de consulter obligatoirement les chambres consulaires sur les actions ayant un impact local ?

Puis-je également vous suggérer d'opérer une information des mesures d'aide aux artisans et aux commerçants, particulièrement dans le cadre de l'obligation de la mise aux normes européennes ?

Puis-je encore vous suggérer d'assurer le suivi et la mise en œuvre des projets FISAC et d'améliorer la communication relative à ce fameux fonds ?

Passons, pour terminer, au développement des entreprises. Certes, ce développement incombe en premier lieu aux chefs d'entreprise et aux porteurs de projets. L'opéra-

tion « Entreprendre en France », lancée à la fin de 1995 par le dynamique président de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, notre ancien collègue Gérard Trémège, se poursuit, et elle a rencontré du succès. Je souhaite que l'on mette, comme elle, l'accent sur un suivi régulier des entreprises, notamment pendant leurs trois premières années de vie, qui sont, comme chacun le sait, les plus difficiles.

M. Michel Herbillon. Très bonne idée !

M. Jean Proriot. J'éprouve par contre de grandes difficultés à discerner la position du Gouvernement à l'égard des PME, des commerçants et des artisans.

D'un côté, vous poursuivez, et nous vous en félicitons, l'action de votre prédécesseur, Jean-Pierre Raffarin, notamment en reconduisant l'enveloppe de 2 milliards de francs de prêts bonifiés à 3,50 %, qui contribuent efficacement au dynamisme des entreprises artisanales. De même, vous reconnaissez le succès de la BDPME, créée par le gouvernement de M. Juppé, ou bien encore le bien-fondé de la décision du Premier ministre de ne pas modifier le régime d'autorisation d'exploitation pour la création ou l'extension des magasins.

D'un côté, vous poursuivez l'action de votre prédécesseur mais, de l'autre, vous faites preuve d'une certaine frilosité, comme avec le crédit d'impôt sur le revenu pour les dépenses d'entretien, dont l'effet bénéfique est immédiatement limité par le niveau trop faible des plafonds de dépenses : 4 000 francs pour une personne seule et 8 000 francs pour un couple.

De même, faut-il s'en tenir à une simple campagne d'information sur les droits des conjoints collaborateurs ? Ne serait-il pas préférable de mettre en place une incitation qui servirait de déclic pour permettre aux conjoints notamment de bénéficier des dispositions prévues en leur faveur et qui sont trop souvent ou pas sollicitées ou même méconnues ?

M. Germain Gengenwin. Très bonne question !

M. Jean Proriot. Enfin, tous les orateurs précédents de l'opposition l'ont rappelé, vous n'hésitez pas à prendre des mesures lourdes de conséquences pour ce secteur d'activité en renonçant à l'abaissement des charges lancé en 1994, en procédant au basculement des cotisations maladies vers la CSG, sachant que ce transfert ne sera manifestement pas neutre pour les artisans et les retraités du régime des artisans et des commerçants, et en orientant vos choix économiques en fonction des grandes entreprises alors que ce sont les petites qui créent l'emploi. Je pense en particulier au projet gouvernemental sur la réduction du temps de travail, qui a quasiment ignoré les problèmes des petites entreprises du commerce et de l'artisanat. On prétend à ce sujet, madame la secrétaire d'Etat, que vous êtes partisane de relever le seuil d'application des trente-cinq heures de dix à vingt salariés, ou même davantage. Un tiers des salariés resterait quand même concerné.

Comment résoudre ces contradictions, ces incohérences ? Il y a chez les artisans de toutes professions, qu'il s'agisse des métiers de bouche, de services ou du bâtiment, et dans les PME une sève vive qui ne demande qu'à circuler. Je crains, madame la secrétaire d'Etat, que nous n'ayons pas les mêmes méthodes. C'est pourquoi le groupe UDF ne pourra pas voter le projet de budget des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat pour 1998.

Après l'ère agricole, après l'ère industrielle, comme l'a dit le président de l'Union professionnelle artisanale : « La France ne réglera son problème de chômage que si elle s'engage dans l'ère artisanale et des PME ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. François Goulard.

M. François Goulard. Madame la secrétaire d'Etat, nous le savons tous, ce n'est pas le montant de vos crédits budgétaires qui fait l'importance de votre ministère ; c'est le poids économique, social, humain du domaine qui est le vôtre. Permettez-moi dès lors de saluer, sans ironie, un ministère dont l'objectif principal n'est pas de dépenser l'argent public.

Vous devriez en revanche mener une action résolue, quotidienne, efficace au service de l'entreprise, une action qui devrait fréquemment vous conduire à vous opposer, je n'hésite pas à le dire, sinon à certains de vos collègues, du moins à certaines de leurs administrations. Je ne dis pas que vous ne le faites pas, je constate que la politique du Gouvernement est, dans son ensemble, exactement contraire à l'intérêt des entreprises françaises.

Je ferai tout d'abord une remarque générale. Les entreprises n'ont pas tant besoin qu'on les aide, elles ont avant tout besoin de liberté. Elles ne demandent pas de nouvelles subventions, de nouvelles procédures d'intervention génératrices de bureaucratie ; elles demandent moins de contraintes, moins de charges, et c'est à cette condition seulement qu'elles se développeront et que, du coup, elles créeront des emplois. Or, deux grandes orientations de ce gouvernement vont exactement dans le sens contraire. Je veux parler, d'une part, de l'augmentation des prélèvements et des charges sur les entreprises, d'autre part, et c'est certainement la décision la plus lourde de conséquences parmi celles que vous avez annoncées jusqu'à présent, de la baisse autoritaire de la durée du travail de trente-neuf à trente-cinq heures.

Première orientation : l'augmentation des charges. En organisant le transfert massif des cotisations sociales vers la CSG, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pénalise fortement les professions indépendantes, les commerçants et les artisans, contrairement à ce que prétend Mme Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est un mauvais coup porté à toutes les petites entreprises. L'augmentation, bien entendu temporaire, de l'impôt sur les sociétés touche les PME, contrairement à ce qui a été dit, car il est invraisemblable de soutenir qu'une entreprise réalisant plus de 50 millions de francs de chiffre d'affaires est une grande entreprise.

Ce que j'appellerai le laxisme discret du projet de loi de finances en matière de dépenses de fonctionnement, de recrutement, la création de 350 000 emplois semi-publics par le dispositif Aubry rendent inéluctable une augmentation à terme des prélèvements obligatoires qui pèseront sur les entreprises, puisqu'au nom de la relance de la consommation vous voulez épargner les ménages.

J'en viens à la seconde orientation du Gouvernement – c'est le point principal – à savoir la baisse de la durée du travail qui introduit à la fois rigidité et hausse des coûts unitaires salariaux. Le discours gouvernemental sur les conditions d'application des trente-cinq heures relève de la rhétorique et de l'irréalité.

Rhétorique, quand on parle à la fois de concertation et de souplesse d'adaptation, alors que dans le même temps une loi couperet est annoncée pour rendre autoritaire le

passage aux trente-cinq heures, en 2000 ou 2002, à partir de dix, vingt, ou vingt-cinq salariés. Par parenthèse, voilà un effet de seuil de plus !

Rhétorique, quand on décrit les trente-cinq heures, ainsi que l'a fait Christian Pierret tout à l'heure, comme un levier – pourquoi ne pas dire une baguette magique ! – pour repenser l'organisation du travail dans les entreprises. Mais les entreprises, c'est tous les jours qu'elles repensent l'organisation de leur travail ! Elles ne vous attendent pas sur ce sujet.

Irréalité, quand on prétend à la fois que les salaires ne baisseront pas mais que les coûts salariaux pour les entreprises n'augmenteront pas. Comprennent qui pourra ! On appelle au secours les gains de productivité, mais savez-vous, madame la secrétaire d'Etat, que pour beaucoup d'entreprises – je pense en particulier aux entreprises industrielles – la baisse des prix absorbe, et au-delà, les gains de productivité ? La réalité, c'est que vous allez réduire la capacité de travail de nombreuses entreprises, qui ne pourront pas embaucher, et que vous allez augmenter leur coûts salariaux. Aucune baisse de la durée du travail, dans aucun pays, à aucune époque ne s'est accompagnée d'une réduction du chômage. Les trente-cinq heures, quant à elles, vont créer des emplois, oui, mais chez nos concurrents. Et ne dites pas, comme M. Pierret, que les patrons vous comprennent ! Expliquez donc à un petit patron que quand on a des difficultés, on s'en sort en travaillant moins. Vous serez bien accueillie !

Face à l'alourdissement des charges des entreprises, face à la rigidité qu'introduira la baisse autoritaire de la durée du travail, votre action spécifique est à l'évidence de second ordre. Permettez-moi néanmoins quelques observations. Si vous pouvez conduire des mesures de simplification administrative, vous ferez bien. Si vous pouvez ne pas vous engager dans la création d'aides particulières, vous épargnerez les finances publiques et vous éviterez à des chefs d'entreprise de perdre leur temps dans une chasse improductive aux subventions, au lieu de faire leur travail de chef d'entreprise. Ne croyez pas non plus que la BDPME jouera un rôle à l'échelle des besoins de financement de l'ensemble des PME françaises. Veillez, si vous le pouvez, à ce que les petites entreprises ne soient pas indûment concurrencées par les emplois-jeunes créés par certaines collectivités qui seraient tentées d'employer une main-d'œuvre presque gratuite en retirant du travail aux artisans. Je n'ose vous parler de mesures efficaces, par exemple pour renforcer les fonds propres des entreprises par une disposition fiscale audacieuse, car je sais – hélas ! – que ce n'est pas de votre ressort.

Ces observations sont de faible portée, j'en conviens, mais c'est l'opinion que j'ai des possibilités de votre département ministériel au sein d'un gouvernement dont la politique générale ne fera qu'handicaper davantage les entreprises françaises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Herbillon.

M. Michel Herbillon. Madame la secrétaire d'Etat, si je devais m'en tenir au budget *stricto sensu* qui nous est aujourd'hui présenté et entrer dans les arcanes budgétaires, je ne pourrai que regretter la diminution des crédits alloués et souligner, comme le rapporteur spécial, que le budget des PME, du commerce et de l'artisanat a atteint indubitablement cette année son niveau minimal.

Mais chacun d'entre nous ici le sait bien, le véritable enjeu ne se trouve pas dans la répartition des 425 millions de francs de votre budget. L'enjeu est bien plus grand. Il

est dans ce que représente le secteur des PME, du commerce et de l'artisanat, c'est-à-dire, avant tout une communauté d'hommes et de femmes, créateurs de richesses et de valeur ajoutée qui, à l'évidence, est la mieux à même de répondre à deux priorités essentielles : la lutte contre le chômage et la lutte contre la déliquescence du tissu social.

N'oublions jamais, mes chers collègues, quand nous légiférons, que les petites entreprises ont créé plus d'un million d'emplois en dix ans alors que, dans le même temps, les grandes entreprises ont réduit du même nombre leurs effectifs.

Gardons toujours en mémoire, lorsque nous débattons, que les commerçants et artisans ont une fonction sociale primordiale dans notre société, que ce soit en ville, où ils créent dans les quartiers un lien indispensable entre les habitants – lien que les formes modernes de distribution, hypermarchés ou centres commerciaux, ne peuvent remplacer –, ou que ce soit dans le monde rural, où leur disparition est toujours synonyme de désertification.

C'est pour ces raisons vitales pour notre société contemporaine que la collectivité doit donner les moyens de réussir aux hommes et aux femmes qui entreprennent, créent et font vivre des PME et des commerces. Or mon inquiétude, madame la secrétaire d'Etat, et celle des patrons de PME, des commerçants et artisans aujourd'hui, ce n'est pas le budget présenté mais bien l'ignorance qui est la leur et la nôtre quant à la politique que vous entendez mener.

Au bout de cinq mois de gouvernement socialiste, qui peut dire ici quelle ligne politique vis-à-vis des PME, des commerçants et des artisans le Gouvernement entend suivre ? Qui a vu l'ombre du commencement de l'application des mesures promises aux PME, aux commerçants et aux artisans par Lionel Jospin durant sa campagne, lorsqu'il promettait l'allègement de la fiscalité et des procédures ? Aujourd'hui, nous avons beau tendre l'oreille, affûter nos regards, nous restons telle sœur Anne ne voyant rien venir. Ou plus exactement, nous commençons à discerner des signes avant-coureurs peu conformes aux intentions affichées. De sombres nuages commencent à s'accumuler au-dessus des têtes des artisans, des commerçants et des petits entrepreneurs. Au-delà du fait que certaines PME ont déjà été touchées par l'accroissement de l'impôt sur les sociétés décidé par Lionel Jospin, l'ensemble des petits entrepreneurs, même ceux non concernés directement par cette mesure, a bien eu conscience qu'elle ne constituait pas prémices d'une politique favorable au monde de l'entreprise et à l'initiative individuelle. Aujourd'hui, leur pressentiment se justifie, hélas ! L'annonce de la réduction du temps de travail à trente-cinq heures fixée autoritairement par la loi est, pour eux, de très mauvais augure.

Devant la pression légitime des petits patrons, vous avez annoncé, madame la secrétaire d'Etat, que vous seriez prête à envisager – je dis bien « prête à envisager » – que cette mesure ne s'applique qu'à compter du 1^{er} janvier 2002 pour les entreprises de moins de vingt salariés et non plus simplement pour celles de moins de dix salariés, ainsi qu'il était prévu initialement.

Madame la secrétaire d'Etat, lorsque 80 % des patrons de PME, des artisans et commerçants, se disent dans l'impossibilité de réaliser les gains de productivité suffisants pour compenser les surcoûts de cette mesure, il ne s'agit pas de mauvaise volonté de leur part. Il ne s'agit pas non plus de l'expression de je ne sais quelle forme de conservatisme social. Il s'agit simplement de réalisme, mot que généralement vous affectionnez, car ces entrepre-

neurs savent que c'est la vie ou la mort de leur entreprise qui se joue, pour la quasi-totalité d'entre eux, dans ce débat sur l'application des trente-cinq heures.

Plutôt que d'attendre 1999 pour préciser aux PME les conditions d'application de cette loi, mieux vaudrait tout de suite leur dire qu'elle ne leur sera pas applicable. C'est pour elles une question de survie. L'incertitude sur le sort qui leur sera réservé est beaucoup trop longue. L'incertitude permanente, madame la secrétaire d'Etat, que ce soit pour un chef d'entreprise, un commerçant ou un artisan est mortelle. Elle brise chez lui la confiance en l'avenir et gèle tout esprit d'initiative. Or, ce dont les entrepreneurs ont le plus besoin aujourd'hui, c'est de confiance, c'est de savoir que les pouvoirs publics sont à leur écoute et de leur côté. Pour l'instant, j'ai le regret de constater qu'ils n'ont pas ce sentiment. C'est la raison pour laquelle, madame la secrétaire d'Etat, les différents organismes représentatifs des PME, artisans ou commerçants, vous ont fait savoir leur inquiétude et leur mécontentement durant ces dernières semaines.

A l'occasion de l'examen de votre budget, je souhaite relayer la demande de l'ensemble de ces entreprises dont vous avez la charge, afin que l'espoir et l'élan nés des mesures prises depuis 1993 dans les secteurs des PME, du commerce et de l'artisanat ne soient pas brisés. S'il y a bien un sujet, en effet, dont l'ancienne majorité peut être légitimement fière – je peux le dire pour ma part d'autant plus facilement que je n'étais pas député à l'époque – c'est bien des décisions qu'elle a prises en faveur de ceux qui entreprennent dans la lignée des principes fixés par la loi Madelin de février 1994.

M. le président. Il va falloir conclure, mon cher collègue !

M. Michel Herbillon. Je vais le faire, monsieur le président, mais comme je viens de l'indiquer, je ne suis pas un parlementaire chevronné !

M. le président. Vous semblez avoir bien compris le fonctionnement de notre assemblée !

M. Michel Herbillon. Rappelez-vous, mes chers collègues, les principales mesures prises par les deux gouvernements précédents :

Allègement des charges des entreprises avec notamment la suppression des cotisations sociales patronales sur les bas salaires ;

Mesures de simplification administrative avec la création d'un guichet unique pour toutes les démarches administratives des entreprises, la rédaction d'une déclaration unique d'embauche et de cotisations sociales ;

Amélioration des conditions de financement des entreprises, par la réduction, en janvier 1997, du taux d'imposition sur les sociétés de 33,3 % à 19 % pour les bénéfices réinvestis dans l'entreprise.

Comment ne pas évoquer aussi la création, voulue par le Président de la République, de la Banque de développement des PME, née du rapprochement du CEPME et de la SOFARIS, auquel votre prédécesseur, Jean-Pierre Raffarin, a bien œuvré. Cette banque, dont le député-maire de Maisons-Alfort que je suis ne peut manquer de rappeler qu'elle a son siège dans sa commune, est un organisme essentiel pour faciliter le financement du développement des PME.

Comment ne pas citer non plus la loi Galland ? Comment ne pas insister enfin sur la loi Raffarin, qui vise à revitaliser le secteur de l'artisanat en renforçant son identité, en définissant particulièrement de nouvelles exigences

de qualification. Cette loi a en outre redonné espoir aux petits commerçants en mettant en place une législation stricte concernant la création et l'extension de surfaces commerciales au-delà de 300 mètres carrés. Cette œuvre législative considérable, née d'une attention particulière portée aux préoccupations des commerçants, artisans et chefs d'entreprise, mérite, madame la secrétaire d'Etat, d'être sauvegardée, prolongée et amplifiée.

Les demandes des entrepreneurs sont simples et connues. Ce ne sont pas encore et toujours des aides qu'ils demandent, ils souhaitent simplement que l'Etat ne leur complique pas la tâche. Ce dont les entrepreneurs, les artisans et commerçants ont besoin, c'est que le Gouvernement réduise leurs charges, baisse leurs impôts, allège leurs contraintes et supprime la paperasserie administrative.

Voilà, madame la secrétaire d'Etat, ce qu'attendent aujourd'hui les artisans, commerçants et petits chefs d'entreprise. Ils avaient commencé à retrouver confiance depuis deux ou trois ans en voyant les mesures prises en leur faveur par la précédente majorité. De grâce, ne cassez pas aujourd'hui, par une accumulation de mesures néfastes et pour des raisons idéologiques, cette confiance renaissante, seul ressort du dynamisme économique et de la création d'emplois dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Mme Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à remercier M. Chouat pour la qualité de son rapport et lui dire combien j'ai été attentive à ses analyses. Je remercie également M. Charié pour le travail au fond qui a été effectué sur les dossiers et qui a permis d'ailleurs d'excellents échanges en commission avec les parlementaires.

M. Germain Gengenwin. M. Charié est un grand connaisseur !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Commerce, artisanat, petites ou moyennes entreprises font partie intégrante du système économique de notre pays.

Il est temps d'éviter toute domination médiatique des grandes entreprises qui détiendraient le privilège de l'innovation, du progrès, de la modernité, du dialogue social et de l'écoute des politiques. Elles sont essentielles au développement de notre pays, mais rien ne doit occulter le rôle des toutes petites et des moyennes entreprises parce que leur complémentarité avec les grandes est réelle.

Il est temps de penser la place du consommateur, de répondre à son besoin de confiance et à la nécessité de son pouvoir d'achat.

Il est temps de dire que la compétitivité par les coûts, nécessaire, certes, ne doit pas occulter la compétitivité par la qualité.

Il est temps de dire que la transmission du savoir-faire, comme la valorisation de l'apprentissage, est prioritaire, mais il faut en être convaincu et il faut devenir convaincant.

Il est temps de savoir conjuguer besoin d'élites, transfert de compétences et partage de technologie.

Il est temps d'affirmer que l'Etat est tout aussi soucieux du tissu, dense, des petites entreprises, facteur d'équilibre des territoires.

Il est temps que l'Etat réalise la simplification des démarches administratives – je vois qu'il y a unanimité sur ce point – qui pèsent sur le temps et l'énergie de l'entrepreneur.

Il est temps de prendre en compte la nécessité des services, leurs performances, leur rôle constant tout au long des systèmes de production.

Il est temps, enfin, de parler un langage clair : d'une part, notre pays n'a pas assez d'entreprises de plus de 500 salariés ; d'autre part, il ne transforme pas assez l'innovation de ses petites unités en termes de créations d'emplois.

Si un seul artisan, un seul petit entrepreneur, un seul commerçant s'estime encore méprisé ou oublié, c'est un échec collectif. En revanche, il n'est pas question de passer à l'excès inverse et de prendre en charge, d'assister les petites entreprises, commerciales, artisanales ou de services. L'assistantat permanent, elles ne le demandent jamais !

Dans un monde qui n'est pas en crise mais en mutation profonde, l'intelligence est présente partout, du chercheur à l'artisan. Les systèmes sont croisés. La vie économique et sociale n'est pas faite de strates qui ne se rencontreraient jamais.

A ce titre, monsieur Proriol, l'entrée du commerce, de l'artisanat, des très petites entreprises, des entreprises petites et moyennes et des services dans le ministère de l'économie et des finances, fût-ce sous la forme d'un secrétariat d'Etat, est un signe fort. C'est là, en effet, que se préparent les équilibres macro-économiques, c'est là que se discutent, avant de venir devant le Parlement, les politiques fiscales et financières et les négociations internationales qui nous conduisent à l'euro. Un signe fort, à n'en pas douter : secrétaire d'Etat je suis, et certains n'ont pas manqué de le relever, mais j'ai l'impression, grâce à cette entrée, d'être au moins aussi entendue à Bercy que ne l'était mon prédécesseur.

M. Jean Proriol. Toujours Bercy !

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* Quel aveu !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Ce changement de structure est donc non seulement une marque de reconnaissance, mais aussi une marque de cohérence.

Les secteurs d'activité qui concernent le secrétariat d'Etat sont attentifs aux échéances européennes ou nationales importantes.

A Amsterdam, le Gouvernement a mis en avant l'objectif emploi et fait admettre que les pays de l'euro devront coordonner leurs politiques économiques. A ce titre, je serai associée aux négociations non seulement sur le droit du travail, mais aussi sur les nouvelles politiques de fiscalité des petites entreprises.

Dès le mois de juin, le Gouvernement a tenu à encourager la reprise économique en soutenant la consommation, et le premier programme emplois-jeunes fera reculer l'anxiété globale de tant de familles qui, perdant espoir, freinaient naturellement leur consommation. Vous comme moi avons constaté que les chiffres de la consommation sont plus intéressants en septembre et en octobre de cette année qu'ils ne l'étaient l'an passé.

Dès juillet, l'équilibre des comptes publics a requis des décisions courageuses, tout en excluant les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions de

francs de ce nouvel effort de solidarité collective. C'est un signe du Gouvernement envers les plus petites entreprises, même si, je vous l'accorde, le seuil retenu n'est pas forcément le meilleur. Nous aurons sans doute à en débattre.

Les décisions ont été prises pour orienter l'épargne vers les entreprises ; elles concernent tout le tissu économique. Ce n'est, bien sûr, qu'une première phase et les rencontres que nous organisons en ce moment dans les régions permettront d'avancer encore.

Nous nous devons de poursuivre une politique de croissance qui s'appuie non seulement – et c'est bien – sur notre réelle compétitivité à l'export, mais aussi sur une relance du marché intérieur, trop atone.

Un pays qui réussit mais dont le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter prend de grands risques de déséquilibres sociaux. Les drames humains du chômage sont inacceptables et entraînent un déséquilibre de notre tissu économique et social.

Dans ce cadre, nous devons parler clair de l'apprentissage, de sa vocation à conduire des jeunes, avec ou sans formation initiale forte, vers l'activité et vers la création.

Nous savons aujourd'hui que le pari d'une croissance forte en Asie du Sud-Est et faible en Europe est une mauvaise analyse.

Trois conditions nous aideront à réussir :

Réduire la dette publique, dont la charge pèsera sur les jeunes ;

Maîtriser les dépenses et définir des choix stratégiques forts ;

Répartir les prélèvements de manière plus équitable et plus juste : pas de baisses d'impôts, certes, mais des suppressions d'injustices fiscales et sociales, qui nous ont demandé un effort important, en particulier l'élargissement de l'assiette de la CSG.

Je rappelle à ce sujet que, pour les travailleurs non salariés, non agricoles, ce n'est qu'à partir de 235 000 francs de revenus par actif que la cotisation sera légèrement augmentée. Au demeurant, Mme Aubry a déclaré à plusieurs reprises, ici-même et dans d'autres enceintes, qu'elle était prête à discuter à nouveau de ce problème.

L'Etat prend ses responsabilités. Il doit aider les entreprises à prendre les leurs. Investir, se développer, innover, former les jeunes, rendre aux territoires leurs fonctions « nourricières » sont les axes de notre politique pour les PME, le commerce, l'artisanat et les services.

L'Etat prend ses responsabilités en favorisant l'innovation, en consacrant 1 milliard de francs à la BDPME. Je réponds ainsi, trop brièvement sans doute, à la question de M. Vaxès. En tout cas, je ne suis pas comme M. Goulard, qui ne croit pas à la BDPME.

A ce milliard alloué à la BDPME, nous avons ajouté un autre milliard pour les laboratoires de recherche, qui soutiendront la création et l'innovation dans les petites entreprises. Nous ne voulons pas, en effet, que la magnifique réussite du contrat entre le CNRS et le syndicat de la boulangerie reste isolée.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* Très bien !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Les pôles de compétence, les pôles d'innovation sont déjà réalité, et nous poursuivons naturellement ce qui était bon avant notre arrivée au Gouvernement. Le contrat que nous avons passé avec l'artisanat et les petites et moyennes entreprises renforcera ces pôles.

Mais l'Etat est aussi médiateur. Et je note qu'un certain nombre d'entre vous, tout en le disant plus ou moins clairement, sont également de cet avis. Le partage de la valeur ajoutée entre producteur et distributeur doit être amélioré. Trop de crispations, de temps consacré aux négociations commerciales, aux problèmes de délais de paiement, trop de mauvaises relations entre sous-traitants et donneurs d'ordre, un accès difficile aux marchés publics provoquent une perte d'efficacité de notre système économique.

Chaque fois que l'Etat peut améliorer le système, il le fera et les quatre premiers mois de notre gouvernement l'ont montré. Nous avons en particulier rouvert les dossiers relatifs aux délais de paiement et aux marchés publics.

Avec 425 millions de francs de moyens de paiement, il est vrai que le budget du secrétariat d'Etat est un petit budget. Il comporte 19 millions de francs d'autorisations de programme et regroupe 13 % des aides budgétaires aux PME du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Il s'agit donc d'un budget modeste qui ne représente qu'une très faible partie des moyens d'action mis au service du développement des entreprises.

Budget modeste, mais permettant de créer les conditions nécessaires à l'animation économique du pays.

Budget restreint, mais permettant de créer – chacun l'a reconnu – un environnement favorable aux PME, en leur simplifiant la vie, en partageant avec elles le risque dans certaines phases difficiles, en favorisant leur modernisation.

Budget en réduction maîtrisée, pour participer à l'effort de réduction de la dette tout en préservant la capacité d'action du secrétariat d'Etat. En effet, si la réduction par rapport au précédent exercice prévisionnel est de 2,8 %, la capacité budgétaire augmente en réalité de 4,6 %, dès lors que l'on se réfère aux montants effectivement disponibles après les annulations budgétaires intervenues en 1997.

M. François Goulard. Qui dit que vous n'en serez pas, vous aussi, victime ?

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Je me battraï, monsieur Goulard, pour ne pas subir d'annulations budgétaires en 1998. Et je sais que vous m'y aiderez !

M. Loïc Bouvard. Acceptons-en l'augure !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Mais, critère plus essentiel qu'une comparaison statistique, c'est l'utilisation des crédits et la politique que nous conduirons qui doivent requérir votre attention, parce qu'elles illustrent notre conception de l'action de l'Etat.

Cette politique, esquissée depuis le mois de juin, s'appuie sur la transparence des orientations, dans un cadre de concertation avec les acteurs du développement économique et les acteurs institutionnels que sont les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers.

Favoriser la création et le développement des entreprises, créer des emplois, donner aux jeunes le maximum de chances d'y accéder, tels sont les objectifs que nous poursuivons en commun.

Les PME sous leurs différentes formes – très petites entreprises, entreprises moyennes, artisanales, commerciales, de services, ou bien encore de statut libéral – ont

besoin que leur spécificité soit reconnue. Elles nécessitent des politiques et des actions adaptées à leur taille qui, ne l'oublions pas, est naturellement destinée à croître.

C'est à partir de ce principe que j'ai obtenu, en juillet dernier, que les PME réalisant moins de 50 millions de francs de chiffre d'affaires soient exclues de la majoration de l'impôt sur les sociétés. Et ce premier résultat, je l'ai dit, peut ouvrir à d'autres négociations.

Il ne s'agit plus de corporatisme, mais d'une réalité économique et sociale qu'il faut impérativement prendre en compte pour réussir à relancer le dynamisme économique de notre pays.

Pour y parvenir, les orientations prioritaires de l'action du secrétariat d'Etat seront les suivantes :

L'accompagnement pour la création, l'innovation, mais aussi pour favoriser le financement et réduire le risque, car vous avez raison de souligner que la prise de risque par les PME est insuffisante en France ;

La modernisation de l'outil de gestion et l'accès aux nouvelles technologies, parce que trop de petites et moyennes entreprises déposent leur bilan en pleine période de croissance, ce qui est inacceptable ;

La formation du créateur d'entreprise, des nouveaux salariés et de l'assistant technique au conseil d'entreprise ;

La simplification des démarches administratives ;

Enfin, le renforcement de l'action territoriale pour assurer les fondements des entreprises, car elles ont besoin de territoires qui les supportent.

Les moyens budgétaires et fiscaux dont je dispose seront donc mobilisés non pas dans le cadre d'une grande loi unique sur les PME, mais dans une démarche pragmatique qui correspond sûrement mieux aux besoins des entreprises.

La répartition par grands postes se décompose entre la formation-emploi, avec 93 millions de francs ; le financement des entreprises, avec 150 millions de francs ; les actions économiques territoriales et d'investissement, avec 145 millions de francs.

Les moyens de fonctionnement et études s'élèvent à 18,5 millions de francs. Ces crédits, sur lesquels sont notamment financées la délégation interministérielle aux professions libérales et la mission pour les services dont j'ai la tutelle, restent importants, car il faut dire et redire que les services précèdent souvent la production.

Enfin, les moyens en personnels représentent 18 millions de francs. J'ai pris bonne note de votre volonté d'augmenter les effectifs en région. Dans la grande réforme de l'Etat, c'est cette orientation que nous devons défendre, car les petites et moyennes entreprises ont besoin d'interlocuteurs au plus près d'elles. Nous attendons le rapport de mission qui sera remis à M. Dominique Strauss-Kahn pour voir comment répondre à cette question. Mais n'oublions pas que nous disposons, malgré tout, de nombreux personnels en région, y compris à travers les DRIRE.

Première priorité : l'accompagnement des entreprises.

Il s'agit de procurer un environnement favorable à la création et au développement de l'entreprise, de la très petite entreprise, trop souvent oubliée, à la PME.

Des mesures ont déjà été prises pour faciliter l'accès aux financements, notamment le report d'imposition ouvert pour les plus-values de cession de parts, lorsque le prix de cession est réinvesti dans une entreprise créée depuis moins de cinq ans. C'est un bon effort, et je vous remercie de l'avoir salué.

J'ai également fait adopter d'autres mesures fiscales.

Les entreprises innovantes à fort potentiel de croissance pourront recruter des cadres ou des scientifiques de haut niveau, en attribuant des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, qui bénéficient d'un régime fiscal particulier.

Les prêts bonifiés, dont chacun a souligné l'intérêt, constituent un levier important de l'action publique en faveur de l'entreprise artisanale, des restaurateurs et de tous les commerçants qui ont la double immatriculation. Je rappelle, en réponse à une de vos questions, que les entreprises qui doivent se mettre aux normes européennes peuvent accéder aux prêts bonifiés.

Les crédits budgétaires, qui s'élèvent à 150 millions de francs, permettront d'ouvrir une enveloppe de prêts de 2 milliards de francs en 1998.

Je souhaite engager avec le Parlement une réflexion sur le fonctionnement et le rôle des prêts bonifiés dès 1998, pour mieux adapter ces instruments de financement au développement des PME, comme elles nous le demandent.

Une aide à la création d'entreprises par les jeunes est prévue dans le cadre du plan emploi-jeunes ; elle prendra probablement la forme d'une avance remboursable, avec une enveloppe destinée à l'accompagnement des jeunes créateurs. Le taux d'échec des jeunes créateurs est en effet trop élevé lorsqu'il ne bénéficie pas du soutien d'une association, d'un organisme consulaire ou d'une collectivité. Cet accompagnement doit donc être financé.

Un crédit d'impôt sur le revenu pour les dépenses d'entretien et de revêtement des surfaces en faveur des contribuables propriétaires ou locataires est proposé dans le projet de loi de finances. Cette mesure, qui assainira les relations entre les entreprises et leurs clients permettra également d'agir contre le travail au noir et de relancer l'activité des PME fortement utilisatrices de main-d'œuvre, notamment dans le secteur du bâtiment. Vous avez tous dit que cette mesure était intéressante mais insuffisante. Puis-je rappeler qu'elle n'existait pas auparavant ?

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis*. Il y avait autre chose !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Saluons donc cette initiative et saluons le fait qu'avec ce crédit d'impôt, qui va au-delà d'une simple réduction de l'impôt sur le revenu, c'est un nouveau chantier que nous ouvrons : celui de la TVA des entreprises de main-d'œuvre. Vous savez qu'à la demande du Parlement européen, M. Monti, commissaire chargé des questions fiscales, a ouvert une négociation sur la diminution des TVA en faveur des entreprises de main-d'œuvre. Je serai le porte-parole du Gouvernement et du parlement français dans cette négociation.

M. Didier Chouat, *rapporteur pour avis*. Très bien !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Une partie du produit issu de l'ouverture du capital de France Télécom – environ 1 milliard de francs – pourrait être affectée à l'innovation, notamment au travers du capital risque, et au développement technologique. Avec Christian Pierret et sous l'autorité de Dominique Strauss-Kahn, nous avons tenu à ce que cette aide puisse être attribuée à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, pour casser définitivement l'idée que l'innovation appartient seulement aux grands groupes.

L'intervention de la BDPME, dotée d'un milliard de francs au titre des fonds de garantie, qu'elle gère dans le cadre du partage du risque financier, mais aussi au titre des apports en fonds propres des PME, soit 25 % du besoin annuel de la dotation, sera développée en insistant sur l'action régionale. Elle viendra soutenir les objectifs des contrats de plan Etat-région. Nous renforçons d'ores et déjà les quatorze directions générales, qui sont capables de négocier au plus près avec nos partenaires bancaires ou institutionnels.

Enfin, une mesure fiscale relative à l'assurance-vie permettra d'orienter l'épargne vers les fonds propres des PME. Je regrette que cette mesure ait été insuffisamment mise en valeur, car les 2 500 milliards de l'assurance-vie représentent une épargne sans doute trop forte pour un pays qui a besoin de capitaux.

Deuxième priorité : la modernisation de l'outil de gestion par l'accès aux nouvelles technologies sera soutenue non seulement dans le cadre des actions présentées ce matin par mon collègue ministre de l'industrie, mais aussi par divers organismes.

L'Institut supérieur des métiers participe activement, avec les chambres de métiers et les organismes professionnels, au réseau de diffusion des « pôles d'innovation et technologie ». Nous proposons d'inscrire à son profit 18 millions de francs au budget pour 1998. Je ne vois donc pas ce qui justifie l'inquiétude manifestée par certains d'entre vous.

La SEMA, Société d'encouragement des métiers d'art, doit favoriser le développement des technologies de ce secteur afin de lui permettre d'accéder aux nouveaux marchés. Elle est dotée de 10 millions de francs. Grâce aux premières actions qui ont été entreprises, nos métiers d'art deviennent porteurs d'exportations et d'investissements à l'étranger.

Pour ce qui relève plus particulièrement de l'artisanat, j'ai retenu le principe d'un ensemble d'« initiatives pour l'entreprise artisanale ».

Il s'agit d'abord de faire évoluer l'image de ce secteur : le fonds de promotion et de communication mis en place récemment y contribuera. L'enveloppe de 50 millions de francs qui lui est attribuée répond au souci que vous avez exprimé.

Le développement passe aussi par la conquête des marchés nouveaux, y compris à l'exportation. C'est pourquoi la mise à disposition des informations nécessaires à l'entreprise sur les marchés extérieurs et l'accès aux nouvelles technologies seront privilégiés, en relation avec mon collègue Jacques Dondoux. Un très récent voyage nous a montré que nos petites entreprises sont présentes à l'étranger, et même en Asie du Sud-Est, mais que les difficultés d'accès à l'information qu'elles rencontrent leur font perdre beaucoup de temps.

La création et la transmission d'entreprise sera accompagnée par l'attribution d'une avance remboursable de 30 000 à 50 000 francs et d'un « chèque conseils » aux jeunes créateurs. Quant à l'indemnité de départ, elle sera, chaque fois que ce sera possible, transformée en indemnité de transmission. Nous connaissons trop bien les effets pervers de l'indemnité de départ pour ne pas nous atteler ensemble à cette tâche.

Une transmission de qualité, en effet, nécessite aussi un accompagnement approprié du repreneur. Il paraît opportun de réactiver aujourd'hui le contrat installation formation artisanat appelé CIFA en le modernisant.

Troisième priorité : la formation. Elle recueille 21 % de mon budget soit 93 millions de francs. La baisse des crédits sur l'artisanat est largement compensée par le financement extra-budgétaire supplémentaire de 50 millions résultant de la réforme des fonds d'assurance formation. Le décret est actuellement en phase finale d'élaboration, et doit être soumis aux différentes instances, notamment dans quelques jours au Conseil d'Etat.

La formation des agents techniques du commerce et de l'artisanat, dispose de 24 millions de francs pour aider les artisans et les commerçants dans leur fonction quotidienne de chef d'entreprise au local, avec l'Institut supérieur des métiers pour l'artisanat et le Centre d'étude de formation des assistants techniques du commerce.

L'apprentissage, quant à lui, constitue une pratique fondamentale pour les jeunes et les entreprises. Son évolution est devenue nécessaire à un double niveau. Il faut améliorer la formation en la diversifiant, en l'adaptant aux nouvelles technologies et en préparant également ces jeunes à leur avenir de responsables d'entreprise. Je regrette que trop souvent dans les cursus de formation – et qu'il s'agisse d'apprentis ou de bacs plus X – on se contente d'apprendre à rédiger un CV, sans évoquer les possibilités de créer. Il faut donc améliorer la formation en la considérant sous l'angle de la création. Je ne crois pas que ce soit en parlant de catastrophe imminente pour les petites et moyennes entreprises, qu'on convaincra des jeunes qui ont déjà des formations de type bac plus 2, plus 3 ou plus 4, qu'ils pourraient devenir d'excellents créateurs d'entreprises avec un CAP. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs.)

L'artisanat s'approprie de nouveaux métiers et des progrès technologiques. C'est cela qui doit donner à l'apprentissage ses débouchés, c'est un problème non seulement d'image, mais de contenu et nous devons tous nous mobiliser.

L'apprentissage constitue un domaine où l'action publique doit continuer à élever le niveau de qualification et créer des passerelles vers l'enseignement supérieur. La qualification est la clef de l'avenir des entreprises. C'est ainsi que 44 millions de francs sont consacrés à la formation des demandeurs d'emploi notamment avec l'Institut de formation commerciale permanente dont vous avez également parlé.

La formation des créateurs d'entreprise, en particulier à la gestion d'entreprise en relation avec les organismes consulaires, dispose de 11 millions en 1998. L'accès aux nouvelles technologies de gestion et de communication constitue, conformément à l'engagement du Premier ministre, la priorité de cette formation-là.

D'autres mesures sont en préparation : l'animation du réseau local, une formation en alternance adaptée aux demandeurs d'emploi et aux chefs d'entreprise et, comme l'a souhaité le Premier ministre, le statut unique du premier salarié préparé en liaison avec le ministère du travail. Je crois, comme vous, que l'embauche du premier salarié est freinée par l'impressionnante masse de papiers à laquelle il faut faire face.

Quatrième priorité : la simplification des formalités des mesures administratives. Elle va permettre d'apporter des réponses adaptées aux problèmes spécifiques des PME qui représentent, je le rappelle, 99 % du total des entreprises du secteur marchand non financier. Le secrétariat d'Etat, en liaison étroite avec les autres départements ministériels, examine actuellement les propositions formulées dans le rapport que Dominique Baert m'a remis le 23 octobre. Le Premier ministre a tenu à intensifier les négociations

interministérielles. Sans entrer dans le détail de la communication que je ferai le 3 décembre prochain en conseil des ministres, je peux vous dire aujourd'hui que cette politique de simplification doit emprunter cinq pistes.

Premièrement, faciliter la création des entreprises, notamment en améliorant les délais et en renforçant le conseil. Créer une entreprise en une heure, c'est bien, mais si c'est créer pour ne pas réussir, c'est une catastrophe.

Deuxièmement, alléger l'élaboration des bulletins de paie, particulièrement pour les très petites entreprises qui renoncent trop souvent à embaucher, pour des problèmes difficiles de gestion.

Troisièmement, alléger les formalités comptables et fiscales, en réduisant la charge statistique, vous aviez raison de le signaler, et en améliorant le dialogue avec l'administration et entre les administrations.

Quatrièmement, développer l'utilisation des nouvelles technologies de communication et d'information qui permettent de raccourcir les délais de traitement et de communiquer avec plus d'interlocuteurs sans avoir à répéter les informations transmises par ailleurs.

Enfin, il faut juguler la prolifération de nouvelles procédures. Quant on crée de nouvelles procédures, il ne faut pas oublier d'abroger les anciennes.

La politique en direction des territoires sera une constante de notre action. Sur le plan budgétaire, il faut agir sur les outils de l'action économique territoriale et les crédits d'investissements dont je dispose, soit 145 millions de francs – 34 % de mon budget.

Les opérations collectives de création et de restructuration et de transmission d'entreprise, avec les contrats Etat-région, seront poursuivies avec 23 millions de francs de crédits de paiement et 19 millions de francs d'autorisations de programme. La prolongation d'un an ne provoque pas pour l'instant de tension budgétaire. Nous pourrions faire face sans problème, puisque les contrats sont aussi poursuivis d'un an. Mais je considère, monsieur le rapporteur, qu'il faut retenir votre suggestion : mieux vaut, en effet, commencer très tôt à négocier les nouveaux contrats de plan Etat-région.

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. Merci.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Je souhaite par ailleurs que, par bassin d'emploi, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers utilisent la création des emplois-jeunes, afin qu'ils apportent leur savoir-faire technologique aux entreprises et puissent intégrer le secteur privé avec des contrats pérennes. Je ne citerai pas ici tel ou tel de l'agence financière pour le commerce et l'industrie compte tenu des élections du 17 novembre et de notre obligation de réserve. Mais sachez que des présidents de chambre de commerce m'ont déjà fait des propositions. Avec le ministre de l'économie et des finances et de l'industrie et le ministre de l'emploi et de la solidarité, nous sommes prêts à répondre favorablement à ces propositions des mille contrats emplois-jeunes technologiques et d'information.

Ces moyens relatifs aux actions économiques territoriales seront confortés par ceux du FISAC dont vous avez tous parlé.

La dotation pour 1998 n'est pas définitivement arbitrée, car le prélèvement effectué sur la taxe sur les grandes surfaces doit garantir l'équilibre des régimes sociaux pour lesquels les chiffres définitifs ne sont pas encore connus

à ce jour. Nous les aurons d'ici à quelques jours, je l'espère, et avant la deuxième lecture. Je peux en tout cas vous dire que la pression du secrétariat d'Etat pour faire en sorte que le fonds augmente est forte et que nous ne sommes pas les seuls à l'exercer.

Le FISAC est un outil essentiel de la politique en faveur du commerce et de l'artisanat, que je souhaite redéfinir en 1998. Monsieur Goulard, mon prédécesseur, était contre la parfaite déconcentration. Moi, j'ai une position un peu différente ; je suis plus proche de vous.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Une erreur de plus !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Les actions devraient être regroupées et s'appuyer plus fortement sur la cohérence des territoires.

Un diagnostic objectif des projets sera effectué sur le bassin d'emploi concerné, afin de mieux analyser l'impact des opérations sur l'emploi et sur l'environnement. La cohérence territoriale des opérations doit être systématiquement recherchée et je souscris à votre vœu d'éviter les saupoudrages.

Le FISAC contribuera notamment à la redynamisation urbaine du commerce et de l'artisanat en milieu rural, avec un traitement global des dossiers, – foncier, financier, commercial et artisanal – avec l'ensemble des partenaires – commerçants, artisans, bailleurs, financeurs et, bien sûr, élus des collectivités territoriales.

Afin de renforcer la complémentarité des outils, l'EPA-RECA, l'établissement public d'intervention foncière prévu par le pacte de relance de la ville, doté de 130 millions de francs – enfin ! me direz-vous – permettra de soutenir par cofinancement des actions de restructuration urbaine s'appuyant sur la relance du commerce et de l'artisanat dans les quartiers difficiles. Cet organisme est en train de s'installer.

A propos du FISAC et des remarques qui se voulaient peut-être désagréables – mais je ne le crois pas – je vous rappelle que ce fonds est cogéré. La présence de membres des organismes consulaires doit donc nous amener à faire attention à ce que nous disons et à ce que nous proposons.

Un développement équilibré des formes de commerce et une meilleure coopération entre les différentes fonctions du commerce contribue au développement équilibré des territoires. L'action que je mène depuis quelques mois vise avant tout à soutenir un développement harmonieux des différentes formes de commerce et d'artisanat. Il est prématuré de tirer des conclusions sur l'application de la loi du 5 juillet 1996 comme je l'ai lu dans la presse. Cette loi est encore trop récente pour que nous ayons un vrai bilan.

En matière d'urbanisme commercial trois notions, responsabilité, transparence et concertation, sont à privilégier.

S'agissant, d'abord, de la responsabilité, les acteurs locaux, les membres des CDEC doivent se saisir pleinement de leurs responsabilités et apprécier avant tout un équipement commercial par rapport à une zone de chalandise. Ce sont aux acteurs locaux de mesurer les conséquences des projets qui leur sont soumis.

Les décisions des CDEC sont collectives ; elles doivent être éclairées de diagnostics menés à l'initiative des collectivités locales, en partenariat avec les organismes consulaires, avec les professionnels, les consommateurs et les services de l'Etat.

En ce qui concerne la transparence, je vais demander aux préfets, par une circulaire qui leur sera adressée avant la fin de l'année et qui devrait être appliquée – c'est la bonne période (*Sourires*) – au 1^{er} janvier, d'examiner les dossiers d'équipement commercial en tenant particulièrement compte des questions liées non seulement à l'urbanisme, à l'environnement – je pense aux entrées de ville – mais aussi et surtout à l'emploi.

Ainsi que l'a annoncé le Premier ministre, l'actuel observatoire des surfaces commerciales va être remplacé par un observatoire national du commerce qui sera notamment chargé de suivre l'évolution de l'emploi dans toutes les formes de commerce. D'ici à la fin de l'année sera déposé un rapport sur l'état d'avancement des expérimentations des schémas d'équipement commercial qui permettra d'appuyer la démarche pour assurer un bon équilibre. Nous en discuterons ensemble.

Mener une politique pour une saine complémentarité des formes de commerce signifie aussi développer une meilleure coopération entre les différentes fonctions du commerce : grands commerces, commerces de proximité, grande distribution, grossistes et producteurs.

Nous devons réfléchir à développer des formes de coopération longues entre distributeurs, grossistes et commerçants de centre-ville et des zones rurales. Les conditions d'approvisionnement des commerces de centre-ville ou du milieu rural sont au cœur de cette coopération. Ce sujet se pose avec une acuité particulière et il ne peut être exclu de la politique que j'entends mener sur le commerce.

En définitive, mon action vise à créer des conditions propices au développement des PME dans leur diversité, leurs spécificités, qu'elles soient artisanales, commerciales ou de services, services qui précèdent désormais souvent la production, je le disais tout à l'heure, sur notre territoire ou à l'étranger. C'est ainsi que, avec M. Dondoux, nous soutenons le renforcement du fonds destiné à aider nos bureaux d'ingénierie ou nos bureaux spécialisés dans le droit ou la fiscalité internationale dans leurs démarches pour répondre à des appels d'offre en pays étrangers. Je le dis sympathiquement, la prédominance d'un droit anglo-saxon nous a, en effet, parfois fait payer cher des pertes de marché dans des secteurs importants.

Je veillerai à développer ensuite la compétitivité des « territoires » tissu économique indissociable de la PME, en recherchant la synergie et la complémentarité entre les acteurs et les outils, dans l'intérêt des professionnels et de l'emploi, bien sûr, mais aussi des consommateurs. A ce titre, l'organisation des services doit devenir une préoccupation constante de l'Etat.

Le Premier ministre m'a confié la coordination de l'action gouvernementale à l'égard des professions libérales. Il s'agit pour moi d'être le médiateur de l'ensemble de ces professionnels afin que soient réunies les conditions du développement des entreprises du secteur libéral : juridique, médical et technique. Les professionnels libéraux doivent bénéficier des conditions juridiques et fiscales qui leur permettent d'être en situation compétitive aux plans européens et international. Le Gouvernement proposera dans le projet de loi de finances rectificative de 1997 une mesure qui facilitera le passage en société soumise à l'impôt sur les sociétés. Et nous aurons, en 1998, à tracer ensemble une politique globale plus lisible.

Aujourd'hui, à la croisée des chemins, les PME, le commerce et l'artisanat, les services face à l'euro de demain doivent tendre vers la compétitivité, l'emploi et l'animation territoriale.

A en entendre certains, les trente-cinq heures mettront pratiquement à genoux les petites et moyennes entreprises. Après les différentes rencontres que j'ai pu avoir, je ne le crois pas, quant à moi. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Germain Gengenwin. Erreur, madame le secrétaire d'Etat !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Je partage cependant avec vous l'inquiétude concernant les seuils.

Au cours de la conférence du 10 octobre, nous avons proposé de reculer le délai d'application des trente-cinq heures d'au moins deux ans pour les entreprises de moins de dix salariés. De nombreux représentants d'entrepreneurs nous ont demandé, c'est vrai, de prolonger ce délai de deux ans pour les entreprises de moins de vingt salariés cette fois.

M. Pierre Lequiller. On ne les a pas écoutés !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Mais je ne suis pas certain que ce soit la bonne solution.

D'autres, et je ne citerai pas leurs organisations, même si certains l'ont fait tout à l'heure, nous disent que du fait de l'organisation de leur entreprise, qui compte aujourd'hui quinze, seize ou dix-sept salariés, ils peuvent être intéressés par une réduction du temps de travail avec le versement des 9 000 francs par salarié. Ceux-là, ne veulent pas attendre ce que l'on a appelé le taquet, avec une aide structurelle inférieure.

Je le redis à cette tribune, les entreprises, quelle que soit leur taille, pourront, entre le premier janvier 1998 et le 31 décembre 1999, négocier la réduction du temps de travail avec les aides prévues. En outre, nous nous sommes engagés, avec M. Strauss-Kahn, Mme Aubry et M. Pierret, à travailler sur une autre forme de période transitoire, car il n'est pas possible de demander à une petite entreprise de cinq personnes de réduire de 10 % le temps de travail et d'accroître l'embauche de 6 %.

M. François Goulard. Ah, vous le reconnaissez !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. C'est donc sur le problème de l'aide structurelle que nous allons travailler pour les petites entreprises qui voudraient attendre après le 31 décembre 1999.

Mais je vous rappelle qu'il faut d'abord avoir moins de chômage pour que le déficit des comptes sociaux diminue et que les charges baissent. Lorsque, au cours de mes voyages dans les différentes régions, je précise que notre objectif vise à reporter la diminution des déficits des comptes sociaux sur la réduction des charges patronales, c'est-à-dire à parvenir à une aide structurelle, soit encore à une baisse du coût du travail, je peux vous dire que le ton des échanges devient tout autre. En effet, vous pouvez toujours dire et redire, comme vous l'avez fait aujourd'hui et comme beaucoup le font ailleurs, qu'il faut réduire le coût du travail, force est de constater qu'on n'a pas réussi à le faire jusqu'à ce jour et ce, parce qu'il y a trop de chômage en France. Plus de 3 millions de chômeurs, c'est lourd à porter, sauf à dire qu'il faut les abandonner et renoncer au RMI.

M. François Goulard. Vous inversez l'ordre des facteurs !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Plus de cinq millions de personnes sont en situation de précarité, et il faut les aider.

Pour lutter contre le chômage, je ne vois pas d'autre solution que de favoriser, par l'incitation, la réduction du temps de travail. C'est en tout cas l'un des éléments, puisque le premier, nous l'avons réaffirmé, c'est la croissance.

M. Pierre Lequiller. Avec la réduction du temps de travail, vous ne créez aucun emploi.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Notre compétitivité sur le marché européen constitue un autre élément important. A cet égard, les propos de certains d'entre vous ne tiennent pas. En effet, le fait que la croissance provienne de l'exportation prouve que nos entreprises sont compétitives. S'il n'y a pas de croissance sur le marché intérieur, c'est que notre consommation est insuffisante.

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. Exact !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Or nous ne pouvons pas continuer à miser sur une croissance par l'exportation, sauf à risquer de nous retrouver confrontés à des situations difficiles. Regardez ce qui s'est passé il y a quelques jours en Asie du Sud-Est ! A nous de prendre nos responsabilités.

M. Michel Herbillon. Vous allez mettre les PME à genoux !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Mesdames, messieurs, c'est avec conviction que je mènerai mon action pour que s'accomplissent des mutations en faveur d'un progrès économique qui sera aussi un progrès social. Et je ne saurais conclure sans souligner la cohérence entre la politique que je viens de décrire pour les entreprises et celle que je mène pour la consommation. La qualité des produits, la confiance des consommateurs seront de plus en plus déterminantes pour la conquête et le maintien de marchés tant en France qu'à l'étranger. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je crois à la compétitivité par la qualité. C'est la demande des consommateurs, c'est aussi la clef de notre présence à l'étranger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions. Celles-ci, je vous le rappelle, sont appelées par périodes successives de quinze minutes par groupe et chaque orateur ne dispose que de deux minutes pour poser la sienne.

Nous commençons par le groupe socialiste.

La parole est à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Madame le secrétaire d'Etat, bien que vous en ayez déjà parlé, je vais revenir sur les problèmes du FISAC. Au cours des années qui viennent de s'écouler, ce fonds a fait l'objet de plusieurs mesures de gel de crédits, de ponctions diverses, voire, en 1995 et 1996, de versements au profit du budget général de l'Etat.

A ce propos, et sans vouloir polémique, permettez-moi d'exprimer mon amusement d'avoir entendu notre collègue, M. Proriol, s'inquiéter de la dotation du FISAC, alors que le gouvernement de M. Juppé qu'il soutenait avait procédé à ces ponctions et reversements.

Ces mesures ont abouti à une situation anormale car les recettes du FISAC n'ont été que très partiellement affectées aux objectifs pour lesquels le fonds avait été créé.

Aussi, madame le secrétaire d'Etat, permettez-moi de solliciter votre extrême attention sur trois points.

D'abord, nous souhaitons, il n'est pas inutile de le rappeler, que, dès 1998, les recettes du FISAC soient renforcées, puis largement affectées aux opérations de revitalisation du commerce de détail indépendant.

Nous voudrions ensuite que les centres-bourgs des petites villes soient prioritairement concernés par les interventions du fonds.

Enfin, il nous semblerait opportun qu'un bilan complet de l'état des demandes d'intervention du FISAC soit établi dans les meilleurs délais par les soins, par exemple, des délégués régionaux au commerce et à l'artisanat.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Ce bilan pourrait être communiqué aux parlementaires d'autant plus facilement que la concentration des décisions – c'est l'avantage de la procédure – permet de regrouper, au niveau de l'administration centrale, l'ensemble des demandes et des réponses. Je vous rappelle aussi que la cogestion favorise de bons débats sur l'utilisation du FISAC.

Je me battrais évidemment pour que le fonds augmente en 1998, sous la réserve que j'ai exprimée dans mon intervention, mais j'ai bon espoir après avoir entendu l'appel des parlementaires. Je réaffirme que ce fonds doit aider le commerce et l'artisanat dans les centres-bourgs. Comme l'a dit tout à l'heure en souriant M. Chouat : Loudéac d'abord !

M. Didier Chouat. Et Morlaix !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Et Morlaix ensuite ! (*Sourires.*)

Nous devons cependant être extrêmement vigilants. En effet le FISAC étant désormais un fonds très connu à la fois des commerçants, des artisans et des élus locaux, il est très sollicité. Nous devons donc réussir à convaincre nos partenaires dans chaque bassin d'emploi qu'il faut une cohérence des politiques, y compris dans le cadre du FISAC.

En revanche, je ne serais pas opposée à ce que le FISAC, pour améliorer son efficacité, puisse être à terme partiellement déconcentré, par toutes petites enveloppes. Toutefois il faudra veiller à la cohérence et éviter le saupoudrage ! Les priorités de départ du FISAC doivent le rester.

M. le président. La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. Madame le secrétaire d'Etat, avec l'expérience que me donne ma qualité d'élus du faubourg Saint-Antoine, je veux vous interroger sur l'attention que vous portez aux métiers d'art. Dans ce quartier, en effet,

on porte haut la tradition des métiers d'art et l'on transmet, de génération en génération, un savoir-faire unique. La tradition rejoignant la modernité, on y fait également preuve d'une capacité sans faille à s'inscrire dans notre époque et à être porteur de créativité.

Or, comme en témoigne l'exemple de Paris que je connais le mieux, les métiers d'art vivent difficilement la situation actuelle ; ils ont du mal à supporter les évolutions les plus récentes. Ainsi, ils ont subi, notamment en milieu urbain, les difficultés liées à la spéculation immobilière, les conséquences de la mondialisation de l'économie et les différences d'attitudes des municipalités. A cet égard, je regrette que la mairie de Paris n'ait si peu agi. Par exemple, elle n'a pratiquement jamais utilisé son droit de préemption pour éviter certaines évolutions.

De ce fait les artisans d'art sont victimes, lors du renouvellement des baux commerciaux, d'un déplaçonnement des loyers qui cause toujours des ravages, du fait, notamment, de l'utilisation abusive des facteurs locaux de commercialité.

Avez-vous l'intention de prendre, éventuellement en concertation avec M. Besson, des initiatives pour rendre la législation plus protectrice des artisans, lors du renouvellement des baux commerciaux ? Il est vrai qu'un ébéniste, par exemple, a souvent besoin de grandes surfaces, puisqu'il doit, sur un même site, concentrer à la fois un atelier de fabrication et un site d'exposition.

Ma seconde question portera sur l'intérêt que j'ai porté à vos initiatives et, le 4 novembre dernier, à l'intervention dans laquelle le Premier ministre a affirmé sa volonté de permettre aux artisans d'art de profiter du développement du commerce électronique.

Bien que vous en ayez parlé dans votre intervention, pouvez-vous préciser quels moyens vous allez mobiliser pour que les artisans qui sont très disponibles et prêts à franchir le cap de la modernité, puissent être aidés s'ils désirent développer le commerce électronique ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Je conçois qu'à Paris et en région parisienne, le problème soit différent, mais je veux d'abord rappeler qu'il est généralement difficile de délimiter ce que sont les métiers d'art. Par exemple un très bon charpentier, un excellent ébéniste ou celui qui, récemment, a obtenu le prix des entrepreneurs parce qu'il a trouvé un mode de traitement du bois, exercent-ils un métier de l'artisanat ou un métier d'art ? La frontière est fluctuante.

En revanche, nous sommes tous certains que ces métiers sont caractérisés par un savoir-faire, qui est transmis et sans cesse amélioré. A cet égard, monsieur le député, vos propos relatifs au commerce électronique rejoignent ce que nous voulons faire avec la société d'encouragement aux métiers d'art et les associations régionales, c'est-à-dire permettre aux métiers d'art d'accéder aux nouvelles technologies.

Comme vous, j'ai rencontré des artisans d'art dans la région parisienne : ils ont été obligés de déménager en raison des loyers à payer pour leur commerce. En la matière, je n'ai aucun moyen d'action directe. Cependant, nous pourrions prévoir des mesures spécifiques en collaboration avec la région Ile-de-France, qui dispose aussi de quelques moyens, à l'image de ce qui se fait dans un contrat de plan entre l'Etat et une région.

Nous pouvons aider les artisans d'art qui ayant envie de se regrouper ne le peuvent pas actuellement. Cela leur permettrait notamment d'avoir plus de facilités de gestion. Par exemple mieux vaut avoir un site Internet pour quinze qu'un site Internet par personne, compte tenu du coût. Nous pouvons initier des actions de ce type mais, comme il s'agit de bailleurs privés, nous devons être très prudents dans les propos que nous tenons dans cette assemblée. Ainsi, il ne nous appartient pas de déterminer les baux.

Nous avons cependant une perspective dans laquelle nous pouvons travailler avec vous, avec la ville de Paris, si elle le veut, avec la SEMA et avec la région Ile-de-France. Ce serait intéressant car les métiers d'art sont à la fois des vitrines de savoir-faire, des défenseurs du patrimoine de notre pays et des ambassadeurs de la France à l'étranger. Pour avoir eu la chance de faire récemment quelques voyages à l'étranger, je peux vous assurer que l'artisanat d'art est un bon moyen d'introduire beaucoup d'autres produits, voire de favoriser la création d'entreprises qui n'ont apparemment rien à voir avec un métier d'art.

Vous avez sans doute vu cette publicité dans laquelle une très grande société aéronautique américaine précise que c'est un artisan d'art qui a trouvé une pièce essentielle.

En la matière je suis donc prête à négocier, mais dans le cadre d'un partenariat, avec les collectivités territoriales concernées.

M. le président. La parole est à M. Daniel Marcovitch.

M. Daniel Marcovitch. Ma question rejoint partiellement celle de mon collègue Patrick Bloche.

Lors du débat sur le budget du logement, la plupart des intervenants se sont retrouvés pour exprimer une préoccupation commune qui était également celle du ministre : la nécessaire mixité sociale qui, élément de qualité de vie et d'intégration, doit bénéficier d'un environnement satisfaisant. Elu parisien d'un quartier populaire, je connais les problèmes qu'elle peut poser.

C'est pourquoi je veux évoquer la question des locaux commerciaux gérés par des organismes de logements sociaux ou très sociaux qui restent bien souvent fermés, faute de commerçants pour les occuper, ou qui ferment rapidement en raison de loyers souvent prohibitifs. Or ces commerces qui sont ou qui étaient, bien souvent, les seules animations dans les quartiers déshérités ne sauraient être considérés comme de simples lieux de profit, car ils exercent ou exerçaient une fonction sociale d'environnement, de convivialité et de sécurité.

Récemment, nous avons pu sauver la mise à plusieurs commerçants qui, dans un quartier parisien, avaient tous été traduits devant les tribunaux par l'OPAC, car ils n'arrivaient plus à payer leurs loyers qui avaient triplé en cinq ans. La fermeture de ces commerces, dont cinq commerçants allaient être expulsés, risquait de tuer complètement une rue et une petite cité. Nous avons pu obtenir un moratoire auprès de l'OPAC.

Le rôle social de ces commerces doit être pris en compte et la loi devrait prévoir un encadrement des baux commerciaux dans ces grands ensembles, avant d'en arriver à l'intervention de l'EPARECA. Je voudrais avoir votre avis sur cette question, madame le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le député, je n'ai pas les moyens d'encadrer les baux

commerciaux. Le bailleur est libre, y compris quand il s'agit d'un office d'HLM. Pourtant je comprends votre question, parce que les offices d'HLM – auxquels je me permets d'adresser un signe depuis l'Assemblée nationale – commettent parfois une grave erreur en continuant à proposer des loyers élevés pour des locaux vides.

En la matière l'Etat s'est engagé, tant dans le cadre de la politique de la ville que par des mesures récentes, à améliorer les conditions de sécurité dont les commerçants ont bien besoin. J'espère que cela nous permettra d'accomplir des progrès et d'inciter des commerçants à s'installer dans ces quartiers où, contrairement à ce que l'on dit, existe un pouvoir d'achat qui ne trouve pas à s'exprimer sur place.

Si je n'ai donc pas le droit de fixer un maximum pour les baux, je pense qu'il est possible de conduire une action contractuelle entre l'Etat et certains organismes, en particulier – j'en parlerai à M. Besson – avec les chambres de commerce et d'industrie en matière de réhabilitation. Souvent, en effet, le problème tient moins au montant du loyer qu'à l'état du bâtiment au regard de ce montant.

On ne peut pas réhabiliter à bas prix, puisque la baisse du taux de TVA ne concerne que le logement, et non ce que l'on a appelé les mètres carrés sociaux ou les mètres carrés commerciaux de ces ensembles. Il faudrait trouver un système pour remettre en état, les commerces dont il s'agit, car les loyers deviendraient acceptables ensuite, ce qui n'est effectivement pas le cas aujourd'hui.

Je ne peux donc vous répondre qu'en ouvrant la porte à la négociation.

M. le président. La parole est à M. Yvon Abiven.

M. Yvon Abiven. Madame la secrétaire d'Etat, je voulais intervenir sur le problème des formalités administratives, mais d'autres l'ont fait et vous leur avez répondu. Des mesures doivent être annoncées le 3 décembre, je n'y reviens donc pas. Je traiterai d'un problème auquel sont confrontées les communes qui se battent pour maintenir les commerces en milieu rural.

Votre secrétariat d'Etat, par l'intermédiaire du FISAC, intervient régulièrement pour aider au maintien d'activités commerciales en zones rurales. Chacun sait, en effet, qu'un commerce, dans une petite commune, est très important, parfois autant qu'une école. Il constitue un lieu de rencontres et d'échanges ; il facilite l'instauration d'un lien social.

Les subventions perçues pour la réalisation des travaux d'installation de commerces permettent aux communes de fixer des loyers relativement bas, ce qui est le but de la mesure puisque l'on veut favoriser ces implantations. Ainsi, le prix d'un loyer peut être fortement diminué, ce qui permet au commerçant de commencer ses premières années d'activité avec des charges de fonctionnement allégées.

Cependant, lorsque le montant annuel hors taxe des loyers ne couvre pas l'amortissement normal, des biens sur un an, la commune ne peut prétendre à la récupération de la TVA ayant grevé les biens en location que si elle complète sa base d'imposition pour que celle-ci atteigne au moins le loyer normal tel que les biens puissent être amortis. Ne pensez-vous pas qu'il y a une contradiction dans cette mesure qui aboutit à reprendre par le biais de la TVA l'avantage donné aux communes rurales par le biais des subventions du FISAC ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le député, les différents colloques régionaux – l'opération « 1 000 villages de France », par exemple – nous ont déjà permis d'entendre une remarque identique. En effet, lorsque le loyer est inférieur à ce qu'il devrait être au regard de l'amortissement, subventions comprises, les collectivités ne peuvent pas récupérer la TVA sinon il risquerait d'y avoir distorsion de concurrence.

Forte de votre intervention et de celles que j'ai pu entendre auparavant à ce sujet, je saisisrai le conseil de la concurrence pour savoir si, dans le cas spécifique des commerces multiservices subventionnés par l'intermédiaire du FISAC, nous ne pourrions pas nous fonder sur une notion d'amortissement hors subvention. En la matière, en effet, son avis est indispensable parce qu'une telle disposition risquerait d'ouvrir la porte à d'autres réalisations.

Je comprends les collectivités locales qui, parce qu'elles ne récupèrent pas la TVA, sont contraintes d'augmenter les loyers et ne trouvent donc plus preneur pour des commerces multiservices qui avaient pourtant été bien étudiés quant à leur zone de chalandise et à la formation des personnels.

Par conséquent, je vous propose de poser la question à la fois à l'administration fiscale et au conseil de la concurrence pour que l'on puisse trouver une solution permettant de rendre les loyers attractifs pour le repreneur ou le créateur du commerce multiservices, d'autant que les chambres de commerce et d'industrie viennent de mettre en place une formation qui permet d'accélérer les reprises.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Philippe Martin.

M. Philippe Martin. Madame le secrétaire d'Etat, le projet de budget que vous nous soumettez représente un montant d'un peu moins de 425 millions de francs.

Par ailleurs, les 320 000 entreprises artisanales du bâtiment qui emploient entre une et vingt-cinq personnes et représentent 56 % des emplois de ce secteur attendent vivement une reprise de leur activité.

La part de la production des entreprises du bâtiment dans le produit intérieur brut n'a cessé de diminuer. La France se retrouve aujourd'hui parmi les pays européens ayant la plus faible production dans le secteur du BTP, proportionnellement à sa richesse. Cette situation est dommageable pour notre patrimoine, pour le cadre de vie des Français et pour l'emploi, dans un secteur traditionnellement fortement demandeur de main-d'œuvre.

Vous savez, madame le secrétaire d'Etat, que l'activité essentielle de ces entreprises réside dans les travaux d'entretien, de rénovation et de réhabilitation des logements. Les particuliers constituent une part importante de leur clientèle. Ne pensez-vous donc pas qu'il serait opportun d'envisager une diminution de la TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien et d'amélioration du logement non aidé et effectués par des entreprises du bâtiment ?

Cette mesure aurait deux conséquences immédiates : d'abord, une stimulation de la demande de travaux émanant de particuliers, car jamais les demandes de devis n'ont été aussi nombreuses, mais les particuliers attendent une mesure incitative ; ensuite, une diminution importante de l'activité non déclarée, dont on constate, sur le terrain, une progression sans précédent depuis l'aug-

mentation de la TVA. Le gain fiscal lié aux travaux supplémentaires déclarés compenserait rapidement la diminution de la TVA.

En contrepartie, pourquoi ne pas supprimer la réduction d'impôt pour gros travaux qui ne profite qu'aux contribuables imposables, et pourquoi ne pas consacrer les recettes ainsi dégagées au financement d'une TVA minorée pour tous ?

Je vous rappelle que la contrainte européenne que l'on invoque à l'encontre d'une telle mesure est sans fondement, puisque la plupart des Etats membres pratiquent le taux réduit de TVA pour les activités du bâtiment.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur Martin, on ne peut pas créer un taux réduit de TVA pour les activités du bâtiment, sauf à nous mettre en situation difficile, comme cela a été malheureusement le cas pour un autre grand secteur en France. Ce n'est possible que pour le secteur du logement social et pour sa réhabilitation – nous avons pris une mesure en ce sens dans la fameuse liste des autorisations de taux réduits de TVA.

Je regrette d'ailleurs que la TVA ait été trop forte à l'origine et que l'on n'ait pu engager sa réduction générale cette année. Je vous rappelle que c'est à cause de l'impossibilité de choisir un autre taux que celui imposé par la Commission européenne que nous avons proposé aux personnes désirant réaliser des travaux à domicile – cela concerne à peu près un million de foyers sur une année – de bénéficier non pas d'une réduction mais d'un crédit d'impôt parce que, vous le savez comme moi, la moitié des foyers fiscaux ne sont pas éligibles à l'impôt sur le revenu.

Bien que personne ne soit dupe, cette mesure, dont la compensation est assurée par le budget de l'Etat, permet de passer outre l'impossibilité d'une baisse grâce à une sorte de remboursement de la TVA en question. Certes, il ne s'agit que de faibles sommes et j'ai bien entendu la remarque au sujet des personnes seules et des couples. Nous examinerons, d'ici à la deuxième lecture, quelle serait la conséquence de l'instauration d'un taux unique. Néanmoins, pour la première fois cette année, un premier pas a été franchi qui permet de répondre à votre préoccupation.

En revanche, je l'ai annoncé à la tribune et je le maintiens, il faut que, dans la négociation européenne, nous réussissions à ne plus discuter produit par produit pour les TVA réduites : nous devons discuter de ce qui est l'essentiel pour nos entreprises, c'est-à-dire la TVA sur la main-d'œuvre. En effet, il est très différent de vendre un produit à haute valeur ajoutée – par exemple un diamant taillé – qu'un produit dont la valeur ajoutée comprend 90 % de salaire.

Le commissaire européen admet avec nous que cette solution d'avenir est très compliquée à mettre en place. Nous espérons pouvoir engager la négociation qui – je ne me fais aucune illusion – prendra du temps.

En attendant, monsieur le député, pour rester en règle et ne pas être obligés de rembourser à terme ce que nous créerions de façon un peu hasardeuse, nous avons préféré un crédit d'impôt.

M. le président. La parole est à M. Philippe Martin, pour une seconde question.

M. Philippe Martin. Madame le secrétaire d'Etat, j'espère que vous serez entendue au niveau européen.

Vous savez aussi bien que moi que la priorité des priorités est aujourd'hui la lutte contre le chômage et pour la création d'emplois.

L'une des mesures contenues dans le budget présenté par le Gouvernement est le crédit d'impôt pour création d'emplois, dont la durée doit s'échelonner de 1998 à 2000. Il serait d'un montant de 10 000 francs nets par emploi créé, dans la limite de cinquante emplois par an.

Cette mesure n'est pas bonne, car elle favorise certaines entreprises plus que d'autres. Peut-être serait-il bon que cette disposition concerne les entreprises en nom personnel.

Afin de favoriser l'emploi, n'aurait-il pas été plus efficace de réduire les charges sociales qui pèsent sur la trésorerie des entreprises, plus particulièrement celles de main-d'œuvre ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. En une seule question, vous m'interrogez sur la politique fiscale et sociale du Gouvernement envers les entreprises.

Nous avons choisi le crédit d'impôt pour les entreprises assujetties aux 10 % supplémentaires qui ont été décidés. Celles qui vont embaucher et qui ne paient pas ce supplément d'impôt ne bénéficieront évidemment pas du crédit d'impôt.

Cependant, cette mesure concerne tout de même 110 000 entreprises, parmi lesquelles 85 % sont des PME. Elle n'est donc pas anodine et peut permettre à beaucoup d'entreprises d'embaucher.

Je comprends votre insatisfaction, mais je vous fais observer très cordialement que ce dispositif n'existait pas jusqu'à présent. Il faut toujours commencer par une première mesure, monsieur le député.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Madame le secrétaire d'Etat, ma première question comporte deux volets.

Le premier concerne la lutte contre le travail au noir qui continue à s'étendre. Les organisations professionnelles que j'ai consultées m'ont fait part de leurs propositions pour éradiquer le fléau. A leur avis, il serait souhaitable de faciliter le contrôle des immatriculations à la chambre de métiers, d'un côté, par la mise en place d'un centre serveur permettant aux consommateurs et aux administrations de vérifier plus facilement si un artisan est inscrit ou non à la chambre de métiers, d'un autre côté, par la création d'une carte d'artisan millésimée – j'insiste sur ce mot – qui faciliterait le contrôle sur le chantier et éviterait le phénomène des inscriptions au répertoire des métiers.

Le second volet, dont je n'ose presque plus parler, porte sur le dispositif de qualification préalable institué par la loi du 5 juillet 1996. Voilà dix-huit mois – un an pour votre prédécesseur et six mois pour vous – qu'il y a un vide juridique pour les gens qui se sont installés sans qualification. Pour aider le Gouvernement à régulariser cette situation, j'avais proposé un amendement sur le texte emplois-jeunes, mais il a été écarté purement et simplement. La décision a pourtant un aspect plus législatif que réglementaire.

Madame le secrétaire d'Etat, par vos nombreux contacts vous savez que le secteur du bâtiment et de l'artisanat est las de voir cette réforme rester lettre morte dix-huit mois après son entrée en vigueur.

L'exemple récent des manifestations de chauffeurs routiers qui, en huit jours, ont réussi à obtenir la publication de décrets et l'annonce d'une loi prouve que seule une volonté politique permettra d'avancer dans ce sens.

Comment entendez-vous répondre à ces problèmes ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Si je comprends bien, monsieur Gengenwin, vous regrettez le vide juridique entre la publication de la loi et la parution des décrets ?

M. Germain Gengenwin. Je me suis sans doute mal exprimé. Le décret sur la qualification professionnelle pour l'installation des artisans est paru mais, depuis l'application de la loi de juillet 1996, il y a un vide pour ceux qui se sont installés sans qualification. Il faut donc légiférer.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Ce vide juridique, qui est réel, sera corrigé par le décret. Certaines fédérations d'entrepreneurs sont venues me voir. C'est vrai, nous avons mis un peu de temps – pour ma part quatre mois – pour rédiger le décret parce qu'il a fallu rendre des arbitrages très difficiles entre les professions. En effet, les dispositifs pour la qualification future des artisans ne sont pas les mêmes selon les métiers. Par exemple, nous avons beaucoup discuté sur les trois ans ou les cinq ans d'expérience professionnelle avec ou sans les deux ans de formation initiale.

Un amendement sera déposé pour régler définitivement ce problème. Rassurez vos interlocuteurs !

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Madame la secrétaire d'Etat, plus qu'à un serpent de mer, la simplification des procédures administratives fait un peu penser à l'hydre de Lerne : si l'on arrive à élaguer ici ou là, la complexité croissante des réglementations recrée ailleurs un autre formulaire, une autre procédure.

A propos de ce vaste chantier attaqué avec une grande détermination par vos deux prédécesseurs, Alain Madelin et Jean-Pierre Raffarin, parler comme l'a fait récemment M. le Premier ministre de « promesses non tenues » me paraît très injuste.

La simplification des obligations comptables des très petites entreprises, l'atténuation des effets du franchissement du seuil des dix salariés, la déclaration unique d'embauche, le contrat unique d'apprentissage et bien d'autres mesures encore représentent des progrès indéniables obtenus au cours des toutes dernières années.

Si la simplification du bulletin de paie est jugée insuffisante, je le sais, c'est parce que l'existence d'assiettes différentes pour le calcul des cotisations empêche de réduire suffisamment le nombre de calculs et donc de lignes nécessaires. C'est sans doute la rançon d'un excessif raffinement de notre législation sociale !

Quoi qu'il en soit, madame la secrétaire d'Etat, nous nous réjouissons de savoir que vous allez continuer sur la voie déjà largement ouverte par vos prédécesseurs. Vous nous avez indiqué les cinq pistes que vous allez suivre.

Pouvez-vous, dès maintenant, nous préciser quelques mesures concrètes que vous allez mettre en œuvre, sans dévoiler évidemment le contenu de la communication que vous ferez le 3 décembre prochain devant le conseil des ministres, sachant qu'il convient d'éviter deux écueils, d'une part, une dérive vers la déresponsabilisation du chef d'entreprise, d'autre part, le risque de fausser la concurrence par des traitements différenciés à propos desquels il convient d'être très vigilant ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le député, je n'ai jamais dit, ni dans cette enceinte ni ailleurs, que les simplifications administratives antérieures n'étaient pas les bienvenues. En revanche, il est vrai que les chefs d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, estiment que la simplification du bulletin de paie, vous avez raison, n'a pas diminué leurs charges de gestion, parce qu'il y a toujours autant de déclarations à faire même si, sur la fiche de paie, on a réduit les lignes. Le problème de fond n'a donc pas été réglé. Il faut savoir que, dans les toutes petites entreprises, plus de la moitié des bulletins de paie sont rédigés à la main. C'est un énorme problème.

Vous me dites que les assiettes de cotisation sont différentes ; je l'ai fait remarquer aussi aux entrepreneurs, responsables de caisses. Mme Aubry accepte d'ouvrir avec eux une négociation pour déterminer des assiettes uniques de cotisations, quelle que soit la caisse. Ce ne sera pas facile, car j'ai l'impression que si chacun accepte de faire un pas c'est à condition que son assiette serve de base. Quand on parle de simplification administrative pour l'Etat, on doit aussi parler de simplification de la part des caisses. Cependant, j'ai bon espoir, parce que les responsables des caisses sont aussi des entrepreneurs conscients des difficultés.

En revanche, s'agissant de la communication du 3 décembre, permettez-moi d'en réserver la primeur au conseil des ministres. Je rends hommage à tout le monde, notamment à la COSIFORM, que l'on oublie souvent. Elle avait proposé des modifications qui faisaient quatre, cinq, dix mètres de haut, et elles n'ont pas été suivies d'effet, ce qui ne sera pas le cas du rapport Baert. Les réunions interministérielles qui se tiennent depuis le 23 octobre ont précisément pour objet de sélectionner les propositions réalisables à court terme et lisibles par les entrepreneurs, d'autant plus que les relations entre services publics et organismes consulaires risquent de poser des problèmes.

Nous réussirons à condition de choisir quelques mesures parmi les cinquante-cinq présentées pour l'année 1998 pour fixer un échéancier. Voilà comment il faut procéder, en faisant attention que la simplification élaborée par nous ne soit pas plus compliquée encore pour les entrepreneurs.

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Madame le secrétaire d'Etat, pour en terminer avec ma question précédente, il faut absolument résoudre par un texte législatif le problème de la qualification professionnelle.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur le travail au noir, mais je n'insiste pas car nous aurons l'occasion d'y revenir.

La question que je vous pose maintenant concerne les conjoints d'artisans qui, vous le savez, participent activement à la vie économique des entreprises artisanales. D'après une enquête réalisée par la chambre de métiers d'Alsace, un tiers des conjoints se consacrent à l'entreprise à temps plein et un autre tiers à 75 %. En dépit de leur implication dans l'entreprise, ils ne sont pas affiliés directement à la sécurité sociale, mais sont coassurés du chef d'entreprise. Ils ne sont donc pas couverts par l'assurance accident et ne disposent pas d'une assurance vieillesse.

Confronté au même problème, le Luxembourg a institué un régime spécifique qui confère un certain nombre d'avantages au conjoint affilié : c'est le statut du « conjoint aidant ». Dans ce cas, le conjoint a une retraite propre. Il est couvert contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Il touche les indemnités de maladie. Il peut donc prétendre à une pension d'invalidité, à des indemnités en cas de maternité.

Ce statut est avantageux financièrement puisqu'il ne coûte rien à l'artisan en cotisations sociales. Aussi longtemps que le revenu de l'assuré principal n'excède pas un certain plafond, le montant des cotisations est le même que l'assuré principal soit seul assuré ou que les deux soient assurés. A cotisations égales, le conjoint pourrait voir sa couverture sociale nettement améliorée.

Madame le secrétaire d'Etat, compte tenu de l'intérêt de la collaboration des femmes d'artisans à leur entreprise ne pourrait-on pas s'inspirer de cet exemple pour améliorer le sort des conjoints d'artisans ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le député, le texte législatif destiné à combler le vide juridique dont vous avez parlé sera présenté dans un DDOEF ; on ne pouvait pas l'inclure dans la loi de finances.

S'agissant du travail au noir, j'estime que la relation entre le consommateur et la facture, donc la TVA, est le meilleur levier pour lutter contre le phénomène.

Quant au statut du conjoint de l'artisan, j'ai des raisons de bien connaître la loi du 10 juillet 1982 défendue par Marie Jacq. Il existe trois statuts : celui du conjoint collaborateur, celui du conjoint salarié et celui du conjoint associé. Or, dans notre système, on demande à l'entrepreneur, très souvent pour sa conjointe – c'est rarement l'inverse –, de faire un pari sur l'avenir puisqu'il partage ses cotisations. Je vous comprends quand vous demandez une cotisation spécifique, dans les cas où le revenu est extrêmement bas, mais je ne peux pas m'engager tant que je n'ai pas réclamé une expertise sur ce sujet au ministère du travail. Le Luxembourg nous a suivis et non pas précédés, sur le statut des conjoints, à l'exception de l'exonération de cotisation pour les petites entreprises. Compte tenu de l'évolution des cotisations et des nouveaux minima, je pense que cette mesure ne coûterait pas grand-chose.

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Madame le secrétaire d'Etat, nous avons eu, lors de la discussion du projet de loi sur l'équilibre et la loyauté des relations commerciales, des débats très animés au sujet de la situation très préoccupante du réseau traditionnel de stations-service face à la concurrence de la grande distribution et des solutions à trouver pour aider au maintien de ce réseau.

En fait, le problème reste posé. Faut de mieux, il avait été, au moins, décidé d'élargir l'assiette de la taxe sur les grandes surfaces, en l'étendant aux surfaces consacrées à la vente des carburants. C'est ce qui a été voté dans la loi de finances pour 1997.

Estimées à 60 millions de francs par an, les ressources supplémentaires ainsi dégagées devaient être affectées à des aides au maintien de petites stations-service situées en zone rurale. Pourtant, près d'un an après, aucune aide n'a été accordée à ces stations-service en difficulté.

Quelles sont les raisons de ce retard ? Quand le comité professionnel de la distribution de carburants, chargé de la répartition de ces aides, sera en mesure d'y procéder ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le député, malheureusement je ne peux pas aujourd'hui régler le problème, puisqu'il résulte d'un désaccord entre les professionnels sur la mise en place des structures et la répartition des fonds. Nous avons un rôle de médiateur à jouer pour qu'enfin ils se mettent d'accord sur le nombre de leurs représentants afin de répartir les fonds en question.

Je suis là dans l'impossibilité d'appliquer la loi parce que nos partenaires ne l'exécutent pas. A nous de les presser de le faire !

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Daniel Boisserie.

M. Daniel Boisserie. Madame le secrétaire d'Etat, vous connaissez les problèmes rencontrés par les entreprises du bâtiment.

Ce secteur, particulièrement touché ces dernières années, pratique en général des prix anormalement bas, surtout lorsqu'il s'agit d'appels d'offres publics. Or, la plupart du temps, c'est l'entreprise qui pratique les prix les plus bas qui est retenue. La notion d'entreprise « la mieux-disante » cède toute sa place à la notion d'entreprise la « moins-disante », fortement encouragée en cela par les représentants du Trésor.

Il devient, par conséquent, indispensable que les rapports de remise de prix puissent souligner, lorsque c'est nécessaire, les offres anormalement basses et que cette qualification puisse conduire les commissions d'appels d'offres à éliminer les entreprises qui les pratiquent.

Une réforme du code des marchés publics dans ce sens assainirait la situation des entreprises sans porter atteinte à l'économie des collectivités locales.

Que comptez-vous faire, madame le secrétaire d'Etat, si vous partagez mes préoccupations ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le député, je vous répondrai, dans un premier temps, qu'il est extrêmement difficile de définir ce qu'est une offre « anormalement basse ».

Aujourd'hui, un certain nombre d'acteurs des fédérations du bâtiment, de la CAPEB – Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment –, ou d'autres organisations, nous expliquent que lorsqu'une entreprise du bâtiment connaît bien une région, une col-

lectivité territoriale ou une rue, elle peut faire une proposition plus basse qu'une autre, parce qu'elle sait exactement où elle va. Elle peut le faire également quand elle n'a que peu de kilomètres à parcourir ou quand elle dispose de stocks de graviers, par exemple.

Ce qu'il faut, et c'est le but que nous visons, c'est que les commissions d'appels d'offres justifient leur rejet d'une offre anormalement basse. Le ministre de l'économie et des finances, qui travaille à la réforme du code des marchés publics – et je suis associée à ces travaux – devra obligatoirement prendre en compte ce problème. Parce qu'il n'y a pas que la définition de l'« anormalement bas » qui soulève des difficultés. Il y a aussi débat entre ceux qui veulent le rejeter systématiquement et ceux qui veulent le garder, mais en le justifiant. Pour ma part, je serais plutôt favorable à la deuxième position. Ce qui s'accompagne d'une autre question, celle de la répartition des marchés par lots.

Enfin, une troisième question devra être posée collectivement, celle de la notion de seuil pour l'appel d'offres. Un coût de 300 000 francs, ce n'est pas équivalent pour une commune de 2 000 habitants et pour une commune de un million d'habitants ! Voilà une règle nationale qui ne correspond pas à la réalité locale.

C'est sur l'ensemble de ces procédés que nous devons travailler. Il faudra surtout être exigeant sur la justification des choix d'une commission d'appels d'offres, car c'est ce qui comptera dans l'évolution du fameux débat sur l'offre anormalement basse.

M. le président. Nous revenons au groupe de l'Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Roger Lestas.

M. Roger Lestas. Madame la secrétaire d'Etat, le projet de budget pour 1998 ne dynamisera pas, loin s'en faut, les petites et moyennes entreprises, le commerce et l'artisanat.

Le budget consacré à l'artisanat, 425 millions de francs, est en recul de 2,8 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1997. A côté des grandes entreprises, structurées pour mobiliser les diverses aides de l'Etat, les petites entreprises se voient donc amputées de crédits et leurs outils de représentation, qu'il s'agisse des organisations professionnelles ou des chambres des métiers, sont moins bien accompagnées.

Lorsque l'on sait le rôle joué par les chambres des métiers sur le terrain, dans l'accompagnement des créations et des reprises d'entreprises, du développement de l'emploi des jeunes, de l'aménagement du territoire, la faiblesse des moyens qui leur sont consacrés ne peut que conduire à s'interroger sur la manière dont le Gouvernement compte dynamiser les petites et moyennes entreprises, le commerce et l'artisanat.

Alors que tout le monde reconnaît la faculté d'adaptation de ce secteur aux divers mouvements de notre économie et la place primordiale qu'il occupe en matière de créations d'emploi, de développement de la richesse et de dynamisation du territoire, la part que compte et consacrer le Gouvernement est en régression sensible.

Ma question concerne les transmissions d'entreprises.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, et afin de combattre la désertification rurale en facilitant les reprises d'entreprises, seriez-vous favorable, madame le secrétaire d'Etat, à appliquer aux transmissions des entreprises et des commerces les mêmes avantages fiscaux et sociaux qu'aux créations d'entreprises, et à prendre en

considération dans les ORAC l'achat du matériel d'occasion lorsque son montant est supérieur à 50 000 francs, ce qui concerne spécifiquement le milieu rural ?

M. le président. la parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Votre question est complexe parce qu'elle correspond aux soucis de nombreux élus, en particulier des communes rurales. La transmission des entreprises est, effectivement, un gage de vitalité. Les taux de reprise par rapport aux créations sont de 22 % contre 16 % en milieu urbain.

Nous menons, en relation étroite avec la DATAR, une étude sur les spécificités de la petite entreprise en milieu rural. Elle devrait nous éclairer, notamment sur l'émergence de nouveaux types d'activités susceptibles de s'y développer.

Ensuite, il faut inciter les chambres des métiers à sensibiliser les artisans – qui représentent 46 % des entreprises rurales – à l'intérêt que présentent la transmission très en amont de la cession et la réalisation de diagnostics sur les entreprises à céder. Il importe de se préparer très tôt, – au moins cinq ans – à passer la main.

Dans cette optique, j'ai dit précédemment que l'indemnité de départ, par exemple, qui existe pour certaines entreprises, pourrait peut-être devenir aussi une indemnité de transmission.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. On s'éloignerait ainsi, monsieur Charié, d'un discours vieux de cinquante ans, en devenant concret.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Je vous en donne acte !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Il faut en outre continuer à favoriser le développement des bourses locales, à l'échelle de la région de préférence. Ce n'est pas à l'Etat de le faire. Je fais procéder actuellement à une évaluation des bourses d'offres de reprises par télématique. Nous n'avons pas de chiffres nous permettant d'aller plus loin aujourd'hui.

Pour les zones de revitalisation rurale, des mesures spécifiques telles que l'abaissement des charges et des droits de mutation et l'incitation à la reprise d'entreprises en difficulté sont inscrites dans le projet de plan pour l'avenir du monde rural qui sera débattu dans le prochain CIAT.

Les crédits destinés à la transmission seront en augmentation en 1998.

Je pense avec vous qu'il faut que nous résolvions ensemble les problèmes relatifs à la valeur patrimoniale et aux conditions fiscales de cession, même si, et vous en êtes aussi conscient que moi, très souvent la valeur du fonds de commerce en milieu rural baisse, malheureusement, d'année en année avant la transmission, ce qui est le premier des handicaps.

M. le président. La parole est à M. Christian Martin.

M. Christian Martin. Madame le secrétaire d'Etat, vous savez comme moi que le commerce, l'artisanat et les petites entreprises sont, et tout spécialement dans le monde rural, le moteur de l'économie, sans oublier, bien sûr, les agriculteurs. La France, fidèle à son « exception »,

voudrait tout à la fois maîtriser les dépenses publiques, augmenter les salaires, réduire le temps de travail, le tout naturellement sans toucher aux acquis sociaux. Pourtant, entre emploi, salaires, temps de travail et statuts, il faut choisir.

Les charges sur le petit commerce, l'artisanat, les PME, sinon l'agriculture, pèsent lourdement sur leur développement. Les chefs d'entreprise – si petites soient-elles – ne cherchent pas des primes ou des subventions. Ils veulent avant tout de très fortes réductions de toutes leurs charges, essentiellement les charges sociales et la taxe professionnelle, ainsi que la simplification du bulletin de salaire. Le monde rural ne peut se développer que par leurs actions, grâce à leur esprit d'entreprendre. Il faut donc tout faire pour les maintenir, les aides à se développer, puis à transmettre aux plus jeunes leurs entreprises.

C'est dans cet esprit que j'ai deux questions à vous poser. Voici la première : pour protéger le petit commerce en milieu rural, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun, hors périphérie des grandes villes, d'interdire aux grandes surfaces, dans les communes de moins de 6 000 habitants, l'ouverture le dimanche et tout spécialement le dimanche matin. Il ne doit pas être difficile de décider, par voie réglementaire, la fermeture au moins du commerce d'alimentation des grandes surfaces le dimanche. Vous protégerez ainsi le petit commerce rural, qu'il soit alimentaire ou non.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Je ne peux vous répondre au nom du Gouvernement qui n'a pas encore débattu de cette question. Personnellement, je suis défavorable à l'ouverture des grands commerces le dimanche. Je ne pense pas qu'il soit bon pour l'avenir de notre pays que la sortie familiale du dimanche soit uniquement consumériste. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

En revanche, il est vrai que, depuis longtemps les commerces alimentaires et les personnes qui exploitent elles-mêmes un magasin peuvent ouvrir le dimanche, c'est de leur responsabilité. Mais j'entends aussi la revendication des syndicats tant de la boulangerie que de la boucherie et des charcutiers-traiteurs : obliger l'ensemble des petits commerçants de proximité, de quartier, des zones rurales, à respecter la fermeture hebdomadaire.

Entre les deux, il faut que nous trouvions la bonne mesure, sachant que les grandes surfaces n'ont pas besoin de l'ouverture du dimanche pour faire du chiffre d'affaires : le pouvoir d'achat des consommateurs n'augmentera pas avec le nombre de jours d'ouverture ! A nous ensuite de nous occuper de l'application de la fermeture hebdomadaire obligatoire pour nos petits commerces alimentaires en milieu rural.

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Madame la secrétaire d'Etat, je vous ai entendu affirmer tout à l'heure que les trente-cinq heures allaient créer de l'emploi.

Quand on écoute les chefs d'entreprises, on ressent l'inquiétude énorme qu'a suscitée cette annonce, ajoutée aux conséquences très dures des mesures fiscales prises récemment. Et un ministre qui écoute les petites entreprises, que je connais bien, ne peut pas prétendre qu'elles vont créer des emplois grâce à la réduction du temps de travail à trente-cinq heures.

La presse s'est fait l'écho de ces nombreux chefs d'entreprise, souvent jeunes, qui décident de quitter le territoire national pour aller créer leur entreprise à l'étranger.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. Pierre Lequiller. C'est autant d'emplois perdus pour notre pays !

Vous avez annoncé, madame le secrétaire d'Etat, un plan de simplification des procédures administratives. Votre prédécesseur, Jean-Pierre Raffarin, avait lancé une expérience qui consistait à externaliser, pour le premier salarié, les procédures administratives concernant l'établissement de la feuille de paye et des cotisations – le chèque-emploi premier salarié.

Quelles sont les premières conclusions à tirer de cette expérience ? Comptez-vous la poursuivre, la généraliser ? Si tel n'était pas le cas, que proposez-vous pour faciliter l'embauche du premier salarié ? Vous avez fait des annonces à ce propos.

Enfin, quelles mesures comptez-vous prendre afin d'inciter les chefs d'entreprise à demeurer sur le territoire français et à y créer des emplois ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le député, l'externalisation du traitement du bulletin de paye du ou des premiers salariés, pose un problème majeur parce qu'il faut pouvoir le confier à une seule caisse. Mon prédécesseur n'a pas pu le résoudre.

Si on veut confier ce traitement à des professions qui savent gérer les comptes des entreprises, l'opération a un coût. Nous n'avons pas pu trouver, y compris dans des discussions récentes, le moyen de faire que cette prestation devienne gratuite.

C'était peut-être une bonne idée. Mais ni moi ni mon prédécesseur n'avons su comment la mettre en pratique.

M. Pierre Lequiller. Quels sont les résultats de l'expérimentation ?

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Ils sont extrêmement mauvais, ou plutôt insuffisants pour pouvoir parler de résultats d'expérimentation. Je ne peux pas expérimenter ce qui n'existe pas, monsieur le député !

Par conséquent, nous reprenons le dossier, mais sans dire qu'il y a eu une erreur : parce qu'il n'est pas si aisé de procéder à des simplifications administratives ! Je crois que l'idée de départ était bonne, mais cela ne s'est pas fait, pour diverses raisons dont nous pourrions nous entretenir, si vous le désirez, hors de cette enceinte. C'est pourquoi nous nous orientons vers quelque chose de plus fort qui serait le statut unique. Attendons de voir si nous allons réussir. Au vu des « expérimentations » dont vous parliez, je suis prudente.

S'agissant des trente-cinq heures, j'espère que nous n'allons pas vers une incitation collective à quitter le territoire ! M. Pierret l'a rappelé, à juste raison, tout à l'heure : je suis allée à Wattrelos où une entreprise allemande s'est installée, à 17 kilomètres de la frontière, après la conférence du 10 octobre. Après cela, je ne peux que trouver bizarres les analyses qui conduisent certains hebdomadaires à faire leur couverture sur le thème que vous avez évoqué. Ne nous faisons pas l'avocat du diable !

En Grande-Bretagne, il y a peu de temps, il n'y avait pas de durée légale du travail. Elle vient d'être instituée. Et ce ne sont pas les petites entreprises artisanales de boulangerie ou de charcuterie qui iront s'installer dans ce pays ! Quand vous parlez d'hémorragie de jeunes créateurs d'entreprises – avec un, deux ou trois emplois –, il faut savoir que ces jeunes ne se posent pas ce genre de questions, mais bien plutôt celles du capital risqué, du capital développement, de leurs lieux d'accueil, des pépinières d'entreprises, de l'organisation locale. Or, notre organisation locale d'aide à la création est très forte par rapport à d'autres pays. Cela aussi doit être pris en compte.

Et considérez donc l'ensemble des petites et moyennes entreprises : elles sont essentiellement sur le marché intérieur. Allez-vous leur répéter longtemps encore que le manque de consommation s'explique, que ce n'est pas grave et que la consommation repartira un jour ? Elles ont besoin de consommateurs. Et si on veut qu'elles les trouvent, il faut que les grandes entreprises commencent à réduire et à aménager leur temps de travail.

Enfin, outre une réponse au chômage – qui est votre souci comme le nôtre – le projet des trente-cinq heures fournit l'occasion de discuter avec les syndicats de l'aménagement du temps de travail. Et nos petites entreprises, dans certains secteurs, sont intéressées par cet aménagement. C'est pourquoi elles m'ont même demandé de ne plus faire état de seuils de dix ou de vingt salariés. Vous le voyez, monsieur le député, parmi les chefs d'entreprise, les opinions sont aujourd'hui très partagées sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Par ailleurs, avec le cumul de l'exonération de charges pour les salaires allant jusqu'à 1,3 fois le SMIC et de l'aide structurelle de 9 000 francs aujourd'hui, et de 5 000 francs au 1^{er} janvier 2000, on peut considérer qu'il vaut le coup de marcher vers les trente-cinq heures !

M. le président. Pour la dernière question, la parole est à M. Christian Martin.

M. Christian Martin. Madame le secrétaire d'Etat, des efforts, vous le savez, doivent être faits en faveur de l'apprentissage.

Je m'inquiète de voir de nombreux jeunes qui, dès quatorze ans, n'ont plus envie de continuer des études. Ils attendent impatiemment d'avoir seize ans, et, pendant deux ans, au collège, souvent dans des sections dites spécialisées, ils sont plus ou moins livrés à eux-mêmes malgré les efforts des enseignants.

Ne pourrait-on pas envisager de les mettre en préapprentissage chez un artisan ou un commerçant ou dans une PME, dès l'âge de quatorze ans, tout en les obligeant à suivre un enseignement scolaire mais – et c'est important – en dehors du collège où ils étaient, en inventant un système éducatif type maisons familiales, ou en autorisant celles-ci, là où elles existent, à prendre, dès l'âge de quatorze ans, ces adolescents garçons et filles ?

Je suis persuadé que la plupart d'entre eux s'épanouiraient en faisant du travail manuel en alternance avec le travail scolaire, mais complètement en dehors des structures des collèges.

Après deux ans de ce que l'on pourrait appeler un préapprentissage, ils pourraient, par un contrat d'apprentissage, continuer leur formation. Reste bien sûr à trouver un système incitatif pour les chefs d'entreprise – commerce, artisanat, PME – afin qu'ils acceptent de former tous ces jeunes plus ou moins à la dérive.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le député, le ministre de l'éducation nationale ne parle pas de préapprentissage mais d'expérimentation de l'alternance.

Peu de chefs d'entreprises, de petites entreprises en particulier, sont prêts à accueillir en préapprentissage des jeunes âgés de quatorze ans, à cause d'une grosse difficulté : il est difficile pour un maître d'apprentissage de prendre en charge non seulement la transmission du savoir-faire, mais aussi l'illettrisme, par exemple.

Retirer purement et simplement de l'école un jeune de quatorze ans qui ne s'y plaît pas serait peut-être une solution de facilité. C'est très calmement, avec l'éducation nationale, les organisations professionnelles et les organismes consulaires, qu'il faut trouver, pour les deux ans qui les séparent de l'apprentissage, une autre solution, qui ne soit pas forcément un contrat de travail – l'apprentissage en est un – mais qui leur permette d'apprendre à apprendre, car là est le problème.

Mettez ces jeunes, souvent en grande difficulté, devant un ordinateur. Si grande soit leur envie de réussir, que peuvent-ils faire s'ils ne savent pas lire les consignes sur l'écran ? Il y a donc un gros travail à accomplir et les maîtres d'apprentissage ne sont pas les mieux placés, compte tenu de leur charge de travail, pour en assumer la totalité. Si nous nous orientons dans cette voie, il faudrait que nous garantissons le maintien d'un accès ou la possibilité d'un retour à la culture générale.

Le président d'une chambre des métiers qui avait mis au point un tel dossier m'a indiqué que dans sa proposition – qu'il maintenait pour l'instant sous le coude – son problème principal était de savoir comment ménager à un jeune qui, sorti de l'école à quatorze ans, retrouverait l'envie d'apprendre, le retour dans le système habituel.

Voilà les problèmes que nous devons régler, et ils ne sont pas simples. Il n'est pas certain que des jeunes en très grande difficulté s'insèrent très vite dans une petite entreprise. Il faut penser au jeune, certes, mais aussi à celui qui va l'accueillir.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE

IV. – Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Economie, finances et industrie :

« IV. – Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : moins 1 320 000 francs ;

« Titre IV : 5 951 920 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 300 000 francs ;

« Crédits de paiement : 300 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 18 770 000 francs ;

« Crédits de paiement : 5 630 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.
(*La réduction de crédits est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.
(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Article 60

M. le président. J'appelle l'article 60 rattaché à ce budget.

« Art. 60. – Le montant maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers prévu au premier alinéa du a de l'article 1601 du code général des impôts est fixé à 615 francs. »

M. Chouat a présenté un amendement, n° 173 rectifié, ainsi rédigé :

« Compléter l'article 60 par le paragraphe suivant :

« Les personnes physiques et morales acquittent à la chambre de métiers :

« – un droit égal au montant maximum du droit fixe visé à la première phrase du a) de l'article 1601 du code général des impôts au moment de leur immatriculation au répertoire des métiers ou au registre des entreprises tenu par la chambre.

« – un droit égal à la moitié du montant maximum de ce droit fixe pour les formalités suivantes : immatriculation simplifiée et création d'établissement. »

La parole est à M. Didier Chouat.

M. Didier Chouat, rapporteur spécial. J'interviens à titre personnel puisque la commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

L'article 60 du projet de loi de finances pour 1998 fait passer le montant maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambre de métier de 595 à 615 francs.

Le décret de 1983, relatif au répertoire des métiers, définissait les montants de redevances pouvant être perçus par les chambres de métiers, en pourcentage du droit fixe de la taxe : pour une immatriculation, 100 %, pour la création d'un établissement ou la mention de conjoint

collaborateur n'accompagnant pas une immatriculation, 50 % ; pour la délivrance d'un extrait des inscriptions à un demandeur autre que la personne immatriculée, 5 %.

La loi du 5 juillet 1996 n'a pas prévu de redevances au titre de la tenue du répertoire des métiers, ce qui représente pour les chambres de métiers une perte de recettes équivalant à 12 % du produit de la taxe pour frais de chambres de métiers.

L'amendement tend à permettre à ces chambres consulaires de retrouver leur niveau de ressources antérieurs.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Favorable.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Madame le secrétaire d'Etat, cet amendement illustre la nécessité de terminer, puisque nous l'avions ouvert l'année dernière, le chantier de la réforme du financement des chambres de métiers.

Il est tout de même relativement contraire à la politique que nous souhaitons mener les uns et les autres dans nos départements, de demander de l'argent à des gens qui créent leur entreprise, parce que les chambres de métiers n'ont pas les moyens financiers suffisants pour ouvrir leurs services à un artisan créateur, ce qui est un minimum.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Si une chambre des métiers ne peut même pas payer le service qui consiste à accueillir et à enregistrer un nouvel artisan, dans quelle France sommes-nous ? A l'inverse, je reconnais que les chambres de métiers n'ont pas de moyens financiers suffisants pour développer leur travail et leurs services.

L'évolution actuelle qui, objectivement, avait été envisagée par le précédent gouvernement, correspond mieux à un certain nombre de règles comptables et fiscales. J'y suis favorable à titre personnel, mais je déplore la situation nouvelle dans laquelle on est encore aujourd'hui.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Ce n'est pas une situation nouvelle, monsieur le député. C'est une situation très ancienne pour laquelle on n'a pas trouvé de réponse.

Nous avons un système consulaire compliqué, avec trois réseaux, des financements différents et des assises différentes. Tous les ans, effectivement, l'APCM, l'assemblée permanente des chambres de métiers, pose le problème du financement.

Nous sommes d'accord pour ouvrir la négociation, sachant que les réseaux consulaires ne sont pas uniquement financés par des subventions. Il faut trouver la bonne règle du jeu et répondre à la question de la double inscription.

Je pense que le mieux, c'est d'envisager l'ensemble de ces propositions dans le cadre de la réforme des chambres de commerce et d'industrie et, éventuellement, du financement des chambres de métiers. Peut-être irons-nous aussi, à terme, vers des organismes économiques avec des liens territoriaux plus forts.

Par conséquent, vous avez raison, mais ce n'est pas en quatre mois et demi que je pouvais régler un problème dont j'entends parler depuis quinze ans.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 173 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 60, modifié par l'amendement n° 173 rectifié.

(L'article 60, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Je voulais simplement vous remercier, mesdames, messieurs, de l'excellent travail qui a abouti à des rapports de qualité et à des débats de qualité. Je note en tout cas que, au-delà des divergences qui ont pu être exprimées, l'ensemble des parlementaires « supportent » très fortement le tissu des petites et moyennes entreprises de notre pays et sont très conscients de la nécessité de préserver un équilibre dans le commerce.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔTS DE PROPOSITIONS DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 14 novembre 1997, de M. Alain Ferry une proposition de loi organique visant à modifier l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement et tendant à inclure les fonctions de président de communautés urbaines, président de communautés de communes, président de communautés de villes, président de syndicat intercommunal, président de district de plus de 20 000 habitants dans le calcul du cumul des rémunérations pouvant être touchées.

Cette proposition de loi organique, n° 444, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 14 novembre 1997, de M. Alain Ferry, une proposition de loi organique tendant à modifier les dispositions de l'article LO 141 du code électoral pour étendre les incompatibilités énoncées aux fonctions de président de communautés urbaines, président de communautés de communes, président de communautés de villes, président de syndicat intercommunal, président de district de plus de 20 000 habitants.

Cette proposition de loi organique, n° 445, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 17 novembre 1997, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 :

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

Economie et finances : charges communes et article 63, services financiers, budget annexe des Monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor (art. 34 à 43), taxes parafiscales (lignes 1 à 45 et 48 à 50 de l'état E) et article 44, commerce extérieur.

Charges communes :

M. Thierry Carcenac, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 11 au rapport n° 305).

Services financiers, monnaies et médailles :

M. Henry Chabert, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 16 au rapport n° 305).

Comptes spéciaux du Trésor et entreprises publiques :

M. Dominique Baert, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 43 au rapport n° 305).

Taxes parafiscales :

M. Jean Tardito, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 44 au rapport n° 305).

Commerce extérieur :

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 12 au rapport n° 305) ;

M. Nicolas Forissier, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome V).

Articles non rattachés : articles 45, 46, 47, 49 à 59 et 61.

Articles « services votés » et articles de récapitulation : articles 26, 27, 28, 32 et 33.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 13 novembre 1997, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 952. – Projets de décisions du Conseil et de la Commission concernant la conclusion des protocoles portant adaptation des aspects institutionnels des accords européens entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Hongrie, la République tchèque, la République slovaque, la République de Pologne, la République de Bulgarie et la Roumanie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne (COM [97] 295 final).

N° E 953. – Propositions de décision du Conseil relatives à la conclusion des protocoles d'adaptation des aspects commerciaux des accords européens entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Hongrie, la République tchèque, la République slovaque, la République de Pologne, la République de Bulgarie et la Roumanie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne et des résultats des négociations agricoles de l'Uruguay round, y inclus les améliorations du régime préférentiel existant (volume I : République de Hongrie, volume II : République tchèque, volume III : République slovaque, volume IV : République de Pologne, volume V : République de Bulgarie, volume VI : République de Roumanie) (COM [97] 297 final).

N° E 954. – Proposition de règlement CE du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 1568/97 adoptant des mesures autonomes et transitoires pour les accords d'échanges préférentiels conclus avec la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, la Roumanie et la Bulgarie en ce qui concerne certains produits agricoles transformés (COM [97] 519 final).

N° E 955. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord entre la CE et la République de Côte d'Ivoire concernant la pêche au large de la Côte d'Ivoire, pour la période du 1^{er} juillet 1997 au 30 juin 2000. Proposition de règlement (CE) du Conseil relatif à la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord entre la CE et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire concernant la pêche au large de la Côte d'Ivoire, pour la période du 1^{er} juillet 1997 au 30 juin 2000 (COM [97] 520 final).

N° E 956. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévues dans l'accord entre la CEE et la République du Cap-Vert concernant la pêche au large du Cap-Vert, pour la période du 6 septembre 1997 au 5 septembre 2000. Proposition de règlement (CE) du Conseil concernant la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévues dans l'accord entre la CEE et la République du Cap-Vert concernant la pêche au large du Cap-Vert pour la période du 6 septembre 1997 au 5 septembre 2000 (COM [97] 521 final).

N° E 957. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévues dans l'accord entre la CEE et le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale concernant la pêche au large de la côte de la Guinée équatoriale pour la période du 1^{er} juillet 1997 au 30 juin 2000. Proposition de règlement (CE) du Conseil concernant la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la compensation financière prévues dans l'accord entre la CEE et le

Gouvernement de la République de Guinée équatoriale concernant la pêche au large de la côte de la Guinée équatoriale pour la période du 1^{er} juillet 1997 au 30 juin 2000 (COM [97] 522 final).

N° E 958. – Proposition de règlement (CE) du Conseil portant prolongation de la période prévue à l'article 149, paragraphe 1, de l'acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède (COM [97] 536 final).

